Af
5440

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-1192015415-21911403X-18/fragment/page=0001

PIECES

DIVERSES.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-1192015415-21911403X-18/fragment/page=0003

Universitäts- und Landesbibliothek
Zweigstelle Aufbrung

Vattel, Emer de :

PIECES DIVERSES,

AVEC

QUELQUES LETTRES

DE MORALE,

ET

D'AMUSEMENS.

A PARIS;

Chez BRIASSON, rue S. Jacques, à la Science & à l'Ange Gardien.

M. DCC. XLVI.

Avec Approbation & Privilége du Roy.

ULB Halle

Universitäts- u. Landesbibliothek
HALLE
(SAALE)

L 401

PIECES DIVERSES.

LETTRE

A MADEMOISELLE DE M....

Sur les sentimens délicats, généreux & desintéressés.

JE vous disois l'autre jour, MADEMOISELLE, que tous ces sentimens que l'on nomme généreux & délicats, toutes ces actions qui paroissent les plus desintéressées, ne viennent dans le fond que de l'amour propre, de cet amour que chaque Individu a naturellement & essentielle-

ment pour soi-même. Vous parûtes d'abord étonnée de cette proposition ; la générosité de votre cœur, accoutumé à s'oublier si souvent soi-même pour ne penser qu'à ses amis, vous la fit envisager dans le premier moment comme un paradoxe insoutenable. Mais la justesse de votre esprit vous en fit bientôt sentir la vérité. Un instant de reflexion vous mit d'accord avec moi, & vous m'épargnâtes même le soin de vous découvrir le fondement de ma pensée.

Cependant vous voulez que je vous la développe dans tout son détail, avec ses principes & ses conséquences. Je vous obéis avec joie, MADEMOISELLE : Qui pourrois-je entretenir avec autant de plaisir sur cette matiére ? S'il est vrai que l'on ne peut raisonner pertinemment de sentimens délicats, sans en être

ſuſceptible, quel ſeroit mon bonheur, ſi vous étiez contente de cet écrit ! Je ne réuſſirai jamais mieux ſur un ſujet de cette nature, que quand je vous en écrirai : pour le traiter avec ſuccès, ce n'eſt point aſſez que l'eſprit agiſſe, il faut que le cœur parle. Et de même que notre eſprit s'anime à proportion de celui que témoignent les perſonnes que nous entretenons, il y a ſans doute une pareille influence entre les cœurs. Quand je penſe, que j'écris ſur les ſentimens à l'aimable M....., quelle délicateſſe cette idée n'eſt-elle pas capable de me donner !

Je trouve d'ailleurs cet avantage à vous expoſer mon opinion, que la croyant fondée, je ne puis en entretenir perſonne qui ait en elle-même de ſi fréquentes occaſions de s'en convaincre par expérience.

J'ai cru, MADEMOISELLE, que je devois prendre la plume, pour m'acquiter plus exactement de ce que vous attendez de moi. S'il n'eût été queſtion que d'Eloquence, j'aurois préféré la converſation, & votre vuë m'eût donné ce qui me manque : mais dès qu'il falloit de la meditation, de l'arrangement, de la méthode, j'ai compris que j'en ſerois plus capable dans mon cabinet qu'en votre préſence. Si nous obſervons avec la plus légere attention ce qui ſe paſſe dans notre ame, nous ne pouvons douter que chacun de nous n'ait un amour naturel & invincible pour ſoi-même & pour tout ce qui peut contribuer à ſon bonheur. Ce ſentiment, que j'appelle *Amour-propre*, eſt eſſentiel à tout être intelligent, puiſqu'il eſt impoſſible d'en concevoir aucun qui n'en ſoit animé. Pour

qu'un être ne s'aimât pas, il faudroit, ou qu'il ne se connût pas soi-même, qu'il n'eût pas le sentiment intérieur de son existence; ou qu'il ne fût pas susceptible de sentiment: c'est-à-dire * qu'il ne fût pas intelligent; car un être qui ne se connoît pas, & qui n'a point de sentiment, est un être brute.

L'amour de soi-même, est le grand mobile qui fait agir les intelligences, qui les porte à surmonter la *paresse*, ou l'indolence naturelle qui les incline au repos, & à faire *l'effort* que ren-

* L'obéissance qu'on doit à Dieu, ne peut faire une exception à mon raisonnement. Car soit que l'on prenne les motifs de cette obéissance dans la crainte des peines & dans l'espoir des récompenses, soit qu'on les cherche dans les perfections adorables de l'être suprême, qui rendent l'obéissance à ses ordres juste, belle & louable en elle-même indépendamment de tout intérêt, il est évident que ces motifs tirent leur force de l'amour que chacun a pour soi-même, pour son propre bonheur & pour sa perfection.

ferme l'action. Si ce motif général ne se trouvoit pas en elles, il n'y auroit aucun moien de les faire agir, ni de régler leurs actions.

Vous ne direz pas, MADEMOISELLE, que vous feriez ce qui est *bien*, pour vous conformer à *l'ordre*, & parce qu'une telle chose est préférable de sa nature à son contraire ? Mais si votre perfection ne vous étoit chere, quels appas auroit l'ordre pour vous, & pourquoi seriez-vous portée à vous y conformer ? Vous vous mettriez peu en peine aussi de porter des jugemens droits, ou d'en faire de ridicules. Enfin, si vous laissiez parler votre cœur, sans que la justesse de votre esprit le dirigeât, vous ne manqueriez pas de m'objecter, que vous feriez telle ou telle chose ; que vous soulageriez un Misérable, que vous donneriez une partie de votre bien à

une Amie, pour le seul plaisir de faire une action belle & généreuse. Mais vous répondrez vous-même à cette objection ; sans l'amour que j'ai pour moi, pourquoi serois-je portée à me donner ce plaisir ; ou plutôt, quel plaisir trouverois-je dans cette action généreuse, si je n'aimois pas ma propre perfection ?

Il est donc prouvé, que l'Amour de soi-même est essentiel à tout être pensant. Cela étant, nous pouvons déja en conclurre, qu'aucune action libre, quelle qu'elle soit, ne peut être contraire à cet amour. Mais ce n'est point assez ; il faut montrer encore qu'elles en découlent toutes, comme de leur premiere source.

L'amour-propre, l'amour de nous-mêmes & de notre bonheur, est comme nous l'avons dit, le premier mobile, le motif général de toutes nos actions : mais

nous avons, dans les différens objets, une foule de motifs particuliers & subalternes, selon que ces objets se présentent à nous comme des *biens* propres à contribuer à notre bonheur, ou comme des *maux* capables de le troubler. De la varieté de ces motifs & des impressions différentes qu'ils font sur nous, naissent la diversité des sentimens & celle des caracteres. Ces personnes, qui aiment si fort leurs *aises*, qui sont si sensibles au *bien-être* par rapport au corps & aux commodités de la vie, qu'ils se mettent peu en peine de ce qui intéresse les autres hommes; ces gens-là, dis-je, sont des *intéressés*, pleins d'un amour-propre mal entendu, & desquels on dit, *qu'ils n'aiment qu'eux-mêmes*. Ceux qui regardent les richesses comme le bien le plus précieux que l'on puisse posséder, sont des avares, & ainsi

des autres. Leurs sentimens sont *bas*, à proportion des motifs auxquels ils s'attachent. Ceux, au contraire, dont les gouts sont plus purs & plus relevés, qui ont assez de force & de courage pour s'élever au-dessus de la crainte servile que la *pauvreté*, la *douleur*, le *mal-aise*, inspirent aux ames communes; qui, sensibles à la veritable perfection de leur ame, ne connoissent rien de plus désirable que de faire des actions dignes d'un être dont la nature est excellente, & qui jugent, par exemple, qu'exposer sa vie, la sacrifier même pour la patrie, faire du bien à un ami, soulager un indigent, sont des actions de ce genre; ceux-là sont des personnes *généreuses*, *desintéressées*; leurs sentimens sont *beaux*, *grands*, *nobles*. Mais vous voyez, MADEMOISELLE, qu'ils viennent dans le fond de *l'amour-propre*, de cet

amour qui nous fait rechercher la perfection de notre être. Le plaisir que l'on goûte dans une action généreuse, en est certainement une preuve. Si un homme généreux ne jugeoit pas une telle action convenable à sa perfection, il ne la feroit pas : mais s'il n'aimoit pas cette même perfection, quel plaisir trouveroit-il à l'augmenter & à faire ce qui en est digne ! Et s'il ne s'aimoit pas soi-même, pourquoi sa perfection lui seroit-elle chere ?

Il est des exemples, que l'on opposera, peut-être, à mon raisonnement ; & de nos jours même, quoiqu'on en dise, le regne de l'amour en fournit de remarquables. On voit assez souvent des amans, qui semblent s'oublier entierement eux-mêmes, pour ne penser qu'à leur maîtresse. Cela ne signifie autre chose, sinon, que ces amans oublient

tous leurs autres avantages, pour ne penser qu'à celui d'avoir une maîtresse aimable, au plaisir de lui donner tous leurs soins, & de la voir heureuse & satisfaite. Ce plaisir les touche plus que tout autre, j'en conviens: mais par cela même que c'est un plaisir, la préférence qu'ils lui donnent ne détruit point mon principe.

Mais, dira-t-on, un veritable amant est mille fois plus sensible au bien, ou au mal qui arrive à l'objet de son Amour, qu'il ne l'est à tout ce qui peut lui arriver à lui-même. Je n'ai garde de le nier; & je ne souhaite rien tant, MADEMOISELLE, que de vous convaincre de cette vérité. Mais elle n'est point opposée, non plus, à mes principes. *Aimer*, c'est *vouloir*; c'est *souhaiter le bonheur de quelqu'un*. Or il est naturel que nous ressentions du plaisir, quand nous voyons nos volontés, ou

nos desirs accomplis : Et il se peut très-bien faire, que notre imagination soit si fort occupée d'une maîtresse, que nous donnions toute notre attention à ce qui lui arrive, n'en réservant que fort peu pour les choses qui nous touchent immédiatement. D'ailleurs, un homme qui se pique de constance & de fermeté, trouve chez lui des secours pour n'être point trop sensible aux biens ou aux maux qui lui arrivent à lui-même: La raison lui dit, qu'un homme sage ne se livre pas inconsidérément aux transports de la joie, & qu'un grand cœur ne se laisse point abattre par les adversités. Mais ces motifs lui manquent, lorsqu'il s'agit d'une personne qu'il aime. Cette même insensibilité, dont il se fait un mérite, à l'égard de ce qui l'intéresse immédiatement, il se la reprocheroit comme un vice, dès qu'il

eſt queſtion d'une maîtreſſe, ou même d'un ami.

Quelque amant vous aura dit, ſans doute, plus d'une fois, MADEMOISELLE, qu'il ſe feroit un plaiſir de donner ſa vie pour vous; & vous aurez regardé ſes diſcours, comme des exagérations ordinaires en amour. Cependant ſi cet amant eſt généreux, comme on doit le croire, dès-là qu'il ſçait vous aimer comme vous méritez de l'être, je ſuis perſuadé qu'il diſoit vrai. Ce jugement vous ſurprendra peut-être, après ce que je viens de dire. Mais je ne crois point en cela, déroger mes principes.

Donner ſa vie pour ſauver celle d'une autre, paroît d'abord la preuve du plus parfait renoncement à ſoi-même, d'un total deſintéreſſement. Car enfin, l'on n'a plus rien à attendre d'une maîtreſſe après la mort; quel avan-

tage peut-on se promettre d'une telle action ? Mais si nous voulons bien l'approfondir, nous trouverons dans les motifs qui la produisent, de quoi la concilier avec mon système.

Vous êtes pour un amant qui vous adore, le seul bien qui puisse lui rendre la vie précieuse ; ensorte qu'il ne peut soutenir l'idée de vivre sans vous. Seroit-il donc surprenant, que dans la dure extrémité de vous voir perdre la vie, ou de périr lui-même, il ne balançât pas un moment à vous sauver, aux dépens d'une chose, qui ne seroit plus pour lui d'aucun prix, dès qu'il vous auroit perdue? Si la vie lui paroît insupportable sans vous, combien plus ne le seroit-elle pas, dans un cas où son cœur lui reprocheroit, qu'il a eu la lâcheté de vous voir périr, lors qu'il auroit pû vous conserver, en se sacrifiant lui-même.

D'ailleurs, il trouve dans ce sacrifice quelque chose de beau, de grand, d'héroïque, bien capable de le porter à le faire. Après le bonheur de vivre avec vous & pour vous, il ne connoît rien de plus doux, que de vous prouver par une telle action, non-seulement la tendresse extrême, mais encore la générosité de ses sentimens. Son imagination boit à longs traits & goûte d'avance le plaisir de se voir si bien établi dans votre estime, & de penser, que vous chérirez la mémoire d'un amant si parfait. Les ames élevées sont sensibles à de pareils motifs. Combien n'a-t-on pas vu de grands hommes se sacrifier pour leur patrie? Et pourquoi ne veut-on pas qu'un homme de cœur puisse faire le même sacrifice pour une maîtresse, qui lui est bien aussi chére que l'ancienne Rome l'étoit à ses héros?

Vous appliquerez aiſément ce que je viens dire, MADEMOISELLE, à un autre cas, dans lequel un amant ſe livreroit à la mort, pour vous garantir d'un malheur qui vous rendroit la vie amere.

Je vais maintenant vous prouver, que ce ſont les motifs que j'indique, qui détermineroient votre amant à donner ſa vie pour vous. Ce même amant ne feroit peut-être pas le même ſacrifice pour un ami : & où il paroît que la vie de ſon ami ne lui eſt pas auſſi précieuſe que la ſienne propre. Cependant il ne feroit pas périr cet ami pour vous ſauver, dans le tems même qu'il n'héſiteroit pas à ſe dévoüer pour vous. D'où vient cela ? Ne ſemble-t-il pas, que qui donne le plus devroit donner le moins ? C'eſt que n'ayant aucun droit ſur la vie d'un ami, il commettroit une injuſtice en le ſacrifiant ; il ne pourroit plus

ſe

se flater de faire une action loüable & généreuse, & de meriter votre estime.

Quand je fais voir que les sentimens les plus généreux, les actions les plus desintéressées, viennent dans le fond de l'amour que chacun a pour soi-même; je ne crains point, MADEMOISELLE, de diminuer la satisfaction que vous goûtez dans les sentimens de votre cœur & dans ces actions bienfaisantes qui font vos plus grands plaisirs. Je n'appréhende point non plus de donner la moindre atteinte à l'estime distinguée, que tout le monde doit à votre excellent caractere. Ces sentimens & ces actions ne perdent rien de leur prix, quoique je ne les rapporte point à une cause chimérique & contraire à la nature; & ils n'en sont pas moins différens des sentimens bas & *intéressés*, quoique les uns & les autres aient une source

commune. Vertueux & vicieux, tous, il eſt vrai, agiſſent dans le fond pour eux-mêmes. Mais un homme généreux eſt eſtimable, en ce qu'il connoît le prix de la vertu, & que renonçant, dans l'occaſion, aux avantages de la fortune, à la vie même, pour ſauver ſa patrie ou une perſonne digne de toute ſa tendreſſe, il préfere le plaiſir de faire une grande & belle action, qui donne du relief à la perfection de ſon ame; il le préfere, dis-je, à tout ce que les richeſſes & la vie même ont d'attraits. Au contraire, une ame baſſe, un intéreſſé, un avare eſt mépriſable, en ce qu'il préfete les richeſſes & les commodités de la vie, à tout ce qui flate le plus un cœur bien né.

Loin de nuire aux ſentimens généreux & à ceux qui en font profeſſion, je crois leur rendre ſervice. Chacun eſt convaincu

intérieurement que l'on ne peut ceſſer un moment de s'aimer ſoi-même : De-là vient que bien des gens regardent ces ſentimens ſi deſintéreſſés, comme de belles chimeres. Mais en faiſant voir, comment on peut les concilier avec l'amour propre bien réglé, je les rens croyables ; & perſonne ne pourra douter que les cœurs bien faits n'en ſoient ſuſceptibles. Vous-même, MADEMOISELLE, pour peu que vous m'accordiez de diſcernement, vous ne pourrez refuſer de me croire, lors que je vous proteſterai, que je ſacrifierois tout, juſqu'à ma vie, s'il le falloit, pour vous rendre ſervice & pour vous convaincre du parfait dévouement, avec lequel j'ai l'honneur d'être

MADEMOISELLE,

N..... *le* 18. *de Janvier* 1741.

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur D. V.

ESSAI SUR L'UTILITE' DU JEU.

IL est de certaines choses que tout le monde s'accorde à regarder comme nuisibles & pernicieuses, parce qu'en effet, elles paroissent telles au premier coup-d'œil, & que les avantages qu'elles procurent sont plus cachés & plus difficiles à connoître. Mais telle est la disposition admirable des choses, que souvent, de ce qui paroît un mal, il en résulte de grands biens : & c'est ce qui devroit rendre ceux qui traitent de la Morale & de la Politique, plus circonspects dans leurs censures, & moins hardis dans leurs décisions. Je me propose de donner aujourd'hui une grande preuve de la vérité que j'avance.

Le Jeu est, sans contredit, un

de ces usages, contre lesquels tout ce qu'il y a de plus grave, tout ce que l'on estime le plus sensé parmi les hommes s'éleve avec chaleur. Il est, dit-on, la ruine des familles, la peste d'un Etat..... Cependant, il ne sera pas difficile de faire voir, qu'il produit réellement de très-bons effets; & après que j'aurai établi solidement ce paradoxe, j'espere que personne ne révoquera plus en doute, la vérité de la réflexion par laquelle j'ai commencé ce discours; car assurément on ne peut pas en donner une meilleure preuve.

Mais comme je ne pourrois éviter les longueurs & les réflexions trop vagues, si j'entreprenois de faire voir l'utilité du Jeu dans tous les pays du monde; je m'attacherai principalement à étaler les fruits qu'il produit en particulier dans notre ville. Ma pa-

trie m'intéreſſe plus que toute autre contrée de l'univers :. Il eſt naturel de la rendre l'objet particulier de mon attention. D'ailleurs, les hommes étant à peu près les mêmes par-tout, il ſera aiſé d'appliquer ce que je dirai, à telle autre ville que l'on voudra.

Mais avant que d'entrer en matiere, je ſuis bien-aiſe d'avertir, afin qu'on liſe cet Eſſai ſans prévention, que je n'ai aucun intérêt commun avec les fabriquans, ou marchands de cartes, non plus qu'avec les perſonnes qui donnent publiquement à joüer. Je ne m'intéreſſe pour ces derniers, qu'autant que tout bon citoyen doit le faire, en faveur de ceux qui procurent le bien public.

Si l'oiſiveté eſt la mere de tous les vices, comme on le dit ordinairement, on ne ſçauroit me conteſter, à cet égard, la grande

utilité de ce goût pour le Jeu, si généralement répandu dans notre ville. Si l'on ne joüoit que rarement, pour se délasser un moment du travail, ou du sérieux d'une conversation, pour s'égayer entre Amis, pour diversifier des amusemens innocens; je conviens que le Jeu ne seroit pas un grand remede contre l'oisiveté, & je ne m'amuserois pas à faire de cette bagatelle le sujet de mes réflexions. Mais il est évident, qu'on le traite tout autrement, & qu'il fournit une occupation très-sérieuse, à la meilleure partie de nos habitans d'un certain ordre. Dès qu'ils ont diné, ils nont rien de plus pressé, que de se rendre dans les assemblées où l'on joue: & rien n'est plus édifiant, que de voir le sérieux qui y regne, & la grave attention avec laquelle ils se livrent à cette occupation. Elle les occupe tout entiers, &

les momens même de la matinée, que, sans cela, les jeunes-gens donneroient à arranger quelque partie de plaisir, ou de débauche, & les hommes plus âgés, à former quelques entrepriſes dangereuſes, ou à entrer ſur les affaires domeſtiques dans des détails qui produiroient infailliblement la deſunion ; ces momens, dis-je, ſont employés à méditer profondément ſur les coups heureux, ou malheureux qui leur ſont arrivés la veille, & ſur les moyens de lier une partie avantageuſe l'après-midi. Par-là, l'eſprit de nos jeunes-gens s'accoutume à raiſonner, acquiert de la prudence & de la pénétration, ſe rend propre aux grandes choſes, & ce qui eſt bien plus admirable, celui de nos femmes devient capable de réfléchir un quart-d'heure ſur le même ſujet. De cette maniere on voit clairement, que l'oiſiveté eſt entiere-

entierement bannie de chez nous. Le gout du Jeu eſt un préſervatif ſi puiſſant contre cette ſource pernicieuſe de tous Vices, que quand une fois on l'a bien ſaiſi, il ne reſte plus un moment de vuide dans la vie, & à peine peut-on trouver quelques minutes pour les affaires les plus ſérieuſes. C'eſt là un inconvénient, je l'avouë, mais que faire? Les meilleures choſes ont leur mauvais coté.

Omnia mixta malis.

Le tour ſérieux que nous avons ſû donner au Jeu, ne manque pas d'Autorités reſpectables qui peuvent le juſtifier. C'eſt, ſans doute dans la vue d'en tirer ces avantages précieux que je viens de décrire, que les anciens Germains, ces Peuples ſi braves, ſi ennemis du Luxe & de la Molleſſe, en faiſoient une affaire ſérieuſe. *Tacite* nous apprend ce fait remar-

quable. « Ils font, dit-il, du Jeu « une affaire ſérieuſe, même « quand ils ne ſont pas ivres. » *Aléam ..... (quod mirere) ſobrii inter ſeria exercent.*

Ces Peuples alloient même beaucoup plus loin que nous : Le même Auteur ajoute, que quand ils avoient perdu tous leurs biens, ils joüoient à la fin, leurs femmes & leurs enfans. De nos jours les Maris n'ont pas le Droit de joüer leurs femmes; s'ils l'avoient, on ne verroit peut-être plus d'autre Monnoie. Mais en revanche, ils ont la complaiſance de ſouffrir qu'elles ſe joüent ſouvent elles-mêmes.

Si le Jeu tire le commun des hommes de l'oiſiveté, il devient abſolument néceſſaire à ceux que la naiſſance, ou la fortune ont élevés au-deſſus des autres. Que deviendroient ſans lui la plupart des Grands Seigneurs ? A quoi

passeroient-ils le tems, lors qu'ils ne peuvent aller à la Chasse? Quelqu'un me répondra, peut-être, qu'ils pourroient remplir ce vuide par l'Etude & par la Lecture de Livres aussi utiles qu'amusans. Mais cette objection sentiroit son Pedant d'une lieuë. Eh! je vous prie, quels seroient les Priviléges des Grands, s'ils étoient obligés d'étudier comme des suppôts d'Université? A quoi serviront donc la Naissance & le Rang, s'ils ne peuvent nous donner de l'habileté & des lumiéres, sans que nous soyons obligés de travailler *méchaniquement* à les acquerir, à la maniere des Roturiers? Un homme de ma connoissance protestoit l'autre jour, avec raison, qu'il n'auroit jamais payé six mille écus pour ses Patentes de Baron, s'il n'eût été convaincu, qu'elles devoient le rendre galant homme & homme

d'esprit, sans le secours des Livres.

Un second bien général, que produit le Jeu, c'est qu'il entretient la liaison & le commerce entre tous les Citoïens. Grands & petits, Nobles & roturiers, Magistrats & Particuliers, jeunes & vieux; tous se réunissent, par ce charme magique, tous vivent ensemble comme pairs & compagnons: les distinctions odieuses, sources d'animosités & de querelles, ne se font plus sentir.

Le Jeu produit chez un Magistrat un bien qui a beaucoup de rapport à celui que je viens de toucher dans un point de vue plus général. Il rend un Magistrat affable & populaire; car, dans le Jeu, tous sont égaux. Il lui apprend à connoître ses Citoïens, en lui fournissant les occasions de les fréquenter tous les jours.

Mais 2°, ce qui est un avan-

tage encore plus remarquable; Un Juge, qui a joué toute la nuit, dort le matin, profondément à l'Audience, & par là, il eſt à l'abri des raiſonnemens captieux des ſophiſmes & de l'Eloquence dangereuſe des Avocats. C'eſt en vain que la plupart de ces derniers ſe ſont mis ſur le pied de ſubſtituer la *force* de la parole à la douceur & aux graces de la vraie Eloquence; les poumons de Stentor y ſeroient ſans effet.

J'ai déja touché un des plus grands avantages que le Jeu procure aux Peres & aux Meres de famille, en ce qu'il occupe entierement leur Eſprit, & les empêche d'entrer dans des détails dangereux ſur leurs affaires domeſtiques. En les tenant continuellement hors de la maiſon, il les rend auſſi plus reſpectables à leurs enfans, qu'une fréquentation plus aſſidue pourroit porter à

se familiariser trop avec eux. Ne voyant leurs peres & leurs meres que rarement, les enfans ont pour eux le même respect que les Orientaux avoient pour leurs Rois, qui ne se montroient à eux qu'une fois dans l'année.

Les meres en particulier tirent souvent du Jeu un autre bien : la mauvaise humeur que la perte leur cause, modere en elles les impressions de cet amour aveugle, qu'elles ont souvent pour leurs enfans, & les préserve ainsi du malheur de les gâter par trop d'indulgence.

Passons enfin aux jeunes gens des deux sexes, & voyons si l'amour du Jeu produit parmi eux des effets moins salutaires que chez les différens Ordres de personnes, que nous venons de parcourir. Le premier & le plus considerable, sans doute, de ces effets, c'est qu'il a banni presqu'en-

tierement tout gout pour la galanterie. Il eſt certain, & deux filles de trente ans le remarquoient l'autre jour en ſoupirant; il eſt certain, dis-je, que depuis que le Jeu s'eſt emparé de l'eſprit de preſque tous nos jeunes gens, la galanterie & cette politeſſe dangereuſe des Cavaliers envers les Dames, eſt abſolument inconnue. Plus de ſoins, plus d'empreſſemens de la part des premiers; & s'ils cherchent encore quelquefois des Compagnies de femmes, ce n'eſt guere qu'autant qu'ils eſperent d'y trouver à faire une Partie.

Les Dames ſont obligées de les imiter. Je ne ſai ſi au commencement il ne leur en a pas couté beaucoup: mais aujourd'hui, ſoit diſſimulation, ſoit habitude, elles paroiſſent ne faire cas des hommes qu'à proportion de leur habilité dans le Jeu, & elles diſent communément d'un

Cavalier qui ne joue point ; (véritablement, un pareil Cavalier est bien rare ;) elles disent qu'un tel homme *n'est bon à rien.* Quand un semblable gout regne, il est difficile que l'Amour fasse des siennes ; & n'en déplaise à nos bonnes meres, ce petit Dieu se glissoit aisément dans leurs amusemens folâtres, au lieu qu'il n'oseroit paroître dans une table de Jeu. A peine connois-je quatre Dames, à qui la perte d'un *sans-prendre* ne fasse revêtir une physionomie, contre laquelle l'amour le plus déterminé ne tiendroit pas un moment. D'un autre côté, il y auroit bien de la fatalité, si un jeune homme alloit toucher le cœur d'une Belle, qu'il n'entretient que de *Paroli*, de *Repique* & de *Capot.* Et en vérité, quand je fais attention à la nature de notre climat, dont les douces influences se manife-

ſtent ſi bien chez les filles du bas étage, je ne puis attribuer à une autre cauſe, qu'à celle que je viens de toucher, la réputation dont joüiſſent nos Dames, de l'emporter pour la ſageſſe, ſur la plupart de nos voiſines :

Caſta eſt quam nemo rogavit (*)

dit un grand Maître en cette matiere. (a) Les peres & les meres ſont tranquiles maintenant ſur le compte de leurs enfans. Combien n'ont-ils pas d'obligation au Jeu? Où eſt la mere, qui n'aime cent fois mieux que ſa fille ſe morde les doigts, pour avoir perdu un *Codille*, que de la voir s'ar-

(*) *Ovid. Amor. L.* 1. *Eleg.* 8.

(a) Nos Dames d'un certain age, diſent auſſi, que l'on ne voit pas aujourd'hui autant de belles filles, que l'on en voioit de leur tems. Je veux bien les en croire ſur leur parole. Mais le Jeu pourroit bien entrer pour beaucoup dans ce déperiſſement de la beauté. C'eſt ce que l'on fera voir, peut-être, dans une diſſertation particuliere, où l'on recherchera les cauſes phyſiques de ce changement.

racher les cheveux, pour avoir trop bien joué un jeu plus dangereux ? Où eſt le pere de famille, qui ne préfere de voir ſon fils s'expoſer à perdre quelques piſtoles, plutôt que de le voir courir les riſques de gagner une femme malgré lui ?

Un ſecond bien que le Jeu produit parmi les jeunes gens, & qui a beaucoup de rapport au premier, c'eſt qu'il ſe fait beaucoup moins de mariages qu'il ne s'en feroit ſans cela. Les deffauts, dit-on, ſe montrent à découvert, dans le Jeu : En faut-il davantage, pour rompre une infinité d'unions? Mais, dira-t-on, la félicité & la force d'un Etat ne ſont-elles pas fondées ſur le grand nombre des habitans ? Je répons, que la regle eſt certaine, quand on parle des habitans laborieux, qui ſe rendent utiles à l'Etat : Mais pour ce qui eſt des Faineans, je ne vois pas

en quoi leur multitude peut être avantageuse au bien public. D'ailleurs, quoique nos jeunes Messieurs ne se marient pas, la nature ne perd pas ses droits; & toute la différence qu'il y a, c'est qu'ils donnent à l'Etat un Artisan, ou un Laboureur, au lieu d'un petit noble desœuvré. Or je demande, si ce troc est desavantageux ? Il n'y a que les filles de bonne maison, qui souffrent de tout ceci. Mais, puisque leurs freres s'exposent bien à perdre la vie, en cas de besoin pour la Patrie, n'est-il pas juste, que de leur côté elles affrontent courageusement par le même motif, un Etat qui, après tout, n'est peut-être pas aussi affreux que la mort ? Je parle d'un célibat éternel.

On ne sauroit nier, en 3e lieu, que le Jeu ne soit une Ecole admirable d'Eloquence. Que ceux qui pourroient en douter, con-

siderent un moment quels gestes naturels & frapans, quelles expressions vives & énergiques la perte d'un *paroli* arraché à la plupart des Joueurs. Il est vrai qu'ils se servent dans ces occasions de certaines figures de Rhétorique, qui ne seroient pas de mises dans un discours public. Mais un peu de bon sens leur en fait faire aisément la distinction; ils n'en retiennent que l'essentiel; je veux dire la force & l'élégance de la diction; & il faut convenir qu'ils acquierent par-là de grandes dispositions pour le pathétique. Aussi voyons-nous que de tous ces faiseurs de harangues il n'y en a gueres qui réussissent mieux, que ceux dont la vie a été, comme on parle, un peu dissipée dans leur jeunesse. Il y en a même plusieurs, qui trouvent le moyen si excellent, qu'ils le pratiquent encore tous les

jours ; quoique, par une basse jalousie, ils fassent tous leurs efforts pour le décrier, afin d'empêcher que d'autres n'en profitent. Mais leur conduite dément leur discours : s'ils trouvent le Jeu si pernicieux, pourquoi le cultivent-ils avec tant de soin ?

Les femmes n'ont pas besoin de cette Ecole pour se perfectionner dans le talent de la parole. Mais elle a ceci d'admirable, que chacun peut y acquérir, ce dont il manque le plus. Si les hommes y deviennent éloquens, quels fruits les femmes n'en peuvent-elles point tirer par rapport à la circonspection & à l'art de garder à propos le silence ? Voyez la jeune *Eglé* les Cartes à la main : elle a la force de ne pas lâcher quatre mots mal-à-propos pendant tout un quart d'heure ; elle reste assise à la même place pendant un tems beaucoup plus con-

sidérable. Mais, ce qui est plus admirable encore ; considérez *Olympe*. Quoi ! deux minutes sans parler ? Elle entend à ses côtés deux spectateurs, qui murmurent tout bas quelques réflexions caustiques, sur une avanture toute recente ; mais trop occupée d'un coup embarrassant, elle prend assez sur soi, pour n'y pas mettre son grain de sel. C'est ici un nouvel avantage du Jeu : il peut quelquefois, sinon bannir entierement, au moins interrompre & suspendre la médisance. O Jeu ! Invention merveilleuse ! quelle n'est pas ta force & ton utilité ! Nous te devons, sans doute, à quelque Fée : le hasard, ou l'imagination bisarre des hommes auroient-ils produit une chose qui opere tant de merveilles ?

Pour soutenir un établissement si utile, un usage si salutaire, il

y auroit quelques mesures à prendre, que j'ose proposer ici à nos supérieurs, fondé sur mon zele pour la Patrie, au hasard que mon projet aît le même sort que ceux de M. l'Abbé de ST. PIERRE.

1°. A l'exemple des Princes, qui aimant les sciences, honorent & protégent les savans, il conviendroit d'accorder les distinctions les plus honorables à un Joueur de profession, & de ne pas souffrir que dans un festin public il fût assis au bas de la table, après avoir occupé si souvent la premiere place dans une table de *Pharaon*.

2°. Il faudroit ordonner que les dettes du Jeu fussent des dettes privilégiées, qui se païassent les prémieres. Quant aux filles, en particulier, je voudrois que l'Etat fît une dot convenable à celles qui se distingueroient dans le Jeu, afin de les marier de bonne heure; ce qui seroit un moyen assuré d'engager les autres à les imiter.

PROJET POUR LA COMPOSITION D'UN ELIXIR DE LIVRES, A L'USAGE DES JOUEURS QUI N'ONT PAS LE TEMS DE S'INSTRUIRE.

LOrsque mon Essai sur l'utilité du Jeu a paru, bien des gens ont envisagé cette piece comme une Satire ; & j'apprens qu'en cette qualité elle a excité bien des murmures. Je n'ai pour les appaiser, qu'à avertir simplement, que c'est de la meilleure foi du monde que j'ai fait l'éloge du Jeu, & que je suis très-éloigné de blâmer cette *occupation des honnêtes gens*. Je croyois m'être expliqué assez clairement pour que l'on ne dût pas s'y méprendre. Mais il m'en est arrivé autant qu'à un Amant bien épris d'une laide Maitresse ; Quand

Quand il se jette sur ses louanges, & que plein d'un tendre enthousiasme, il entreprend de célébrer ses charmes ; ceux qui ne connoissent point ses véritables inclinations, regardent ses discours comme des Satires malignes, & prennent dans un sens ironique, ce qu'il dit avec toute la naïveté d'un amoureux du premier ordre. Je dois donc prier le Public d'être persuadé que je connois tout le mérite d'un usage, sans lequel on verroit souvent tout un cercle d'hommes & de femmes bâiller à bouche close, & tant de gens du bel-air fort embarrassés de leur figure.

Je n'y vois qu'un inconvénient: c'est que les *honnêtes-gens* donnant au Jeu tout le tems qu'ils peuvent dérober à leurs affaires, il ne leur reste pas dans toute la journée un petit quart-d'heure, pour cultiver leur esprit par quel-

que lecture. Cependant il eſt certain qu'une lecture bien choiſie eſt d'une grande utilité aux perſonnes de l'un & de l'autre ſexe. On en convient généralement quant aux hommes. Hé! pourquoi n'en ſeroit-il pas de même à l'égard des Dames ? J'ai ſouvent éprouvé, que la converſation d'une belle, dont tout l'acquis ſe borne aux lumieres qu'elle aura puiſées dans une demi-douzaine de Romans, eſt bien-tôt à ſec, quelque favoriſée qu'elle ſoit de la nature ; & que ſi elle ceſſe de folâtrer, ou que vous vous laſſiez de lui conter des fleurettes, elle n'a plus rien à vous dire.

Quel remede apporter à ce mal? Faudra-t-il opter entre un Livre & un Jeu de Cartes, ou retrancher au Jeu une partie de notre tems, pour le donner à la lecture ? non, & je me propoſe

de donner à ce ſujet une grande preuve de mon zele pour le bien public.

Je me ſuis appliqué dès ma jeuneſſe à la Chymie, & après bien des expériences, j'ai acquis dans une grande perfection l'art de ſimplifier les *Mixtes*, & de ſéparer les différentes matieres qui les conſtituent. Je me vois donc en état de compoſer un *Elixir*, qui fournira aux honnêtes-gens qui cultivent le Jeu avec ſoin, un moyen de réparer tout le vuide, que le défaut de lecture pourroit laiſſer dans leur eſprit. Il eſt queſtion pour cela de mettre dans un alembic avec un *diſſolvant* ſpécifique dont je ſuis poſſeſſeur, un certain nombre de Livres choiſis, deſquels j'extrais tout l'eſprit par une opération bien dirigée. Cet eſprit corrigé par quelque dragmes de ſel *dia-*

noiticon * forme l'*Elixir* que j'annonce.

Mais comme je prévois que le prix pourroit empêcher bien des gens de faire l'acquisition d'une drogue si salutaire, je me propose de la donner *gratis*; & je demande seulement pour cela qu'on m'accorde un privilege exclusif pour vendre une *eau* de ma composition admirable pour blanchir & conserver le teint. Je compte que le profit que je retirerai de cette *eau*, me dédommagera amplement des frais que je pourrai faire pour l'*Elixir*.

Je ne vois plus qu'une difficulté dans le débit de cette excellente liqueur. Les personnes qui en auroient le plus grand besoin seront assûrément les moins empressées à s'en pourvoir. J'en parle par expérience; puisqu'ayant

* DIANOITICON, est pris d'un mot Grec, qui signifie, discernement.

laiſſé tranſpirer quelque choſe de mon deſſein, il eſt arrivé que les Dames de ma connoiſſance auxquelles l'uſage de mon *Elixir* eſt le moins néceſſaire, ont été préciſément les ſeules qui m'en aient demandé. Mais il y a moyen encore de remédier à cela. Je remettrai les flaccons deſtinés pour les Dames, non point aux Dames elles-mêmes, mais aux Cavaliers de chaque ſocieté. Ceux-ci auront ſoin d'en verſer de tems-en-tems quelques gouttes dans une taſſe de Thé, ou de Caffé, qu'ils offriront à une Dame. Ils répondront ainſi parfaitement aux vues que doivent ſe propoſer les peres & les meres, en permettant aux jeunes Demoiſelles de voir des Cavaliers. Ces vues ſont de leur former l'eſprit : & au moyen de mon invention merveilleuſe, nous n'aurons plus aucun Cavalier qui ne ſoit en état

d'y contribuer ; car ils ſeront tous capables, à ce que j'eſpere, de préſenter une taſſe de Caffé. C'eſt ainſi qu'avec un peu d'induſtrie, on peut tirer parti de tout le monde.

Mais ces Meſſieurs me permettront de les avertir, qu'il leur ſeroit fort honteux que les Dames, par le ſecours de mon *Elixir*, paruſſent plus ſçavantes qu'eux : C'eſt pourquoi ils ne feront pas mal d'en avaler de tems-en-tems quelques gouttes. Il conviendroit mieux, je le ſai, qu'ils travaillaſſent eux-mêmes à s'inſtruire par la lecture ; car j'avoue ingénuement qu'une ſcience acquiſe de cette maniere, doit produire de meilleurs effets que celle dont on ſera redevable à la Chymie. Quelques heures de la matinée pourroient être ſacrifiées à cela. Cependant, comme il y a pluſieurs Cavaliers qui après

avoir donné au Jeu la meilleure partie de la nuit, ſont obligés de ſe lever ſi tard, qu'il ne leur reſte plus avant le dîné qu'une heure ou deux, & qui donnent religieuſement ce tems-là à leur toilette, dans le but louable de plaire aux Dames; je veux bien ſubvenir à leurs beſoins, d'autant plus que je compte fort de leur vendre une bonne doſe de mon *eau pour le teint*. Je leur permets donc de ſe ranger dans un cercle au nombre des femmes; & on leur ſervira comme à elles du Caffé avec de l'*Elixir*.

Le choix des Livres qui doivent entrer dans l'alembic, eſt ſans doute ce qu'il y a ici de plus important. Qui ne ſait que bien ſouvent il vaudroit mieux qu'une Dame fût reſtée ſans aucune lecture, que d'avoir fait celle de certains Livres? Or je travaille principalement pour ce

ſexe aimable : c'eſt à lui ſur-tout que je ſouhaite d'être utile ; & je déclare que je veux compoſer mon *Elixir* à ſon uſage & dans le goût qui lui convient. Cela n'empêchera pas que les Cavaliers qui ſeront dans le cas d'en avoir beſoin, ne puiſſent s'en contenter. On ne s'attend pas à les voir plus ſavans que des femmes, & ils n'auront pas lieu de ſe plaindre de moi, ſi je leur fournis les moyens d'aller de pair, par leurs connoiſſances, avec la plupart d'entr'elles.

Un choix judicieux des Livres ſur leſquels je dois opérer, étant donc ſi eſſentiel au bon ſuccès de mon deſſein, je n'oſe point m'en fier à mes propres lumieres. C'eſt pourquoi j'invite les gens d'eſprit & de goût, qui ont quelque zele pour le bien de la ſocieté, à m'aider de leurs conſeils. Les Dames dont le génie eſt cultivé

dont

dont l'esprit est orné de belles connoissances, m'obligeront en particulier infiniment, si elles veulent bien me dire là-dessus leur pensée. Elles doivent être persuadées que j'y ferai toute l'attention possible, d'autant plus que leur sentiment sera dégagé sans doute de toute pédanterie, & qu'elles peuvent connoître par expérience, quels ouvrages sont les plus utiles à leur sexe.

Dès que j'eus publié le projet ci-dessus, il m'attira une quantité de Lettres d'une foule de gens qui s'empressoient de répondre à mes vues. Je donnerai seulement au public les suivantes avec mes réponses.

LETTRE AU CHIMISTE.

MONSIEUR,

J'Ai vu avec admiration ce que vous dites du secret incomparable que vous possédez, & je ne puis assez louer le généreux dessein dans lequel vous êtes, de le faire servir à l'utilité publique. Mais, Monsieur, puisque vous avez un si bon moyen de rendre sçavans tout d'un coup les hommes & les femmes, ne vous amusez pas à leur mettre dans la tête des bagatelles; laissez-là la plupart des productions de notre siecle, dans lesquelles à parler franchement, il ne regne qu'une érudition bien mince. Le goût de la Philosophie & des Mathématiques a gâté presque tous nos Sa-

vans modernes : On perd le tems aujourd'hui à raisonner, & cependant on néglige l'occasion & les moyens de se remplir la tête de connoissances rares & curieuses. Quoique je sois bien persuadé qu'un aussi habile homme que vous n'a pas besoin de conseil ; permettez-moi de vous dire que vous devez remplir votre alembic des ouvrages de ces grands hommes des siecles derniers, qui font encore aujourd'hui les délices des vrais Savans. Tels sont les Doctes Commentaires sur les anciens Auteurs : Les profondes recherches de chronologie, les savantes dissertations sur les antiquités, sur la mythologie payenne, que l'on prouve être tirée des Histoires du vieux Testament ; défigurées par les Egyptiens & les Grecs, &c. *Sapienti sat.* Je n'en dis pas davantage à un homme intelligent

comme vous l'êtes. Mais j'ai été bien-aise de vous indiquer en peu de mots mon sentiment, ne fût-ce que pour vous munir d'une autorité de quelque poids contre le goût dominant du siecle. Je suis, &c.

POLYMANTANUS.

RE'PONSE.

PErmettez-moi de vous le dire, Monsieur, dès que j'ai vû un nom terminé en *us* au bas de votre lettre, je me suis douté de ce quelle contenoit. Mais je vous avouerai ingénuement, que ce n'est point à vous autres Messieurs, qui portez ces noms-là, que j'ai prétendu demander conseil sur la maniere dont je dois composer mon *Elixir*. J'ai déclaré que je voulois le faire à l'usage des Dames; & quoique vous sçachiez tant de

choſes, je ne vous crois pas fort au fait de ce qu'il convient d'enſeigner au beau ſexe.

Cependant, Monſieur, par égard pour un ſavant tel que vous, j'ai voulu faire un eſſai ſur les livres que vous m'indiquez; & je pouvois le faire à peu de frais, graces à ce mauvais goût que vous reprochez à notre ſiecle. J'en ai donc mis une aſſez grande quantité dans mon alembic, avec une double doſe de diſſolvant; car je me doutois de quelque choſe; mais cette précaution s'eſt trouvée inutile: En vain j'ai augmenté le feu juſqu'à trois fois; je n'ai jamais pû faire diſtiler une ſeule goutte d'*eſprit*. Las enfin de ſouffler le charbon inutilement, j'ai retiré l'*alembic*, & je n'y ai trouvé qu'une matiere rude & inſipide, avec une grande quantité d'huile. Voilà, Monſieur, le ſuccès de l'opération.

Ce n'eſt pas ma faute ſi elle a ſi mal réuſſi. Je ſuis, avec tout le reſpect que mérite votre grand ſçavoir, &c.

LETTRE AU CHIMISTE.

MONSIEUR,

JE l'avois toujours bien oui dire, que tous ces Chimiſtes, vos ſemblables, ſont la perte du genre humain, & des empoiſonneurs publics. Que prétendez-vous faire, je vous prie avec ce maudit *Elixir*, que vous vantez comme une drogue incomparable? Vous voulez rendre nos femmes ſavantes. Jour de Dieu! ſi la mienne en avale une ſeule goutte, je vuide le pays au plus court. Vous dites que la converſation de celles qui n'ont pas lû

beaucoup eſt bientôt à ſec. Hé ! morbleu, ma femme n'a jamais tenu de livres que la bible, dont elle lit quelques chapitres les Dimanches que l'on ne peut pas travailler, & cependant elle jaſe comme une pie borgne, ſi bien que ſouvent je n'y puis tenir. Que ſera-ce donc quand elle aura bû de votre belle *compoſition*, qui doit faire autant & plus d'effet que ſi elle avoit lû toute la bibliotheque d'un Docteur ? On dit que ceux qui ont acquis du bien tout d'un coup, comme par exemple, dans une loterie, le dépenſent de même fort vîte : Dieu ſçait avec quelle rapidité ma chere moitié débiteroit la ſcience que vous lui auriez ainſi infuſée dans un moment ! Il n'y auroit à parler que pour elle, & je ne pourrois plus me faire entendre dans ma maiſon.

Il eſt pourtant vrai que quel-

quefois on apprend dans les livres d'assez belles choses, & notre fils aîné que j'envoie au Collége, m'a endormi plusieurs fois agréablement, en me contant des histoires de ces *Grecs* & de ces *Romains*. Mais je ne veux rien apprendre d'une femme; & je crains trop que la mienne ne devienne bien fiere, si elle en savoit plus que moi. Dieu merci elle n'est déja pas trop bonne: comment vivrois-je avec elle, si vous la rendiez savante? Monsieur, je connois quelques-uns de ces Messieurs les savans; ils ont un air bien dédaigneux quand ils parlent à nous autres qui n'avons pas tant lû qu'eux. Je n'endurerois jamais cet air de mon épouse. Mais vous dites qu'elle en paroîtroit plus aimable, si elle avoit bien des lumieres. Hé! que m'importe à moi qu'elle soit au gré de nos jeunes godelureaux?

Elle me plaît bien assez, pourvû qu'elle soit bonne ménagere. Ce seroit une belle chose vraiment, si elle alloit se mettre dans la tête de lire quelques livres, au lieu de tricotter des bas pour son mari & pour ses enfans!

Voyez-vous, Monsieur, chacun a son emploi dans ce monde. Les femmes sont faites pour avoir soin du ménage: il ne faut pas les en dégoûter, en leur fourant dans la tête toutes ces idées de science. On dit que celles qui en ont tâté, méprisent toute autre occupation. Je serois bien regalé moi, si ma femme devenue philosophe, trouvoit indigne d'elle de m'apprêter à dîner.

Abandonnez donc votre malheureux projet, qui ne pourroit que tourner à la ruine des familles. Javoue qu'il m'auroit inquiété si je n'étois fermement persuadé que nos supérieurs l'empê-

cheront de réuſſir, bien loin de le favoriſer. Ils ſe garderont bien de ſouffrir qu'on donne à leurs femmes les moyens de ſe rendre bien-tôt autant & plus habiles qu'eux. Je ſuis, &c.

JEAN MENAGER.

RE'PONSE.

JE prie le bon Mr Ménager de ſe mettre l'eſprit en repos. Pourvû que les livres ſoient bien choiſis, que ſa femme les liſe, ou qu'elle en prenne la quinteſſence dans mon *Elixir*, il n'en doit craindre aucun mauvais effet. Au contraire ſi elle parle trop, elle apprendra à ſe taire; ſi elle eſt fiere & orgueilleuſe, elle deviendra douce & humble; & ſi elle néglige le ménage, elle apprendra que ſon devoir eſt d'en prendre ſoin. Au reſte, quand Mr Ménager m'aura prouvé que

sa moitié a été faite uniquement pour lui, je conviendrai qu'elle doit négliger de cultiver son esprit, dès que son mari n'aime pas la science.

LETTRE AU CHIMISTE.

MONSIEUR,

J'Ai vû avec beaucoup de plaisir le Projet de l'Elixir admirable que vous nous destinez. Quoique je ne sois point joueuse, que l'un de mes plus grands plaisirs soit la lecture, & que je préfere cette voie d'acquérir desconnoissances, à celle que vous indiquez; je ne laisse pas de sentir la grande utilité & la nécessité même de votre secret; & je vous prie de ne point m'oublier dans la distribution de vos flaccons. Il est

beaucoup plus de bons livres que je ne pourrai en lire dans toute ma vie; je suis bien aise aussi de m'occuper une partie de la journée à de petits ouvrages de main, propres à mon sexe, & le commerce de mes amies que je suis charmée de cultiver, me prend un tems considérable. Vous pouvez, Monsieur, m'aider à réparer la perte que mes lectures en souffrent, & j'espere que vous ne me refuserez pas ce service.

Je n'ai garde de m'ériger en savante & de vous donner des conseils sur la maniere dont vous devez composer votre *Elixir*. Mais comme j'ai beaucoup de confiance en mon pere, qui prend soin lui-même de mon éducation, je pense, Monsieur, que je ne puis mieux répondre à votre invitation, qu'en vous communiquant une liste des livres dont il a composé ma petite bibliotheque.

Il m'a donné pour l'hiſtoire ancienne, les ouvrages de Mr *Rollin* & l'abregé de Mr *Boſſuet*, avec quelques morceaux d'hiſtoire particuliere, entre leſquels celui que j'ai lû avec le plus de plaiſir, eſt l'ouvrage de l'Abbé *Vertot* ſur les révolutions Romaines.

Il me paroît, Monſieur, que la lecture de ces livres m'a donné une idée aſſez nette de l'Hiſtoire ancienne. Mais il s'en faut bien que je n'aie les mêmes ſecours ſur l'Hiſtoire moderne. J'en ſuis d'autant plus ſurpriſe, que ſi j'étois un ſavant, il me ſemble que je me plairois bien plus à écrire l'Hiſtoire de ma patrie & de mes ayeux, qu'à débrouiller celles de ces peuples reculés, auxquels je prens peu d'intérêt. Mon pere m'a dit qu'il ne connoiſſoit point d'Hiſtoire générale de l'Europe. Il m'en a bien

donné quelques abrégés. Mais ils sont extremement secs ; & il m'a dit que je n'avois d'autre parti à prendre après les avoir parcourus, que de lire les Histoires particulieres de différens états, telles que *de Thou*, *Mézerai* & le Pere *Daniel*, pour la France ; *Rapin Thoyras* pour l'Angleterre, &c. Mais, Monsieur, ces ouvrages sont d'une si grande étendue, que je ne pourrai jamais les lire tous. Vous me rendrez, à moi & à bien d'autres, un très-grand service, si vous voulez bien en mettre les meilleurs dans votre alembic & en faire un bon *extrait*. J'en userai avec beaucoup de plaisir. En attendant, je lis les bons morceaux d'Histoire particuliere, à mesure qu'ils me tombent sous la main. Les révolutions de Suede & de Portugal par l'Abbé *Vertot* ; l'Histoire de Louis XIII. par le *Vassor* ; les Mémoires du

Cardinal de *Retz* ; ceux de Mr *Burnet* m'ont occupé bien agréablement.

Outre les livres d'Hiſtoire auxquels mon pere a joint un ou deux abrégés de Géographie & quelques voyages, il m'en a donné pluſieurs, qu'il juge propres à former l'eſprit & le cœur, & quelques-uns auſſi deſtinés ſimplement à m'amuſer. Il m'a donné, & quelquefois il a pris la peine de les faire lui-même, des traductions de quelques anciens, comme d'*Epictete*, de l'Empereur *Marc - Antonin* ; mais ſur-tout, j'ai lu & relu avec un ſingulier plaiſir celles de divers ouvrages de Morale de *Ciceron*. J'avoue, Monſieur, que je voudrois de tout mon cœur être en état de lire ces Auteurs dans leur langue: ils ont une maniere d'écrire qui me charme ; & cela ne vous ſurprendra pas ; à mon âge on aime

ce qui eſt ſimple & naturel. Les modernes donnent à penſer à mon eſprit ; ils exercent ſouvent ma petite pénétration : mais les anciens me touchent le cœur.

J'ai tous ces ouvrages ſi connus, qui ont été compoſés dans le ſiecle de Louis XIV. en France ou ailleurs : le *Spectateur Anglois*, le *Mentor moderne*, les maximes de *la Roche-Foucault*, les caractéres de *la Bruyere*, les ouvrages de la Marquiſe *de Lambert*, de *ſaint Hyacinthe*, de *ſaint Evremont*, *Télémaque*, les lettres *de Buſſy* & de Madame de *Sévigné*, les œuvres de *Fontenelle*, les Eſſais de Mr l'Abbé Trublet, & la connoiſſance de l'Eſprit humain, &c. Et pour la poëſie, mon pere m'a recommandé ſurtout *Boileau*, comme le plus propre à me former le goût. Il y a joint les Epitres & les Odes de *Rouſſeau*, les Fables de *la Fontaine*,

ne, les Poëſies de Madame *des Houilleres*, celles de *Voltaire*, & les piéces de Théatre de *Corneille*, de *Racine* & de *Moliere*, avec la bibliotheque poëtique. Mais il m'a recommandé de ne point trop livrer mon imagination à ce que les Tragédies ont d'attendriſſant dans les cataſtrophes, & de faire plutôt attention à la beauté des ſentimens. Il m'a donné le même avis touchant les Romans de Mr d'*Exiles*, & un très-petit nombre d'autres, qu'il m'a laiſſés pour m'amuſer. Il eſtime ceux de Mr d'*Exiles*, pour le ſtile & pour la connoiſſance du cœur humain. C'eſt à quoi il m'a dit que je devois faire le plus d'attention en les liſant; & j'ai remarqué lorſque je les avoit achevés, qu'il ne me faiſoit aucune queſtion ſur les avantures, mais uniquement ſur les caracteres. Je lis auſſi à mes heures perdues, *Dom-Qui-*

chotte, *Gil-Blas*, les voyages de *Gulliver*; & il me semble qu'en m'amusant ils ne me sont pas moins utiles que bien des ouvrages plus sérieux.

Voilà, Monsieur, l'Histoire de mes lectures, & l'état de ma petite bibliotheque. Je souhaite qu'elle soit de votre goût, & que vous fassiez de ces ouvrages un *extrait* utile à ceux qui ne veulent pas se donner la peine de lire. Quant à moi, je ne demande le secours de votre art, que dans ce qu'il m'est impossible de faire seule. Je suis, &c.

RE' PONSE.

MOn aimable correspondante peut être bien assurée que je m'empresserai à la contenter, & que je me ferai un véritable plaisir de seconder des intentions aussi louables que les

siennes & de satisfaire un goût si beau. Je sens fort bien la nécessité de lui faire un *extrait* des Historiens modernes. Cependant, si un habile-homme vouloit entreprendre de nous donner une continuation de *Rollin*, en reprenant l'Histoire où cet Auteur finit, & la poussant jusqu'à nos jours; ce seroit encore mieux le fait de l'aimable anonyme & de ceux qui pensent comme elle. En attendant, tout mon art est à son service. Elle me permettra seulement pour maintenir mon crédit auprès des joueurs & des joueuses, d'y mettre une condition : c'est qu'elle ne rompra jamais une partie de jeu, quand elle se trouvera en compagnie. Si ce désordre arrivoit, on crieroit furieusement contre les livres & contre le pauvre Chimiste. A ce prix, tout mon *Elixir* est à elle, & je lui en donnerai au-

tant qu'elle en voudra ; quoiqu'à mon avis il lui soit moins nécessaire qu'à aucune femme de ma connoissance. Je trouve ses livres très-bien choisis, & le catalogue qu'elle a eu la bonté de m'en communiquer, sera la *recette* de l'*Elixir* que je destine aux Dames.

APOLOGIE
DE LA MEDISANCE.

---------- Ridiculum acri
Fortius ac melius magnas plerumque
secat res.

HORACE.

Souvent l'Ironie fait plus d'impression, même dans les choses les plus importantes, que la gravité & la force des Censures.

J'Ai commencé à faire voir dans une autre occasion, que l'on s'accorde souvent à blâmer des choses dans lesquelles, à les envisager d'un certain côté, il n'est pas difficile de trouver une utilité réelle. Je prouvai alors cette vérité par l'exemple du Jeu: Aujourd'hui j'entreprens de la confirmer par celui de la médisance. Un noble motif m'anime dans

cette entrepriſe : Je prétens remplir le devoir d'un bon Patriote, en juſtifiant un uſage, dans lequel ma patrie ſe diſtingue, (*a*) dit-on, avec éclat ; & je veux donner en particulier au beau ſexe une preuve de ma conſidération & de mon tendre dévouement. Oui, c'eſt principalement en votre faveur que j'écris, aimable moitié du genre humain. La vivacité des paſſions, une charmante légereté d'eſprit & une merveilleuſe facilité d'expreſſions, ſont de précieux avantages que vous avez ſur les hommes, & au moïen deſquels

(*a*) J'étois dans ces idées lorſque j'écrivis ceci, dans un tems, où j'avois peu ſéjourné hors de mon pais natal. Mais depuis le ſéjour que j'ai fait en pluſieurs endroits, & ſurtout dans une des plus grandes villes de l'Europe, je ſuis obligé de reconnoître que nous n'avons pas dequoi nous vanter à cet égard, & que la médiſance regne ailleurs pour le moins autant que chez nous. C'eſt une déclaration que l'équité exige de moi, étant bienaiſe de rendre à chacun ce qui lui appartient.

vous brillez particulierement dans la médiſance. En vain quelques hommes jaloux veulent décrier ce louable uſage que vous faites de vos talens ; la plupart l'admirent dans le fond de leur cœur ; ils s'efforcent d'en atteindre la fineſſe & de vous imiter :

Je connois même ſur ce point,
Bon nombre d'hommes qui ſont femmes. (*)

Mais quelles que puiſſent être les raiſons ſecretes de tant d'hommes, & même de pluſieurs femmes infideles à leur ſexe, qui condamnent de bouche la médiſance, j'eſpere les réduire au ſilence aujourd'hui, en leur démontrant, par les plus ſolides raiſons, que *la médiſance eſt en effet autant avantageuſe, qu'on la dit commun ément nuiſible & condamnable.*

Je prévois que bien des lecteurs, fort honnêtes gens, re-

(*) La Fontaine.

garderont d'abord cette propoſition comme quelque choſe de pire qu'un paradoxe. Quoi ! diront-ils, on peut juſtifier un vice, reconnu par tel de tous les moraliſtes & condamné ſi ſéverement dans l'écriture ! Mais je les prie de ſe donner un moment de patience. Quant aux moraliſtes, on ſait que leurs déciſions ne ſont pas infaillibles ; & pour ce qui eſt de l'écriture, il faut bien que ces paſſages qui ſemblent condamner la médiſance, ſoient ſuſceptibles d'un autre ſens : autrement quelle apparence y a-t-il que tant de Chretiens, qui regardent l'écriture comme la regle de leur foi & de leur conduite, & ſur-tout que tant de femmes, dont la conſcience eſt ordinairement plus tendre & l'ame plus timide, que celle des hommes, oſaſſent violer des préceptes ſi reſpectables pour eux, ſans le moindre ſcrupule

pule, & s'en faire même un jeu & un amuſement ? Quand on regarde comme un crime une action dont il eſt ſi aiſé de s'abſtenir, & à laquelle on n'eſt point porté par l'impétuoſité d'une paſſion aveugle, on ne s'y livre pas ſi tranquillement. Je n'examinerai point ſi nous ſommes toujours bons critiques, quand il s'agit d'expliquer une loi qui peut intéreſſer nos penchans, & s'il eſt bien ſûr dans ces cas-là, de s'en fier uniquement à ſoi-même : ce n'eſt pas là mon affaire ; je me borne à raiſonner ſimplement ſur la nature de la choſe. Entrons en matiere.

La médiſance eſt doublement utile ; elle l'eſt aux perſonnes qui l'emploient, & à celles qui en ſont les objets.

1°. La médiſance, ſelon ſes ennemis mêmes, a ſa ſource dans *l'Envie* ; & celle-ci a malheureu-

sement une liaison intime & secrete avec la bile : dès que l'Envie ne peut point se satisfaire & prendre l'essor, elle répand la bile sur toute la superficie du corps, mais principalement sur le visage ; desorte que la couleur *jaune* passe communément pour la livrée de cette passion. La Médisance prévient ce funeste accident ; par elle les feux rougeans de l'envie s'évaporent, & elle préserve ainsi une belle de ces fermentations si desastreuses pour le teint. Le beau plaisir que nous aurions, en voulant l'interdire, de voir une partie de nos femmes teintes de *safran*, & nos Poëtes galans réduits à oublier les *Lis* & les *Roses* ; pour n'emprunter desormais leurs comparaisons que du *Souci* & de la *Jonquille* !

2°. C'est une maxime constante de l'équité, que si quelqu'un est privé d'un avantage, il ne faut

pas lui envier ce qui peut l'en dédommager. Il y a deux moyens de s'attirer quelques considerations dans le monde ; le premier & le plus précieux sans doute, est de se faire aimer ; le second, est de se faire craindre. Cela étant ainsi, les personnes qui sont assez heureuses pour posséder le premier de ces deux moyens, seroient fort condamnables, sans contredit, si elles vouloient encore employer le second. Aussi ne voyons-nous point que des Dames véritablement aimables s'amusent à se rendre redoutables par la malignité de leur langue. Contentes de se voir recherchées & caressées dans les compagnies, elles ne songent qu'à jouir tranquillement de leur bonheur, sans inquiéter personne ; leur satisfaction intérieure répand sur tous leurs discours les graces & la douceur. Mais celles qui sont pri-

vées de ce doux avantage, seront-elles donc obligées de renoncer à toute ambition, de se voir tranquillement abandonnées de leurs compagnes & négligées des Cavaliers? Ne leur sera-t-il pas permis de recourir à la maxime des tirans, & de dire avec eux: *Oderint, dum metuant:* Qu'ils me haïssent, pourvu qu'ils me craignent? Ne pourront-elles se servir au besoin d'une langue, qu'elles tiennent de la nature, & forcer par ses traits redoutables, l'un & l'autre sexe, à leur marquer quelques égards; si par leur caractere, leur esprit & leur figure, elles ne peuvent les y porter de plein gré? Certainement il y auroit de la cruauté & même de l'injustice à le leur refuser, & l'on doit plutôt admirer la modestie avec laquelle elles veulent bien se contenter du même sort dont jouit le *mauvais Esprit*, à

qui certains peuples Orientaux rendent un espece de culte, pour qu'il ne leur fasse point de mal.

II. Venons maintenant à ceux qui sont les objets de la médisance & montrons combien elle peut leur être utile. 1°. La médisance proprement ainsi nommée ; je veux dire, un discours dans lequel on étale au juste & suivant la vérité, les défauts du prochain; est sans doute très-propre à corriger les personnes qu'elle attaque. Nous sommes tous jaloux de l'estime du Public : mais le plus souvent nous nous connoissons très-mal nous-mêmes, & nous nous croyons dignes de cette estime dans le tems qu'il nous manque encore bien des choses pour la mériter. Que peut-il donc nous arriver de plus avantageux, que de voir nos défauts censurés par une infinité de gens, & dépeints au naturel. Ces censures sont assai-

sonnées bien souvent d'un sel piquant, d'autant plus propre à faire une vive impression & à produire en nous la ferme résolution d'éviter soigneusement tout ce qui peut nous exposer à des traits si mortifians.

Dans le fond, tous ces livres que l'on écrit contre la corruption du siecle, que sont-ils autre chose, sinon des tissus de médisances ? Il est vrai que ces médisances sont conçues en termes généraux, & qu'ainsi elles n'offensent point, & ne nuisent à personne. Mais par la même raison, elles sont peu utiles & ne corrigent qui que ce soit. Il n'en est pas ainsi des discours de ceux que l'on traite de médisans : ces correcteurs charitables ont grand soin dans leurs tableaux, de désigner un chacun par son nom, afin qu'il ne puisse s'y méconnoître, & qu'il n'en perde point le fruit.

Ils travaillent pour ce noble but, avec un zele infatigable, & il eſt aiſé de voir combien ils y trouvent de plaiſir. Je ſai qu'on leur conteſte un motif ſi louable : mais ceux qui pourroient avoir là-deſſus quelque doute, n'ont pour s'édifier, qu'à prêter un moment l'oreille à une femme en train de médire, & à remarquer la tournure de ſes diſcours. *Hélas ! c'eſt dommage*, dira-t-elle ; *cette jeune perſonne ſe perd : je publie à regret ſes défauts & ſes fauſſes démarches ; mais il ſeroit à ſouhaiter qu'elle ſçût ce que le monde penſe de ſa conduite, & quelque perſonne charitable devroit ſe charger de l'avertir.* Il eſt vrai qu'elle ne prend point ſur elle ce ſoin officieux ; au contraire, la jeune perſonne vient-elle à paroître, notre cauſeuſe change de ton, & lui parle dans un goût tout oppoſé : c'eſt un ménagement que la *bonne ame* ne

peut encore s'empêcher de garder pour la *politesse mondaine*. Mais elle y trouve un prompt remede ; elle prend soin de répandre ses médisances en tant de lieux, qu'il est comme impossible qu'il n'en revienne enfin quelque chose aux oreilles de celle qui s'y trouve intéressée.

Je ne doute point que l'on ne doive attribuer à cette médisance salutaire, l'avantage considerable qu'ont d'ordinaire les petites villes sur les grandes, quant à la pureté des mœurs. Dans *Paris*, dans *Londres*, chacun vit à sa mode, sans redouter la censure de personne, sans craindre même que l'on s'informe de sa conduite. Il n'en est pas ainsi dans nos petites villes : Il semble que la nature nous ait fait réciproquement les Gouverneurs les uns des autres.

Nous nous informons avec un

ſoin admirable, de toutes les démarches de notre prochain, pour les cenſurer ſans ménagement; & notre zele va ſi loin, que nous négligeons le ſoin de notre propre conduite, pour donner toute notre attention à celle d'autrui.

Les femmes ſur-tout, par une inſtitution que l'on ne ſauroit aſſez louer, ſe ſont fait un amuſement de ce devoir, afin d'être plus ſûres de n'y point manquer. Voyez les dans leurs aſſemblées; elles quittent ſouvent le jeu, & tout le plaiſir, pour ſe donner entierement à l'utile médiſance; particulierement ſi elles ne ſont plus dans la premiere jeuneſſe: de ſorte que l'on doit regarder aujourd'hui une compagnie de femmes comme un ſénat vénérable, dans lequel on prend les plus juſtes meſures pour la réformation des mœurs.

2°. Il eſt une autre eſpece de

médisance, que j'appellerai *outrée*, * c'est celle qui ne s'embarrasse point trop des regles exactes de la vérité, & qui ne se fait pas une affaire d'en passer un peu les limites. L'utilité de cette espece de médisance est très-considerable : je bornerai mes réflexions à un seul cas.

Elle est d'un usage admirable pour faire connoître à ceux qui manquent d'expérience le péril qui se trouve bien souvent dans une démarche très-innocente en soi. Une jeune fille, par exemple, s'est livrée sans crainte à une partie de plaisir ; son cœur simple & sans malice, ne lui découvroit aucun mal dans cet amusement. Mais qu'une de nos langues cha-

* Je suis bien-aise d'avertir, que pour ménager les oreilles délicates des Dames, je m'abstiens d'un terme beaucoup plus propre & plus significatif, (la Calomnie) Mais un écrivain qui sait un peu son monde, doit quelque chose au beau sexe.

ritables faſſe le récit de cette partie, là jeune beauté ſera bientôt deſabuſée. Elle croit n'avoir fait & même n'avoir pû faire autre choſe, que danſer, rire, & ſe réjouir : mais dans peu elle verra le récit de ſes amuſemens chargé de mille circonſtances, auxquelles elle n'auroit jamais penſé: *Un tendre amant a profité de la bonne-humeur que la danſe & la muſique inſpiroient à la belle ; on trouve bien dans une grande aſſemblée, le moment favorable de ſe dérober à la foule ; & ce n'eſt pas pour rien que le bal a été pouſſé ſi avant dans la nuit.* Elle ſent, il eſt vrai, la fauſſeté de cette hiſtoire : mais elle doit la regarder comme une preuve manifeſte, que ces actions qu'on lui impute, ſont tout autant de dangers, auxquels elle s'étoit imprudemment expoſée. Car enfin, il eſt très-vrai-ſemblable que la médiſante parle en conſéquen-

ce de ce qu'elle éprouve dans son propre cœur. Elle sent bien, que si elle s'etoit trouvée à pareille fête, elle auroit profité de l'occasion pour faire une course au-delà des bornes que l'on assigne aux plaisirs permis. Tel est le jugement qu'une médisante nous donne : lieu de porter sur son compte. Elle ne l'ignore pas sans doute : mais elle ne se fait aucune peine d'exposer sa propre réputation, pour rendre service à ses jeunes sœurs.

Ce trait généreux est le plus bel Eloge que l'on puisse faire des sectateurs de la médisance : ainsi je borne là mon Apologie, & j'espere de la reconnoissance de toutes les personnes qui ont des talens distingués pour cet art si blâmé & si suivi, que si jamais je viens à être connu, elles daigneront épargner ma foiblesse, & me départir leur baume salu-

taire avec précaution & par petites doſes; car j'avoue, que tout admirateur que je ſois de la médiſance, je ne puis encore trop bien me familiariſer avec elle: Elle me cauſe des nauſées, quand elle eſt préparée trop groſſierement; & ſi l'on en pouſſe la ſubtilité, juſqu'à la rendre du dernier *numero* dont j'ai parlé, elle n'a aucune priſe ſur mon tempérament.

AVERTISSEMENT.

LA Lettre que l'on va lire n'eſt point de l'Auteur: elle lui fut adreſſée dans le Journal Helvétique, par une perſonne qui a toujours gardé l'incognito. *Il a fallu la donner pour l'intelligence de la Lettre ſuivante, dans laquelle on trouvera des idées ſur l'amour qui ne déplairont peut-être pas. Ce n'eſt pas que l'on n'eût pû détacher les raiſonnemens*

que cette piece contient, & les dépouiller de tout ce qui a du rapport à l'occasion qui l'a produite : Mais, ou je suis fort trompé, ou on les verra avec plus de plaisir sous la forme qui leur a été donnée, assaisonnées d'une legere Ironie, dont le sel releve ce qu'une tendre morale a de trop doux. L'Auteur surpris qu'on lui demandât des conseils sur l'Amour, à l'occasion de ce qu'il avoit écrit sur le Jeu & sur la Médisance, soupçonna qu'on lui tendoit un piége. C'est ce qui l'engagea à répondre dans un gout équivoque, mêlé de raillerie & de politesse, en satisfaisant toutefois à la question.

LETTRE
D'UNE DAME ANONYME
A L'AUTEUR DE L'ESSAI SUR L'UTILITE' DU JEU ET DE L'APOLOGIE DE LA MEDISANCE,

Inserée dans le *Journal Helvetique*. Janvier 1741.

MONSIEUR,

LE beau sexe est heureux de rencontrer en vous un aimable Censeur, qui sacrifie ses propres intérêts pour tâcher de corriger nos défauts. Nous devons en être pénétrées d'une vive reconnoissance. La beauté & la délicatesse de vos pieces font recevoir agréablement tout ce qu'elles renferment d'utile & d'instructif. Le motif qui vous guide est des plus louables. Et

puiſqu'un génie tel que le vôtre veut bien entrer dans un aſſez grand détail ſur ce qui peut être avantageux à notre ſexe, je me flate que vous voudrez bien auſſi prendre quelque part en ce qui me regarde, & me départir vos judicieux conſeils, ainſi qu'à toutes celles qui peuvent être dans ma ſituation.

Il me paroît néceſſaire avant toutes choſes, de vous donner quelques traits de mon caractere. Je ne ſuis point du nombre de ces perſonnes qui brillent dans le monde, par l'éclat ou par leurs Conquêtes. Je ſuis encore dans ce qu'on appelle communément le bel-âge, & il ne tiendroit qu'à moi de faire valoir quelques talens, que la nature, dit-on, m'a donnés en naiſſant: mais je n'ai jamais eu de gout pour une vie répandue, pour le bel-air, pour le jeu, quoique je ſache paſſa-

passablement tous ceux qui se jouent. Je ne suis point non plus médisante : la crainte de tomber dans la critique des autres me fait garder un Caractere de bonté, qui fait plaisir au peu de personnes qui me font l'honneur de me visiter dans mon espece de retraite. En tout cela on ne peut avec justice me donner aucune louange : je sens bien que ce sont des vertus de tempérament qui n'ont aucun mérite. J'ai eu lieu pendant long-tems, de m'aplaudir de la vie tranquille & retirée que j'ai suivie : mais par une fatalité étonnante, je me suis vue troublée dans la douceur & l'agrément de cette vie innocente, d'une maniere inopinée, & c'est de quoi je dois vous rendre compte.

Il y a quelques années que je m'attirai l'estime particuliere d'un aimable Cavalier. Ma maniere

de vivre conforme à la sienne, lui plut infiniment. De l'éstime il passa bientôt à la plus violente passion. Je n'avois jamais aimé, ni lui non plus, & je ne m'y sentois même aucune disposition. Il me paroissoit au contraire, qu'à mesure que son amour augmentoit, mon estime à son égard diminuoit; & je voyois avec chagrin qu'il fût susceptible d'une pareille foiblesse : car, sans faire tort à nos autres Cavaliers, parmi lesquels il s'en trouve de très-aimables, il n'y en avoit aucun qui fût revêtu de si belles qualités. Son principal Caractére étoit, d'être franc & sincére : il poussoit même si loin sa franchise qu'elle alloit quelquefois jusqu'à lui faire tort. Il n'avoit pas beaucoup d'usage du monde, n'ayant pas voulu s'y répandre, ni apprendre ce que l'on appelle *belles manieres*, qui étoient suivant lui fort trompeuses ; il avoit horreur de ceux qui

peuvent dire ce qu'ils ne penſent pas, & il étoit revétu en un mot de toutes les vertus qui forment l'honnête-homme.

Pendant l'eſpace de ſix mois, ma fermeté fut à l'épreuve de ſon empreſſement & de ſes ſoins les plus aſſidus. Ce tems fut pour lui un ſupplice extrême. Il ne pouvoit me blâmer de n'avoir pas de retour pour lui: ſa modeſtie l'engageoit ſouvent à dire qu'il ſentoit toutes les raiſons que j'avois pour autoriſer mon indifférence: mais il me prioit au moins de ſouffrir une paſſion qu'il faiſoit vœu de rendre éternelle; promeſſes banales de tous les amans, auxquels on ne doit pas ſe fier légerement. De l'aveu de tous ceux qui le connoiſſent, il a de l'eſprit infiniment. Son air de probité, le don de perſuader qu'il poſſede au plus haut degré, ſa conſtance & ſes belles qualités

triompherent enfin de mes réſolutions. Pluſieurs fois je ſentis mon cœur s'émouvoir, en voyant la douleur la plus vive peinte ſur ſon viſage. Je combatis encore plus d'un mois. Je cherchois à échaper du naufrage. Je craignois qu'il ne s'aperçût de mon deſordre & du progrès qu'il avoit fait ſur mon cœur. Je l'évitois autant qu'il m'étoit poſſible. Enfin laſſée d'une gêne continuelle & pour laquelle je ne ſuis point née, je pris le parti de lui parler avec la même franchiſe que je lui connoiſſois. A quoi bon, diſois-je, cette fauſſe retenuë ? Qu'ai-je à riſquer avec un caractere auſſi parfait ? Ma réſolution priſe, je ne tardai pas à l'exécuter. Un jour qu'il me renouvelloit ſes ſentimens avec beaucoup d'ardeur & de tendreſſe, je le priai de m'écouter un moment. Je lui dis d'abord que je ſouhaitois que ce que

j'avois à lui dire pût contribuer à sa satisfaction. Je lui avouai ensuite que sa constance & son mérite m'avoient touché ; que je ne craignois point de lui en faire l'aveu, le connoissant assez pour croire qu'il n'en abuseroit jamais; que ma résistance avoit été l'effet d'une délicatesse que peu de personnes pousseroient aussi loin; que l'aprehension d'un changement de sa part étoit ce que je craignois le plus, & que rien ne pourroit m'être plus sensible que la perte de sa tendresse, dont je faisois un cas infini ; mais que cependant j'avois assez de sentimens pour lui donner mon cœur, & le laisser entierement libre de disposer du sien dans la suite, en faveur de quelque objet qui méritât mieux que moi de le fixer, & qui pût le rendre plus heureux. Je lui fis connoître que mon desintéressement alloit si loin, que

quoi qu'il m'en coutât, je préfererois toujours sa satisfaction & son bonheur à ma félicité propre. Jamais homme ne parut plus content: il fit éclater sa joie & sa reconnoissance par les expressions les plus vives & les plus touchantes.

Nous vécûmes pendant six mois dans la plus belle intelligence. Il avoit toutes les complaisances imaginables. Poli, prévenant, rien ne troubloit l'union de nos cœurs; jamais la moindre altération: convaincus des sentimens qui faisoient notre bonheur; attachés l'un à l'autre par les doux liens d'une tendresse vertueuse, fondée sur une estime réciproque, le reste du genre humain nous touchoit fort peu. Mais ce tems heureux devoit finir.

Tout à coup je ne vis plus qu'un homme triste, sombre, in-

quiet, rêveur: Il n'avoit plus rien à dire. Des fois il feignoit d'être malade, pour avoir un prétexte de ne rester qu'un moment avec moi. Lorsque je le pressois de me parler avec l'ouverture de cœur qu'il avoit toujours eue pour moi, & de me dire ce qui lui faisoit peine, il me répondoit que c'etoit des affaires de famille: alors je n'avois qu'à me taire, & j'aurois été indiscrete de vouloir pénétrer plus avant. Ce procédé m'inquiétoit depuis long-tems, sans pouvoir en découvrirla cause. Je résolus d'y mettre fin. Je fis une derniere tentative pour tirer de sa bouche l'aveu du sujet de ses inquiétudes. L'ayant pressé plus que de coutume, il ne me répondit que par un grand soupir, avec un, *que je suis malheureux!* Voulant ensuite qu'il m'expliquât en quoi consistoit son malheur, il me donnoit à entendre qu'il n'au-

roit jamais la force de me le dire, parce qu'il se l'étoit attiré par sa faute. Il me laissoit cependant entrevoir que j'y avois bonne part, & que c'étoit ce qui mettoit le comble à son chagrin.

Je crus en avoir assez compris pour jetter mes soupçons sur la veritable cause de ce pretendu malheur. Effectivement je ne me trompois point. Peu de jours après je fus pleinement persuadée qu'il aimoit ailleurs. J'en fus frappée, je l'avoue, comme d'un coup de foudre. Est-il possible, disois-je en moi-même, qu'avec tant de mérite, & une aussi belle ame, on soit susceptible de légereté ? J'aurois voulu croire dans ces momens qu'il ne m'avoit jamais aime : mais cela étoit impossible. J'aurois voulu m'être aveuglée dans l'estime que j'avois pour lui, & être convaincue qu'il étoit très-habile à feindre & à déguiser

déguiser ses sentimens, mais cela ne se pouvoit pas non plus. Il venoit de me donner à connoître tout ce qui se passoit dans son ame; trait de franchise admirable autant qu'il est nouveau! Dois-je le blâmer d'avoir changé d'objet? Non sans doute: le mérite de la belle personne qui me succede est de beaucoup supérieur au mien; l'amour-propre ne m'empêche pas de lui rendre justice. D'un autre coté, dois-je blâmer cette aimable Rivale d'avoir écouté les vœux d'un Cavalier si prévenant & si aimable? Je n'ai garde, cette Dame est de mon goût: c'en est assez pour me fermer la bouche. Quel parti prendre? Il faut tenir la parole que je lui avois donnée, & le rendre content.

Il arriva précisément, lorsque j'étois remplie de ces idées. Je lui dis en deux mots la certitude

que j'avois de son inconstance; & pour lui épargner la confusion où je le voyois, je lui tendis la main, & je l'assurai que son changement ne diminueroit point mon éstime; que je savois par l'expérience qu'il venoit de me faire faire, que nous n'étions pas maîtres de nos inclinations, puisque malgré le peu de penchant que j'avois à me prévenir, je n'avois pas pu me défendre de l'aimer; qu'au reste la Dame qu'il me préféroit me surpassant infiniment à tous égards, je ne pouvois qu'augmenter, par là-même, l'idée que j'avois de son goût. Dans ce moment il survint du monde; ce qui le dispensa de me répondre, & lui fournit un pretexte de sortir, pour cacher son embarras.

Depuis lors, il vient encore me voir toutes les semaines une fois. On ne parle que de choses indifférentes. Je le reçois avec

politeſſe, & je conſerve avec lui un air auſſi naturel qu'il m'eſt poſſible : mais avec tout cela la plaie eſt faite chez moi, & je n'en guerirai pas ſi-tôt. Il y a ſix mois que je me ſuis expliquée ; ſix mois je le vois aimer ailleurs, ſans que j'aie pu encore rien obtenir pour ma tranquillité. Ma famille me ſollicite depuis quelque tems à prendre un établiſſement très-avantageux pour moi ; mais outre que je me ſens beaucoup d'antipathie pour le lien conjugal, j'ai trop de délicateſſe pour donner la main à un homme qui n'auroit jamais mon cœur. L'occaſion s'eſt auſſi préſentée pluſieurs fois de recevoir d'autres engagemens : mais je n'ai qu'une parfaite indifférence pour tout ce qui n'eſt pas le premier objet de ma tendreſſe. Au reſte nos liaiſons ont été ignorées de tout le monde. Je n'en ai fait ouverture à qui que

ce soit : mais comme j'ai entendu dire qu'un moyen efficace de soulager sa douleur, c'étoit d'en faire part à des personnes qui s'y intéressassent, j'ai pris la résolution de vous ouvrir mon cœur, dans l'espérance que je pourrois trouver ma tranquillité dans vos judicieux conseils. Si je pouvois réussir, j'aurois lieu de m'applaudir du parti que j'ai pris de m'adresser à vous, comme à une personne pour qui j'ai une véritable considération. J'ose en même tems vous prier de vouloir donner quelques morceaux qui tendent à corriger le penchant qui porte notre sexe à donner si facilement dans les piéges que le vôtre leur tend, & dont la plupart sont les dupes. Vous trouverez en moi une Compatriote docile, qui se félicitera si vous voulez bien faire quelque chose à sa réquisition, sur un article qui l'intéresse si particulie-

rement, vû sur-tout qu'elle n'a rien trouvé dans vos deux dernieres pieces qui puisse la regarder. Permettez encore que j'avertisse ici le Héros de la mienne, qu'en publiant ces particularités, je n'ai aucun dessein de lui faire peine. S'il arrivoit par hasard que ma Lettre tombât sous ses yeux, & que son cœur, qui est excellent, l'engageât à quelque retour de tendresse, je le prie de ne me la point laisser appercevoir. Je me contente de l'avoir perdue une fois; tous ses efforts seroient desormais inutiles. Je vois son bonheur sans pouvoir le blâmer d'injustice; & quant à moi il ne me reste de sensibilité que pour la lecture des moralités que vous avez l'art de faire recevoir à la faveur de la plus fine Ironie. Dans ces sentimens je suis avec estime, &c.

RE'PONSE

DE L'AUTEUR DE L'ESSAI SUR L'UTILITE' DU JEU, A LA LETTRE PRECEDENTE.

MADEMOISELLE,

SI tous les Auteurs étoient payés de leurs ouvrages comme je le ſuis du mien, ils ne ſe plaindroient plus de l'ingratitude de leur métier. Quel prix en effet, pour deux petites pieces comme celles que j'ai données au public, que l'approbation d'une Dame ſpirituelle, pleine de ſentimens, & que je ſuis le maître de me figurer auſſi aimable que je le voudrai, puiſqu'elle m'eſt inconnue! Les forces de l'imagination ſont bien grandes, quand cette faculté de l'ame eſt ſoutenue par l'intérêt & l'amour propre. Mais que dis-je

de l'imagination ? Je n'ai pas beſoin de ſon ſecours. Vous-même, Mademoiſelle, malgré toute votre modeſtie, vous m'évitez le ſoin de recourir à elle. Il falloit bien pour me mettre en état de juger de votre ſituation, me faire votre portrait ; & le moyen de le crayonner avec juſteſſe, ſans en faire le tableau le plus charmant ? Tout ce qu'a pû faire votre modeſtie, c'eſt de mépriſer vos belles qualités en les appellant *des vertus de tempérament qui n'ont aucun mérite*. Voilà de quelle maniere il faut être modeſte. Il n'eſt point queſtion pour mériter ce titre, de ſe refuſer les vertus que l'on poſſede : c'eſt aſſez de ne point trop s'en glorifier, & de n'y pas mettre un trop haut prix. Les autres ſauront bien les eſtimer ce qu'elles valent.

C'eſt, Mademoiſelle, ce que l'on ne manquera pas de faire à

votre égard. Quel ſera le lecteur judicieux qui ne trouvera pas un ſingulier mérite dans une Dame, qui au ſiecle & dans la Ville où nous vivons, n'eſt ni joueuſe ni médiſante! Ce dernier article ſurtout mérite une attention ſinguliere. Quand on eſt née avec autant d'eſprit que vous en avez, c'eſt une tentation bien délicate que le plaiſir de le faire briller au dépens du prochain: la méthode eſt aiſée, & le ſuccès preſqu'infaillible. Cela eſt ſi vrai, que je n'aurois point manqué d'en faire un article conſidérable, quand j'ai parlé des avantages que les médiſans retirent de leur art, ſi je n'avois pas vu que l'on n'en eſt déja que trop perſuadé, & qu'on en abuſe ſouvent. Car après tout, ce n'eſt point là la ſeule, ni peut-être la meilleure maniere, de faire paroître ſon eſprit. *Uranie* & *Lucinde*, ſont deux

Dames que la nature a partagées favorablement de ce côté-là, quoique dans un goût & dans un degré bien différent. L'une a infiniment d'esprit de l'aveu de tous les connoisseurs, hors elle-même, qui sachant fort bien rendre justice aux belles qualités des autres, ne la rend pas même à demi aux siennes : l'autre en a passablement au jugement d'autrui, & infiniment selon le sien propre. La premiere n'employe ses talens qu'à la satisfaction de ceux qui la fréquentent; son esprit ne semble fait que pour servir avec grace la bonté de son cœur : la seconde croit le monde entier fait exprès, ou pour servir de sujet à ses saillies, ou pour les admirer. Il arrive de-là qu'*Uranie*, sans se proposer d'autre but que celui de suivre, dans un doux commerce, les impressions de son excellent caractere, réussit également à fai-

re admirer son esprit & son cœur, & ce qui est plus précieux sans doute, à faire aimer l'un & l'autre : *Lucinde*, qui ne cherche qu'elle-même, obtient tout au plus le froid aveu, que son esprit ne manque point de vivacité, dès qu'un peu de malignité l'excite ; mais je ne connois personne qui soit amoureux de cet esprit.

Vous voyez, Mademoiselle, par toutes ces réflexions, combien j'ai été enchanté de votre caractére. Je vous en dirois bien davantage, si je ne craignois qu'un lecteur malin ne nous accusât de nous prodiguer l'un à l'autre de l'encens, à titre de retour, & n'allât peut-être, jusqu'à nous appliquer quelque proverbe impertinent. J'avouerai même avec une modestie fort louable dans un Auteur, que vous avez bien voulu me donner des louanges que je ne mérite point. Je veux par-

ler entr'autres, de la généroſité que vous me prétez dans le commencement de votre lettre, en diſant *que je ſacrifie mes propres intérêts pour tâcher de corriger les défauts du beau ſexe.* Il faut bien que cela ſoit ainſi, puiſque vous le dites, aimable inconnue, vous qui connoiſſez mieux que moi quelle eſt la maniere de penſer du beau ſexe. Cependant, j'avoue qu'en cela j'ai été généreux ſans le ſavoir. Quels ſont les intérêts que je ſacrifie ? Seroit-ce peut-être, que je m'expoſe à l'indignation des perſonnes qui cheriſſent ces défauts, ſur leſquelles j'ai oſé m'égayer ? Je déplairai aux joueuſes & aux médiſantes: & quel ſi grand mal m'en arrivera-t-il ? Les unes ne me mettront plus de leurs parties de *quadrille*, les autres ne me feront plus confidence de leurs obſervations curieuſes, de leurs commentaires

ſpirituels. Hé-bien ! je ſerai réduit à fréquenter d'autres Dames: je m'occuperai de leurs charmes, & non point de ceux de *l'As de pique*; nous nous entretiendrons de ce qui nous touche nous-mêmes, & non point de ce qui intéreſſe les autres. En vérité, Mademoiſelle, me plaindrez-vous beaucoup, & penſerez-vous que j'ai fait une grande perte ?

Ayez donc la charité de ne plus me donner des louanges ſi peu méritées. Votre lettre en elle-même n'eſt déja que trop propre à flater ma vanité. En effet, de ce que vous daignez me demander des conſeils ſur l'amour, à l'occaſion de quelques réflexions que je me ſuis permis de faire ſur des ſujets qui y ont ſi peu de rapport, je n'ai pu m'empêcher d'en conclurre, que vous avez trouvé dans mes deux pieces, des marques d'un

génie supérieur, propres à réussir également dans tous les genres. Je crains fort cependant, que vous ne soyez trompée dans votre attente : mais quoiqu'il en soit c'est bien le moins que je vous doive, que de faire tout ce dont je suis capable pour répondre à vos intentions.

Le mauvais succès de votre inclination m'a touché infiniment, & la situation où vous vous trouvez, m'intéresse de la maniere la plus sensible. Votre cœur ne devroit sentir que la douceur de l'amour, & vous ne paroissez pas née pour essuyer l'infidélité d'un Amant. Celle du vôtre paroît d'abord si étrange, que je fus tenté à la premiere lecture, de regarder le récit que vous me faites de vos amours, comme une Histoire faite à plaisir. Au portrait que vous avez bien voulu me tracer de vos deux cœurs, ils me

ſembloient faits exprès l'un pour l'autre; & je ne pouvois m'imaginer, qu'un Cavalier tel que vous dépeignez votre infidele, ayant trouvé chez vous de la ſenſibilité, pût jamais ceſſer de faire de cette heureuſe découverte, tout le bonheur de ſa vie. Cependant, je fis réflexion que dans cette ſuppoſition même je devois croire que les caracteres ſe ſoutenoient juſqu'au bout; puiſqu'à une Hiſtoire contée par un Dame d'eſprit & de goût, il faut tout au moins que l'on puiſſe y appliquer ce proverbe italien, *ſe non è vero è ben trovato.*

Je relus donc votre lettre avec une nouvelle attention, & bien-tôt je crus y trouver le dénouement de ce qui m'embarraſſoit. D'un côté, ma belle correſpondante, je ne puis douter que vous ne pouſſiez la vertu juſqu'à la plus grande délicateſſe; & de

l'autre côté, vous déclarez expreſſément que vous vous ſentez *beaucoup d'antipathie pour le lien conjugal.* Que vous propoſiez-vous donc dans votre paſſion, & qu'attendiez-vous de votre Amant? En auriez-vous exigé une de ces *belles paſſions*, comme on parle, dans leſquelles on n'aime que pour aimer? J'avoue que deux belles ames peuvent être unies de cette maniere, & qu'elles trouveront dans ce doux commerce de tendreſſe, mille plaiſirs raviſſans inconnus aux ames vulgaires. Mais un pareil engagement n'eſt plus une paſſion: c'eſt amitié; amitié vive & délicate, il eſt vrai, & dont les charmes ſont peut-être infiniment ſupérieurs à tous ceux de l'amour. Une tendreſſe auſſi pure ne finit jamais; elle ſe ſoutient par elle-même & n'a beſon d'aucun ſecours étranger. C'eſt toute au-

tre choſe, dès que la raiſon s'en mêle. Celle-ci n'eſt point aſſez naturelle à l'ame pour qu'elle puiſſe s'y maintenir ſans ſecours. L'Amour eſt une eſpece d'animal qui ne vit point ſans alimens; & ſes vrais alimens, ſont les attraits de l'eſpérance & les phantômes ſéduiſans de l'imagination. Qu'ils viennent à lui manquer, il eſt bien-tôt aux abois. Je conviens que dans les commencemens d'une paſſion, on ne ſe propoſe autre choſe que le plaiſir d'aimer. Dans ces momens d'un tendre enthouſiaſme, un Amant fait conſiſter tout ſon bonheur à témoigner la vivacité de ſa tendreſſe. Mais enfin ces feux ſi vifs ſe ralentiſſent: ſemblables à ceux d'une fournaiſe, ils s'éteignent bien-tôt s'ils manquent de nourriture. La paſſion eſt un état violent qui fatigue, les forces du cœur s'épuiſent auſſi-bien que celles de l'eſprit

prit & du corps, si elles ne sont pas réparées. Qu'arrive-t-il alors? Comme on a pris mal-à-propos ces mouvemens tumultueux pour la véritable tendresse, on ne les sent pas plutôt ralentis, que l'on s'imagine avoir fait infidélité à l'objet aimé; on a honte de s'offrir à lui avec un cœur plus tranquile, & ce sentiment acheve de rompre tous les nœuds qui nous y attachoient; après quoi l'on passe bien-tôt à un autre engagement, si un nouvel objet vient frapper notre imagination.

Je crois, Mademoiselle, que vous trouverez dans ces réflexions la cause de votre malheur. Ou, vous & votre Amant, vous vous êtes mépris sur la nature de l'engagement qui convenoit à vos cœurs; ou vous en particulier, belle inconnue, vous vous êtes abusée sur la maniere dont il convenoit de traiter cette in-

clination. Vouliez-vous de l'amour : il falloit admettre auſſi ce que l'amour exige. Ne vouliez-vous point de ce qu'il exige: vous deviez vous en tenir à cette amitié vive & délicate dont je viens de parler, & qui eſt l'aimable ſœur de l'amour. Mais tous les ſymptômes de votre tendreſſe ſont ceux de l'amour ; & toutes vos maximes & votre conduite, ne conviennent qu'à l'amitié. Après tout il n'eſt point ſurprenant que vous ſoyez tombée dans cette erreur. Hélas ! le pas eſt gliſſant pour un cœur auſſi tendre que le vôtre. L'imagination n'a toujours que trop de part dans tout ce qui ſe paſſe en nous: elle ſe range infailliblement du parti de l'amour ; & par ſon ſecours enchanteur, il arrive aiſément que cette paſſion ſemble plus propre que l'amitié, à remplir un cœur ſenſible. D'ailleurs,

les passions sont contagieuses entre deux cœurs qui sympathisent: Votre Amant vous offroit l'amour le plus vif: qu'il étoit difficile de n'y pas répondre dans le même goût! Contente de retenir vos sentimens dans les régles du devoir, & de les assujettir à votre inclination pour le célibat, vous ne pensâtes point à choisir plutôt une autre espece de tendresse, qui se fût conformée sans contrainte à l'un & à l'autre.

La plupart des livres qui traitent de l'amour; je veux dire les *Romans*, sont encore tous propres à causer une pareille mépriſe. Ce n'est point que je veuille accuser mon aimable correspondante de donner dans les Romans. Mais enfin, quand on ne connoît point une chose par expérience, il est tout naturel de se laisser aller aux idées que les livres nous

en fourniſſent. Or ceux dont je parle en ont donné une très-fauſſe de l'amour, en alliant ridiculement les tranſports, les inquiétudes, & ſouvent les extravagances de cette paſſion, avec une pureté de ſentimens, des vues & une conduite qui n'appartiennent qu'à l'amitié parfaite. Je doute fort que votre inclination eût tourné comme elle a fait, ſi vous euſſiez appris à connoître cette amitié, que l'on appelle autrement *l'amour platonique*, dans les écrits de quelques modernes, & ſur-tout dans une lettre à Madame la Ducheſſe d'**** écrite par l'un des plus beaux génies de notre ſiecle (*a*), plus admirable encore par la délicateſſe charmante de ſes ſentimens, que par la fineſſe & l'heureuſe fécon-

(*a*) Monſieur de St Hyacinthe. voyez Recueil de divers écrits. A Paris, chez la veuve Piſſot, 1736.

dité de ſon eſprit. Là-deſſus, Mademoiſelle, vous voulez bien que je vous allegue ma propre expérience, & que je vous rende Hiſtoire pour Hiſtoire : la mienne ſera courte.

Je me rappelle toujours avec le plaiſir le plus ſenſible, une inclination que j'ai eue dans ma jeuneſſe. Je fis connoiſſance avec une jeune perſonne, infiniment plus charmante par les qualités du cœur & les dons de l'eſprit, que par les avantages de la beauté, quoique toute ſa figure & principalement ſa phyſionomie, fuſſent des plus aimables. Avec un cœur naturellement ſenſible, il étoit difficile que je viſſe ſouvent cette aimable fille, ſans concevoir pour elle l'amour le plus tendre : je lui donnai tous mes ſoins, & je me livrai ſans réſiſtence, au penchant qui m'entraînoit. J'eus bien-tôt la ſatisfaction de

voir que l'on m'accordoit quelqu'eſtime & même de l'amitié. Ce n'étoit point là tout ce que mon cœur déſiroit : mais je ne laiſſois pas d'en être enchanté ; & ces ſentimens, tout modérés qu'ils fuſſent, faiſoient la douceur de ma vie. Je ne ſavois même s'il m'étoit permis d'en ſouhaiter davantage. La fortune ne m'avoit point partagé aſſez avantageuſement, pour que je puſſe me flater de faire vivre une femme avec cette aiſance, ſans laquelle, dans le ſiecle où nous vivons, l'amour le plus tendre ne peut long-tems rendre des Epoux heureux. Je ne pouvois donc penſer à épouſer l'objet de ma tendreſſe : je l'aimois trop pour l'expoſer à vivre moins agréablement qu'elle ne devoit l'eſpérer. Dans cette ſituation, à quoi eût abouti ſon amour pour moi, qu'à lui donner les mêmes

inquiétudes, les mêmes agitations dont j'étois tourmenté ? Cependant mon cœur étoit dans un état violent : j'aimois avec excès ; je sentois qu'il me manquoit quelque chose, & ce sentiment empoisonnoit tous mes plaisirs, & ne me laissoit plus aucun repos. Je ne voulois point travailler à me guérir de ma passion : il me sembloit que c'eût été faire une injustice à celle qui en étoit l'objet. Heureusement pour moi, je m'appliquois alors à la Philosophie. Ce que les Philosophes nous disent de la nature des passions, m'éclaira enfin sur ma situation, & m'ouvrit la voie du bonheur que je cherchois. Je m'apperçus que les qualités pour lesquelles j'aimois particulierement ma Maitresse, étant de ces charmes qui touchent l'ame, pour ainsi dire, dans le fond même & dans l'intérieur de sa natu-

re, je pouvois l'aimer sans aucun mélange de ces passions fougueuses, dont les sens & l'imagination sont les principaux mobiles; que j'étois proprement amoureux de son ame, & que tous mes désirs se réduisant dans le fond & essentiellement à celui d'en être aimé, un retour d'amitié de sa part devoit suffire pour me rendre heureux. Je saisis avidement ces nouvelles idées; je m'appliquai à ne plus laisser entrer l'imagination pour rien dans ma tendresse; & je parvins enfin à aimer sans trouble & sans inquiétude, quoique peut-être, dans un dégré plus fort que jamais. J'eus même le courage, passant par dessus les ridicules maximes d'une fausse galanterie, d'apprendre à mon aimable amie la nouvelle situation de mon cœur. Je ne puis vous exprimer avec quelle joie elle en reçut l'aveu.

veu. Cette jeune perſonne, qui avoit déja toute la raiſon d'une femme de trente ans, me félicita ſur mon amendement, & voulut bien me promettre une amitié capable de ſatisfaire toute la délicateſſe de la mienne. J'ai paſſé dans une liaiſon ſi douce, les plus beaux jours de ma vie.

S'il eſt permis à un vieillard de vous propoſer ſon exemple à ſuivre, vous trouverez, Mademoiſelle, dans cette petite Hiſtoire, tous les conſeils que j'ai à vous donner, au cas que j'aie deviné juſte ſur ce qui a pu cauſer l'inconſtance de votre Amant. Si je me ſuis trompé dans ma ſuppoſition; ſi vous ne lui avez point défendu d'eſpérer ce que l'on eſpere en Amour; alors je ne puis chercher la cauſe de ſon changement que dans une biſarrerie, qui n'eſt point incompatible avec l'eſprit & la probité, mais qui

ne laisse pas de le rendre indigne de vos regrets. Cependant, s'il arrivoit que votre lettre le fît revenir à vous, je ne vous conseille point de tenir la résolution où vous paroissez être; & je ne pense pas non plus que vous la teniez, puisque votre plaie saigne encore. Ce retour seroit une preuve de la bonté de son cœur; & puis, tenez pour assuré, qu'un Amant qui revient à nous après un écart, nous est plus attaché que jamais, & que l'on peut compter désormais sur sa tendresse. Mais s'il étoit possible qu'il ne fût point touché de votre lettre; s'il ne revient pas à vous, plus épris que j'amais, après l'avoir lue, il me semble qu'il ne doit pas vous être difficile de l'oublier entierement. Son insensibilité pour des sentimens aussi beaux que les vôtres, seroit un défaut horrible, qui le rendroit

absolument indigne de votre souvenir. Rempliſſez-en votre imagination, ſans lui permettre davantage de ſe promener ſur les belles qualités d'un perfide. Voilà le grand ſecret pour ſe guérir d'une paſſion ; & ce ſecret qui m'a toujours réuſſi, doit être bien puiſſant chez les femmes ; car on dit qu'elles ont l'imagination plus vive que nous. S'il ne réuſſit pas entierement, j'en ai encore un autre à vous propoſer. On tient qu'un grand moyen de ſe défaire abſolument d'une inclination, c'eſt d'en former une nouvelle. Oſerois-je, Mademoiſelle, vous offrir à cette fin, le cœur d'un vieillard, qui n'a pu s'empêcher de concevoir pour vous les plus tendres ſentimens, au haſard d'éprouver le ſort de cet homme, qui s'étoit rendu fortement amoureux d'un portrait, dont l'original n'exiſta

jamais ? Quand je conſidere les traits charmans de votre caractere répandus comme malgré vous dans votre lettre, & ſur-tout ce déſintéreſſement admirable avec lequel vous rendez juſtice à une rivale heureuſe, je vous crois tout-à-fait ſuſceptible d'une tendreſſe épurée, dans laquelle le corps n'entre pour rien. Auſſi ne ferai-je point difficulté de vous avouer que le mien eſt un peu courbé ſous le poids des années. Ma tête retombe à peu près au niveau des épaules, & l'on ne diroit jamais à voir mes jambes, que j'ai été autrefois un bon danſeur. Je ſuis un peu ſujet auſſi à l'influence des frimats : en un mot toute modeſtie à part, je ſuis obligé de convenir que je ne mérite gueres le titre de *beau Vieillard*. Mais ſi mon corps eſt un peu déchu, j'oſe avancer que mon ame en vaut bien une de

vingt-cinq on trente ans. Après tout, mon aimable correſpondante, c'eſt à l'ame ſeule que vous en voulez. Voyez donc ſi l'attachement de la mienne auroit de quoi vous flatter. Comme je n'ai pas l'honneur de vous connoître perſonnellement, & que quand même vous voudriez me procurer cet avantage, je doute fort que mes yeux puſſent en profiter; vous aurez le plaiſir d'être aimée pour vous-même, c'eſt-à-dire pour vos qualités intérieures, & non point pour les charmes de la beauté, qui ſont étrangers à la perſonne. C'eſt ainſi que vouloit être aimée la Princeſſe de *Salamis*, dans le *grand Cyrus*. Nous pourrons nous aimer de cette maniere, auſſi long-tems que vous le voudrez; car rien ne nous oblige à nous faire connoître: nos ames ſe connoiſſent, ç'en eſt

assez : Qu'ont-elles à faire de nos corps, puisqu'aussi-bien elles ne veulent pas les mettre de la partie ?

J'attens là-dessus votre réponse, aimable inconnue ; & pour commencer à vous donner des preuves de mon dévouement, je vais essayer, puisque vous le souhaitez, de donner quelques conseils aux jeunes personnes de votre sexe, qui pourroient être trop portées à se laisser tromper par le nôtre. c'est un petit sacrifice que je vous fais; car j'avoue que je n'obéis point sans répugnance, par plus d'une raison. Premierement, vous conviendrez qu'il n'est pas fort agréable de présenter des armes à gens qui n'ont aucune envie de s'en servir. Si la plupart des filles qui sont trompées, n'étoient pas d'intelligence avec l'imposteur, celui-ci ne réussiroit pas si aisément. Mais elles se défendent

comme si elles ne vouloient pas vaincre ; leur propre cœur les trahit & livre à l'Amant une victoire, qu'il n'eût pas remportée, si on l'avoit disputée sincerement. C'est ce qu'expriment admirablement bien deux vers d'Ovide, dont la grace ne peut être rendue dans une traduction, & que vous me permettrez de rapporter ici :

Quæ cùm ita pugnaret, tanquàm quæ vincere nollet :
Victa est non ægrè, proditione suâ.

Je sens bien que cette citation n'est pas autant à sa place que celle du *grand Cyrus* ; mais j'espére que vous me la pardonnerez, en faveur de ceux qui entendent le *Latin*.

Après cela, il ne convient pas d'inspirer aux belles trop de défiance sur les empressemens des hommes, sous prétexte qu'il est beaucoup de trompeurs & d'in-

conſtans. Je trouve plus d'inconvénient à fuir tout engagement, dans la crainte de rencontrer un Perfide, qu'il n'y en a à courir le riſque d'être trompée, plutôt que de rebuter un Amant ſincere. Mais il y a un milieu à prendre : c'eſt de ne ſe rendre qu'avec précaution & à bonnes enſeignes. Cette conſidération me détermine abſolument à vous ſatisfaire, en faiſant part à votre ſexe du peu de lumieres qu'une longue expérience & de ſérieuſes réflexions ont pu me fournir ſur ce ſujet.

Premierement donc, je conſeille à toute jeune fille de ne point lire les Romans : mais ſi elle veut apprendre dans les livres ce que c'eſt que l'amour, de conſulter plutôt Mr *de la Bruyere*, Madame *de Lambert*, Mr de *Saint Hyacinthe*, & quelques-autres, que *Cyrus*, ou *Clélie*.

2°. De ne point déſirer avec

trop d'ardeur les hommages des hommes. Du plaisir d'être aimée, à celui d'aimer il n'y a qu'un pas, & ce pas est bien aisé à franchir. Quand on se trouve dans une pareille disposition, si l'on n'est pas une coquette achevée, on se sent naturellement portée à une tendre reconnoissance envers celui qui nous adore; & de la reconnoissance, un bon cœur passe bien vîte à l'amour. Ceci me mene à un troisiéme conseil. Une Belle ne doit point s'imaginer indifféremment, qu'elle a beaucoup d'obligation à ceux qui l'adorent. Il y en a tel, auquel elle n'est non plus obligée, que le seroit un avare à celui, qui ayant conçu un violent amour pour son coffre fort, employeroit les caresses, la flatterie, les ruses, & les soupleſſes pour s'en emparer.

Mon quatriéme avis sert à ex-

pliquer le précédent, & il en rend la pratique plus facile. Une jeune perſonne doit s'appliquer ſur toutes choſes, à démêler le principe de l'amour qu'on lui témoigne ; à reconnoître ſi cet Amour eſt dû ſeulement à ſa beauté, ou ſi elle peut le regarder comme un tribut que l'on paye à ſes qualités intérieures, aux charmes de ſon eſprit & de ſon cœur. Elle a deux moyens de s'en inſtruire : le premier eſt, de s'examiner ſoigneuſement, pour voir ce qui ſe trouve en elle qui ſoit capable d'inſpirer une tendre paſſion ; ſans ſouffrir que l'amour propre d'un côté, ou la modeſtie de l'autre, lui faſſent illuſion. Il eſt rare que cette derniere trompe perſonne : j'en connoît cependant des exemples. Le ſecond moyen eſt plus ſûr & d'une pratique plus aiſée : il conſiſte à obſerver dans un Amant,

les ſymptômes de ſon amour. Par-là on en découvre bien-tôt le principe. La paſſion fondée principalement ſur la beauté, eſt toujours vive, turbulente: elle rend un Amant inquiet, hardi, entreprenant. Toujours avide des preuves ſenſibles de votre complaiſance, il cherche plus ſa ſatisfaction, que celle de ſa Maitreſſe. Au contraire, quiconque eſt amoureux de votre ame, plutôt que de votre corps, eſt toujours plein de délicateſſe: ſon reſpect égale ſon amour: il ne ſouhaite que ce qui peut vous plaire, & ne demande rien pour lui-même que le plaiſir d'être aimé. Si l'on vous offre un Amour de la premiere eſpéce, non-ſeulement, comme je l'ai dit, vous n'êtes tenue à aucune reconnoiſſance, mais de plus, ſi vous ne voulez pas être trompée, comptez qu'une telle paſſion ne ſera pas de durée. Elle ſe propo-

se un but : si elle l'atteint, on la voit aussi-tôt s'évanouir; ou souvent elle se rebute quand elle trouve trop de difficultés. Mais vous devez quelque reconnoissance à un homme qui ne vous aime que pour vous-même, pour ce que vous avez de véritablement aimable : Il n'y a pas de danger à écouter un sentiment si naturel, & si vous n'y mettez obstacle vous-même, vous pouvez faire fonds sur la constance d'un Amant aussi délicat: il sera quelque jour pour vous un mari tendre & complaisant, si la fortune est d'intelligence avec l'amour: sinon, vous êtes au moins certaine qu'il ne pensera jamais à vous engager dans un faux pas.

5o. Non-seulement une fille doit s'appliquer à connoître le principe de l'amour qu'on a pour elle, mais de plus; elle doit se donner de garde de prendre

pour amour tous les empreſſemens des hommes. Il arrive ſouvent qu'un Cavalier conçoit un certain goût pour un beau viſage : il donne des ſoins, il cherche à ſe faire aimer. Mais de ce goût à l'amour, il y a loin encore ; & celle qui s'y ſera mépriſe ſe verra bien-tôt forcée à revenir de ſon erreur.

6o. Enfin, je conſeille à une perſonne qui voudra s'aſſurer de la ſincérité d'un amour, que les hommes ſavent quelquefois aſſez bien feindre, de s'en fier moins aux diſcours de ſon Amant qu'à ſes actions.

Voilà, Mademoiſelle, une légere ébauche, ſur laquelle il y auroit encore mille choſes à dire: mais ç'en eſt aſſez je penſe, pour vous marquer mon obéiſſance ſans vous ennuyer. Si mon travail vous agrée, la reconnoiſſance ne pourroit-elle point vous

porter à donner de votre côté quelques avis charitables aux jeunes personnes de mon sexe, qui en ont peut-être plus de besoin que celles du vôtre ? Je doute fort que parmi nous, les dupes soient plus rares que chez les femmes. Il est vrai que les dangers sont moins grands de notre côté.

Mais je m'apperçois que je tombe dans le vice ordinaire aux personnes de mon âge: ma lettre passe déja de beaucoup les bornes que j'aurois dû me prescrire. Je finis en vous assurant, Mademoiselle, que les sentimens de mon cœur pour vous ne se sentent point de son antiquité, & que je suis avec autant de zele que d'estime, &c.

RELATION

D'UN JUGEMENT RENDU SUR LE MONT OLYMPE.

ON se propose dans cette fiction, de tourner en ridicule les jalousies qui régnent souvent dans une Ville, parmi le beau sexe, & sur tout de faire sentir la bassesse des effets que ces jalousies produisent; & l'on s'est hasardé, en même tems, de faire voir quels doivent être les vrais agrémens des Dames. On a divisé les Belles, qui peuvent aspirer à plaire, en quatre bandes, pour renfermer sous quatre Caracteres principaux les diverses qualités aimables qui peuvent se trouver chez le beau sexe; & par celles qui, n'étant d'aucune des quatre sociétés, prétendent leur être préferées, on

a voulu désigner ces personnes destituées de tout mérite, qui n'ont en partage que la malignité & l'envie, & dont toute la consolation est de déchirer impitoyablement la réputation des autres. Il a fallu donner à tout cela, un tour susceptible d'ornemens, pour éviter un certain air sérieux & dogmatique, qui ne conviendroit guere à la matiere, & qui, dans les sujets même les plus importans, est aujourd'hui si peu conforme au gout de la plupart des Lecteurs.

Dans ces tems fortunés, où les Dieux commerçoient encore avec les hommes, les bergeres d'un hameau de la *Thessalie* étoient divisées en quatre bandes principales, distinguées par l'âge, & formées par la conformité des Caracteres, par l'amitié & par le plaisir; sans compter un grand nombre d'autres, qui n'étant d'aucune de ces quatre sociétés, ne

laiſſoient pas de prendre leur part aux amuſemens, & d'aſpirer également à plaire. Les bergers, de leur coté, ne faiſoient point de bandes à part ; ils voyoient en général toutes les bergeres, & couroient, pour la plupart, indifféremment de belle en belle ; ſemblables aux Abeilles, qui voltigent de fleur en fleur, pour y faire une douce récolte.

Cependant, comme il ne ſe pouvoit faire qu'ils ſe partageaſſent toujours également, & que le gout ſeul guidoit leurs pas, bientôt la préférence qu'ils donnerent à quelques-unes des coteries ſur tout le reſte, excita des jalouſies ; & des jalouſies, on en vint aux querelles. Les hommes décident les leurs par l'épée. Mais les femmes ſe ſervent d'une arme bien plus dangereuſe, d'autant qu'il eſt impoſſible de ſe garantir de ſes coups. Combien de

malins discours, de Brocards, de satires, de médisances; oserai-je le dire? combien de calomnies, la dispute de nos bergeres ne fit-elle point éclorre! Il ne faut pas s'abuser en des cas semblables, il en étoit de même dans ces tems reculés, comme il en est dans le siecle où nous vivons: si les hommes ont toujours été hommes; pourquoi les femmes n'auroient-elles pas toujours été femmes? celles dont nous parlons, se disputoient le premier rang pour le mérite & les charmes; & la plupart se plaignoient de la décision injuste des bergers. Mais ces dernieres, au lieu de recourir au remede le plus naturel & le plus légitime; qui étoit, ce semble, de travailler à surpasser réellement des Rivales trop heureuses, s'efforçoient au contraire, par leurs discours, à les rabaisser jusqu'à leurs pieds. Il est bien

plus aisé de ravaler malignement un mérite qui nous fait ombrage, qu'il ne l'est d'en acquérir un supérieur.

Les Dieux virent ce desordre; & pour y mettre fin, ils leur inspirerent d'en appeller au jugement de l'Olympe, puisqu'elles étoient si peu contentes de celui des hommes.

Le jour fut donc marqué pour la décision de cette affaire importante. Les quatre sociétés furent citées à comparoître devant la Cour céleste, aussi-bien que toutes les autres bergeres, qui ne formoient point de corps. Mais parmi ces dernieres, il s'en trouva plusieurs, qui ne s'étant point mêlées dans les querelles, ne voulurent prendre aucune part au procès; se réservant seulement le plaisir d'un spectacle, qui leur promettoit des scenes divertissan-

tes. Les autres se réunirent pour faire cause commune.

Enfin, les Dieux assemblés, sous la présidence du grand *Jupiter*, on appella les Parties. Nos bergeres nouvellement réunies, prétendirent, que la qualité de doyennes, dont jouissoient la plupart d'entr'elles, devoit mériter le pas à toute la Troupe. A ces mots, toutes les autres s'empressérent à le leur céder, & l'on ne vit jamais, entre femmes, tant de facilité sur le cérémonial. Elles s'avancerent donc & commencérent à plaider leur cause. Mais comme elles parloient toutes ensemble, Jupiter leur ordonna de prendre un Avocat. Elles eurent beau alléguer, qu'elles défendroient leur droit mieux que personne; les Dieux n'y pouvoient tenir, & l'ordre fut réitéré. Mais il ne se présenta que des bergers de si mince apparence, qu'elles

les rejetterent avec hauteur. Alors une Déesse, qui remarqua sur leur visage un certain air malin & satyrique, proposa de leur donner *Momus* pour Avocat. Mais *Momus* se levant, dit, qu'il étoit bien le Dieu de la raillerie ; mais non celui de la malignité & de la médisance ; & qu'il remarquoit à la couleur qui dominoit sur le teint de ces belles, que l'*envie* seroit mieux leur fait. Quoique le nom de l'immortelle leur déplût d'abord, sa physionomie leur revenoit assez, & elles se déterminérent à l'accepter. Elles tinrent donc ensemble un petit conseil, & comme il ne leur avoit pas été difficile de remarquer que l'air du Bureau leur étoit peu favorable, l'une des bergeres, habile dans la chicane, ouvrit la voie des récusations.

» Pere des Dieux, dit alors leur » Avocat, cette cause est assez

» importante, pour qu'elle ne doi-
» ve être décidée que par des
» Juges impartiaux ; & pour cette
» raiſon, nous récuſons d'abord
» la Déeſſe *Venus*. Elle eſt trop
» intéreſſée à décider en faveur
» de la quatrieme bande ; puiſque
» celles qui la compoſent ſont
» manifeſtement ſes filles : Il y a
» trop de conformité entre la
» Déeſſe & elles, pour s'y mé-
» prendre : mêmes yeux, même
» bouche, même port, mêmes
» graces ; leurs perſonnes ſont
» ſemblables comme deux gout-
» tes d'eau. Et s'il eſt permis de
» parler librement, ſans offenſer
» cette Déeſſe, les noms d'inſen-
» ſibles, de cruelles, de barba-
» res & d'inhumaines, que vingt
» Amoureux tranſis donnent tous
» les jours à ces bergeres, nous
» font penſer que le Dieu *Mars*
» pourroit bien en être le pere,
» puiſqu'elles ont le cœur auſſi

» peu compatiſſant que lui. C'eſt
» pourquoi, nous le récuſons de
» même que Venus. Auſſi-bien
» ces deux Divinités n'ont déja
» que trop manifeſté leurs diſpo-
» ſitions peu favorables à notre
» égard. *Venus*, a-t elle jamais
» répondu à nos bonnes inten-
» tions ? Et ſi *Mars* eſt le Dieu
» de la victoire ; n'eſt il pas évi-
» dent qu'il n'a jamais été pour
» nous ?

» Quant au fils de *Venus*, ſe-
» roit il bien-ſéant à lui de juger
» entre nous & des bergeres, dans
» les yeux deſquelles il fait ſa de-
» meure ordinaire, & dont il eſt
» ſi fort l'Eſclave, qu'il oſe à
» peine tourner ſes traits contre
» elles ; pendant que, de ſa mau-
» dite niche, il aſſaſſine tous nos
» bergers ? Nos rivales ne le con-
» noiſſent gueres que par les ra-
» vages qu'il fait chaque jour
» pour elles. Et n'eſt-ce pas lui

» qui a surpris les suffrages des » bergers dont nous nous plai- » gnons ? Quoi ! dit alors un jeu- » ne berger plein de feu, qui par- » loit pour la quatriéme société, » est il possible que l'on veuille » recuser *Venus* & *Cupidon*, dans » la cause de nos bergeres ? Com- « ment ces divinités leur seroient- » elles trop favorables ? Jamais » personne ne fut si rebelle à leur » puissance que ces bergeres in- » sensibles. Celles qui parlent, au » contraire, vont au devant de » leurs ordres, & ne demande- » roient pas mieux que l'occasion » de prouver leur docilité. « *Ju- piter* sourit de cette saillie ; mais d'un sourire qui ne fit point trem- bler l'Olympe. Cependant, aiant fait connoitre au jeune Avocat, qu'il ne devoit point interrompre, l'envie continua ainsi.

» Pour ce qui est des *Graces*, » leur partialité seroit trop mani- feste.

» feſte. Toutes les bergeres de la
» quatrieme bande ne ſont-elles
» pas leur ouvrage ? Elles les ont
» formées exprès, pour faire ſen-
» tir aux hommes leur pouvoir.
» Ce ſont elles qui dirigent leurs
» regards, leurs geſtes, leurs ſou-
» rires : ces petites filles ſont
» leurs ſinges parfaits.

» *Minerve* nous eſt ſuſpecte par
» de juſtes raiſons : Elle déciderroit, ſans-doute, en faveur de
» ces jeunes diſciples, auxquelles
» toute la tendreſſe, tous les em-
» preſſemens des bergers ne peu-
» vent faire oublier ſes leçons.
» D'ailleurs on connoît ſa préven-
» tion pour une certaine eſpece
» d'eſprit, dont nos rivales ſont
» pourvues. Ce n'eſt pas que nous
» n'en ayons de l'eſprit, & ſans
» vanité, bien autrement que cet-
» te jeuneſſe : mais dès que nous
» ouvrons la bouche, nous ne
» voyons que trop à l'air refrogné
» de la Déeſſe, que le nôtre

» n'eſt pas de ſon gout.

» Nous ne pouvons recevoir » Apollon pour Juge ; & cela, » par la même raiſon. De plus, il » montre tous les jours ſa partia- » lité en faveur de nos rivales. » Tous ceux d'entre nos bergers » qui ſe diſent ſes nourriçons, ne » célebrent qu'elles dans leurs » Chanſons ; & il n'en eſt aucune » qui n'ait fait éclorre plusde vers, » que nous ne fîmes jamais naître » de ſatyres. Le Dieu du Parnaſſe » devroit traiter ces méchans » Poëtes, comme il a traité le » pauvre *Marſias* : mais il leur » pardonne, ſans-doute, en fa- » veur des objets qu'ils chantent. » Ce n'eſt pas tout. Il leur per- » met de comparer les yeux de » leurs belles au ſoleil, & il ſem- » ble même s'étudier à juſtifier » la comparaiſon, en prêtant à » ces yeux ſes feux les plus vifs.

» Nous n'avons pas plus de » confiance en la plupart des au-

» tres Dieux ; ils font profeſſion
» d'être trop galans. Et vous-mê-
» me, ſouverain des Dieux & des
» hommes, ſouffrez que nous vous
» récuſions. Votre gout s'eſt trop
» manifeſté d'avance : de toutes
» les mortelles, pour qui vous
» avez fait tant de choſes ; vous
» transformant en pluie d'or, en
» Cigne, en Taureau ; pas une
» ne nous reſſemble, quant à la
» figure ; & l'on dit que ces jeu-
» nes bergeres en ſont les images
» vivantes.

» Il ſemble d'abord que *Cibele*
» devroit nous être favorable :
» elle eſt d'un âge où l'on a le
» ſens raſſis. Cependant nous ne
» pouvons la recevoir pour Juge.
» Cette follâtre jeuneſſe danſe
» continuellement dans ſes aſſem-
» blées ; la Déeſſe pourroit croi-
» re, qu'elle célebre des fêtes à
» ſon honneur, & s'imaginer que
» ces bergeres veulent imiter les
» Corybantes.

» Enfin, *Junon*, *Diane*.... Ouais ! dit alors *Jupiter*, elles récuseront tout l'Olympe. Et par qui donc voulez-vous être jugées? Sans doute par la fortune & Plutus, à qui vous sacrifiez nuit & jour. Mais je ne le souffrirai pas, moi; & les autres bergeres auroient droit de s'en plaindre. Jamais ces divinités ne furent les Juges du mérite.

La question est toute jugée, dit *Mercure* : Les raisons de ces plaideuses font leur propre condamnation & le triomphe de leurs rivales. Tel est le sort que votre divine sagesse a attaché aux discours de l'*Envie*, leur misérable Avocat : à mesure qu'elle veut noircir ceux qui lui font ombrage, elle fait leur Eloge malgré elle.

Il ne reste qu'un point à décider, ajouta *Momus*; & si le grand Jupiter me permet de parler, je

trouverai un expédient pour le vuider bientôt. Les bergeres qui viennent de parler, reconnoiſſent dans leurs rivales, mille qualités qui rendront, diſent-elles, les dieux partiaux en faveur de ces dernieres. Sans doute qu'elles prétendent avoir auſſi leur mérite; mais un mérite d'une eſpece ſinguliere, inconnu aux dieux comme aux hommes. De plus elles veulent apparemment que l'on condamne les bergers à ne pas les négliger ſi fort.... Nous! s'écrierent les bergeres mécontentes, nous, rechercher les bergers! Pour qui nous prend-on? Nous ne plaidons que pour notre mérite. Hé-bien! dit Momus, voici mon avis: Je vous mets hors de Cour & de procès: allez-vous-en avec votre mérite, connu de vous ſeules: on vous permet de vous admirer vous-mêmes; & les ber-

gers que vous mépriſez, admireront vos adverſaires. Tout l'Olympe applaudit à ce Jugement, & celles qui en étoient les objets s'en alloient en gromelant, lorſque les plus jeunes bergeres repreſenterent modeſtement, qu'il n'étoit pas juſte de les laiſſer expoſées aux traits envenimés de leurs ennemies. Jupiter trouva leur réquiſition très-raiſonnable. Mais il ne vouloit pas ôter à ces Infortunées leur liberté, ni la faculté de parler; & leur laiſſant l'une & l'autre, il étoit certain qu'elles en uſeroient au dommage de leurs rivales. Sa ſageſſe lui fournit un expédient. On rappella par ſon ordre les Clientes de l'*Envie*; il rendit le ſon de leur voix entierement ſemblable à celui de leur patronne, & leur imprima ſur le front un Caractere ineffaçable, au moyen duquel il eſt impoſſible que toute perſonne de

bon sens ne reconnoisse d'abord la source d'où partent leurs discours. *Pour ce qui est des sots, vous ne devez point*, dit-il aux plus jeunes, *vous mettre en peine de leur Jugement : Vous avez notre approbation dans l'Olympe ; & sur la terre, que les hommages des jeunes bergers vous suffisent.*

Cette troupe de bergeres disgraciées, étant donc éconduite; il ne resta plus devant l'assemblée des dieux que les quatre sociétés. Celles-ci ne s'amuserent point à chicaner. Chaque bande avoit un berger pour Avocat. Celui de la plus âgée parla le premier.

» Je crois, dit-il, que l'on ne » contestera point à mes Clientes » les charmes de la figure. Il est » vrai que leur beauté n'est plus » dans son printems ; mais elle » n'en est que plus formée & plus » noble : la bonne mine, un » certain air de majesté, l'empor-

» tera toujours sur ces beautés » enfantines. « Il étala ensuite les avantages d'un âge mûr, dans lequel l'esprit est plus formé, plus propre à la conversation; capable de s'accommoder à tous les gouts. » Dans cet âge, l'usage & » l'expérience rendent une femme » habile en amour: elle en con- » noît toutes les finesses, tous les » obstacles, tous les plaisirs: elle » ne perd point le tems en vai- » nes chicanes, & ne desespere » point un amant par ses caprices. » Enfin, son humeur libre & ou- » verte, se prête avec aisance au » badinage; & si les plaisirs qu'elle » procure ne sont point si vifs, si » ravissans, ils ont quelque chose » de plus gai: ils n'excitent pas » dans le cœur des mouvemens si » violens; mais ils y répandent » une satisfaction plus entiere & » plus douce, & le laissent dans » une assiete plus tranquille. «

Voilà une partie de ce que dit ce berger. Il faut remarquer, qu'il n'étoit plus dans sa premiere jeunesse.

L'Avocat des bergeres qui composoient la seconde bande, parla ensuite. Il vanta beaucoup leur air modeste & sage, leur douceur, leur discrétion, leur retenuë. Il parla plutôt des agrémens de leur taille & de leur visage, que de leur beauté : mais il soutint, qu'une figure aimable, sans être extrêmement belle, jointe à un esprit doux & complaisant, fait un composé préférable à celui des qualités les plus brillantes. Ce berger étoit sur le point d'unir son sort à celui de l'une des bergeres pour lesquelles il parloit.

C'étoit le tour de la troisieme bande. Son Avocat étala avec feu, le brillant, la vivacité, l'esprit & les charmes éblouïssans

de ſes bergeres. » ſortant à peine » de leur premiere jeuneſſe, elles » en ont, dit-il, encore tout l'é- » clat: mais c'eſt un éclat plus ani- » mé, plus frapant. Connoiſſant » déja tous leurs charmes, elles » ſavent en faire uſage,& les met- » tre dans leur jour; les ména- » geant avec art, ſelon les gouts » & les circonſtances. Que leur » penchant à la joie, que leur vi- » vacité eſt aimable! Les ris & les » jeux ſont toujours à leur ſuite. „ Leur eſprit eſt ſans ceſſe en ac- „ tion; il nous éblouit à tout „ coup, par les plus charmantes „ ſaillies. Heureux qui peut tou- „ cher leur cœur! Quelle vivacité „ de ſentimens! Quels tranſports! „ Que de tendreſſe n'y trouve-t- „ il pas! A peine toute la ſienne y „ peut elle ſuffire.“ Il en dit bien davantage; car il étoit en beau chemin. Mais il eſt tems d'écouter le quatriéme berger. Il parloit pour les plus jeunes.

» O grand Jupiter, dit-il, si
» mes bergeres n'étoient pas ici
» présentes, je craindrois de ne
» pouvoir les faire connoître ;
» une partie de leurs charmes les
» plus touchans sont inexplica-
» bles. La beauté est chez elles
» dans sa fleur, personne n'en dis-
» convient. Mais quest-ce que
» cette beauté elle-même, au prix
» de cette modestie charmante,
» de cet air de naïveté, d'inno-
» cence, de pudeur, qui embel-
» lit sans cesse leur visage, & qui
» accompagne toutes leurs ac-
» tions ; de ces graces enfantines
» & touchantes, de cette gaieté
» si engageantes, quoique timide;
» de cette finesse inimitable & na-
» turelle ; de cette physionomie
» aimable ; enfin, de tout cet air
» enchanteur, qui porte avec soi
» la tendresse & l'amour ? O que
» les traits de Cupidon sont dan-
» gereux & inévitables, lorsqu'ils

» prennent leur force dans un
» composé si parfait ! Tout cet
» extérieur est la fidelle image
» d'un esprit & d'un cœur, qui y
» répondent parfaitement. Ils ne
» doivent rien à l'art; c'est de l'ai-
» mable nature seule qu'ils tien-
» nent tous leurs avantages. La
» vivacité chez elles, n'est point
» incompatible avec une modeste
» retenuë; & la timidité ne leur
» fait point étouffer ces vives sail-
» lies, toujours pleines de gra-
» ces. Leur cœur est naturelle-
» ment sensible: mais ce doux
» penchant est retenu par l'empire
» d'une pudeur timide, qui lui
» donne de nouveaux charmes.
» Qu'un autre vante l'air enjoüé
» & libre de quelques bergeres:
» pour moi, il me semble qu'un
» cœur bien placé ne brûlera ja-
» mais d'une flamme pure, que
» pour les Graces modestes & les
» charmes innocens de *Philis*.

» Hélas ! il eſt vrai ; lorſque j'en-
» tretiens de mes peines cette
» bergere trop difficile à toucher,
» il m'échape quelquefois de ſou-
» haiter qu'elle fût de ce caractere
» ſi vanté par le premier d'entre
» nous qui a parlé. Mais je ne
» tarde pas à ſentir l'erreur de
» mon impatience ; & ſi j'obtiens
» de ma bergere un regard favo-
» rable, je le trouve mille fois
» plus précieux que ne pourroient
» l'être toutes les faveurs d'une
» autre. «

Un ſilence attentif régnoit dans l'aſſemblée, pendant tout le diſcours de ce tendre amant. *Jupiter* conſidéroit avec plaiſir la contenance des jeunes beautés dont on faiſoit un ſi bel Eloge : leurs yeux étoient baiſſés, une modeſte rougeur couvroit leur viſage ; tandis qu'au contraire, celles de la premiere & de la troiſieme bande ſembloient applaudir

chacune à son panégyriste & l'encourager par leurs regards

Les dieux immortels sont toujours jeunes ; c'est-à-dire qu'ils sentent toujours dans toute sa force la vive impression que produisent des charmes naturels. Tous les suffrages furent entraînés par l'éloquence du dernier Orateur, soutenuë merveilleusement bien bien par la présence de ses bergeres. *Jupiter* prononça avec complaisance l'Arrêt de sa Cour divine : il adjugea le prix à la plus jeune bande ; (*a*) & ce prix, ce

(*a*) L'histoire dit, que le Caractere des bergeres de la seconde bande avoit assez agréé au grand Jupiter, & que s'il avoit eu à se remarier, il auroit préféré des qualités semblables aux leurs, aux *yeux de bœuf* & aux *bras blancs* de son intraitable *Junon*. *Junon aux yeux de bœuf*, *Junon aux bras blancs*, sont des expressions qui reviennent à tout coup dans *Homere*. Je les emploie à dessein, pour faire observer en passant, combien le Génie des Langues est souvent différent. La Langue Greque avoit certainement autant de délicatesse qu'en peut avoir la Françoise : cepen-

ce fut le don précieux de ne toucher véritablement que des cœurs bien faits ; de ne voir jamais les feux d'un amant éteints par la poſſeſſion ; & de ne donner leur tendreſſe qu'à ceux qui en ſont dignes par leur caractére. » Je » vous donne le prix, dit-il ; tou- » tefois moins comme un prix, » que comme un encouragement. » Pour être veritablement aima- » bles, vous ne devez jamais » croire que vous le ſoyez déja » autant que vous pouvez le de- » venir. Pour vous, ajouta-t-il, » s'adreſſant aux autres ; qu'une » baſſe jalouſie ne vous porte ja- » mais à imiter les miſérables, que » j'ai condamnées il n'y a qu'un

dant cette expreſſion ; *des yeux de bœuf* ; ſi ridicule & même inſultante parmi nous, étoit une louange chez les Grecs, & ſignifioit, *des yeux bien fendus*. Ceux qui ſe ſont moqués d'Homére, qui l'emploie ſouvent, ont étalé leur ignorance, en voulant faire les beaux eſprits.

„ moment. Ne craignez point
„ que dans la grande variété que
„ j'ai mise à dessein dans le carac-
„ tère des hommes, il ne s'en
„ trouve pas toujours plusieurs
„ que leur gout entraînera vers
„ vous. Il est vrai que ces cœurs
„ ne vaudront pas ceux que je
„ donne aux jeunes bergeres: mais
„ aussi vous ne sentiriez pas tout
„ le prix de ceux-ci. Chacune
„ sera partagée selon son caracte-
„ re. N'enviez point la part des
„ autres. Mais quoiqu'il en soit,
„ souvenez-vous, que ravaller le
„ mérite d'autrui, ce n'est point
„ donner un vrai relief au vôtre.

ESSAI

ESSAI
SUR LE FONDEMENT DU DROIT NATUREL, ET SUR LE PREMIER PRINCIPE DE L'OBLIGATION OU SE TROUVENT TOUS LES HOMMES, D'EN OBSERVER LES LOIX.

1. LEs Loix naturelles, le droit naturel, & la Morale, ſont trois choſes que l'on confond ſouvent dans la langage ordinaire, parce qu'elles ont toutes le même objet, ſavoir, de régler les mœurs & la conduite des hommes. Mais quand on veut traiter clairement & ſolidement une matiere, il eſt néceſſaire de diſtinguer avec ſoin les choſes qui ſont réellement diſtinctes.

2. Une *Loi* est en géneral une regle, selon laquelle nous sommes obligés de déterminer nos actions; & les *Loix Naturelles* en particulier, sont celles que nous tenons de la Nature, ou dont la raison se trouve dans l'essence & dans la nature de l'homme, & dans l'essence & la nature des choses en géneral.

3. Le *Droit Naturel* est une théorie génerale des devoirs de l'homme, consideré simplement comme homme, ou, une science qui nous apprend ce qui est *naturellement bon*, ou *mauvais* à l'homme; ce qu'il doit faire, & ce qu'il doit ne pas faire.

4. La *Morale*, ou l'*Ethique*, est une science pratique, qui nous enseigne comment nous devons diriger nos difficultés pour pratiquer ce qui est *bon*, & pour éviter ce qui est *mauvais*. On employe souvent le terme de *Morale*,

pour désigner la science des mœurs en géneral ; & dans ce sens, il comprend le *Droit Naturel* & l'*Ethique*. Quelquefois la *Morale* semble signifier la Théorie de nos *Devoirs*, en tant que nous sommes obligés à les pratiquer, pour nous mêmes, comme créatures raisonnables ; & le *Droit Naturel* comprend la Théorie des mêmes *Devoirs*, en tant que nous y sommes *obligés* envers les autres hommes, comme membres de la societé humaine, ou que les autres ont *droit* d'exiger que nous les observions. Mais notre distinction est plus nette & plus commode, & elle renferme tout ; car le *Droit Naturel* comprend aussi nos *Devoirs* envers nous-mêmes.

5. Cela posé, on cherche quel est le *fondement* du Droit Naturel, & quel est le *principe* qui nous *oblige* à pratiquer ce qu'il nous

prescrit, & à éviter ce qu'il nous défend. Il y a eu sur ces deux points de grandes disputes entre les savans.

6. Si par le *fondement* du droit naturel on entend la source de laquelle on peut en dériver les regles & les préceptes; le principe dans lequel on trouve ce qui peut servir à rendre raison pourquoi ces regles & ces préceptes sont tels; on ne sauroit chercher ce fondement ailleurs que dans *l'essence & la nature de l'homme & des choses en général.* Car, puisque le droit naturel est la science qui nous apprend ce qui est *naturellement bon* ou *mauvais* à l'homme (§. 3.), comment déterminerons-nous ce qui lui est *naturellement* bon, ou mauvais, si ce n'est par son essence & sa nature, & par l'essence & la nature des choses; en considérant la convenance, ou la disconve-

nance des actions avec cette essence & cette nature ? Cette vérité se confirme *à posteriori*, ou par l'expérience. Que quelqu'un vous ait donné une juste idée des loix de la nature : examinez ensuite ce qui se trouve dans l'homme & dans les autres choses, en vertu de leur essence & de leur Nature, & vous verrez que vous comprendrez clairement par là, pourquoi nos actions libres doivent être réglées & déterminées de la maniere que la loi naturelle le prescrit.(a) C'est de quoi il seroit aisé de donner des exemples. Mais chacun peut en faire lui-même l'essai.

7. Tous les Auteurs des différens systêmes, sont obligés d'accorder ce que nous venons d'établir, quel que soit d'ailleurs leur sentiment sur le Principe de

(a) Voyez Wolf. Phil. Pract. Univ. Part. I. §. 137.

l'obligation, dont nous parlerons tout-à-l'heure. Ceux qui s'imaginent, que le Droit naturel a été inventé pour l'utilité de la société humaine, doivent convenir, que la source d'où on la puise, ne peut être que la nature & l'essence des choses & de l'homme en particulier. Car, je vous prie, d'où ces prétendus Inventeurs auroient-ils appris avec quelque certitude, que telles actions sont utiles à la société humaine, & que telles autres lui sont nuisibles, si ce n'est, en considérant la convenance ou la disconvenance de ces actions avec la nature de l'homme & avec celle des choses? C'est donc sur cette nature qu'ils ont dû fonder toute la Théorie des regles & des loix du droit naturel.

8. Il faut en dire autant de ceux qui rapportent l'institution du droit naturel à une volonté arbi-

traire de Dieu. Car, dès qu'ils reconnoissent Dieu pour un Etre sage, qui n'ordonne rien qu'avec sagesse, ils doivent convenir, que Dieu n'a pu donner que des loix convenables à la nature des choses, & particulierement à l'essence & à la nature de l'homme, à qui il en prescrit l'observation; des loix dont la raison se trouve dans cette essence & dans cette nature. Disons plus: comment ces Auteurs savent-ils que Dieu a prescrit aux hommes telles & telles loix, plutôt que d'autres toutes contraires? C'est, sans-doute, parceque connoissant Dieu pour un Etre sage, ils jugent avec raison, qu'il n'a pû donner que les loix les plus convenables à l'homme, les plus avantageuses au bien de la société en général & à celui de chaque individu en particulier. Mais comment connoîtront-ils ces

loix les plus avantageuses ? Ils considéreront la nature de l'homme & celle des choses, & ils verront quelles loix leur sont convenables. Les voilà donc obligés de puiser dans la même source que nous. C'en est assez pour faire voir, que le droit naturel est fondé sur l'essence & la nature des choses & de l'homme en particulier. *Ciceron* l'a reconnu quand il a dit, que le droit est établi par la nature : *Naturâ ipsâ constitutum est jus.*

9. Nous parvenons à la connoissance de ces loix par la *raison.* Cette faculté de l'ame nous apprend quelle est l'essence & la nature de l'homme & des choses en général ; & elle nous fait appercevoir la convenance ou la disconvenance des actions, avec cette essence & avec cette nature : de-là, nous tirons des régles générales, ou des loix qui constituent

ſtituent le corps du droit naturel.

10. Mais il ne ſuffit pas que ces loix exiſtent & qu'elles ſoient connues : il faut encore pour qu'elles ſe trouvent efficaces, que les hommes ſoient obligés de les obſerver. Tout le monde convient qu'ils y ſont obligés: mais les Auteurs different ſur le principe de cette *obligation*. Quelques-uns la dérivent de *l'autorité d'un ſupérieur*, lequel ne peut être que Dieu, auteur de la nature; d'autres la fondent ſur la *beauté* même de la *vertu*, qui de ſa nature eſt *préferable* au *vice*. D'autres enfin diſent, que l'homme étant une créature raiſonnable & ſociable, il doit agir conformément à cette qualité. Eſſayons de déterminer le vrai & le premier principe de cette *obligation*, & de faire voir en quoi tous ces Auteurs s'accordent & ont raiſon, & en quoi pechent

leurs sentimens. Il est absolument nécessaire pour y réussir, de se faire une idée claire & distincte des choses, & d'en donner de bonnes définitions. Nous verrons que c'est pour avoir négligé cette regle que d'habiles Auteurs se sont si fort embarrassés dans cette matiere, & ont paru tomber dans des sentimens si opposés les uns aux autres.

11. Pour déterminer ce que c'est que l'*obligation*, il faut examiner d'abord ce que l'on a communément dans l'esprit, quand on se sert de ce terme. Interrogez tout homme qui dit; *nous sommes dans l'*obligation *de faire telle chose*: vous verrez qu'il veut dire par-là, que nous sommes dans une espece de nécessité de faire cette même chose; que nous y sommes astraints, liés, & comme contraints, quoique non pas *forcés*, ni contraints *physiquement* par une cause externe, qui agisse

violemment sur nous ; mais *moralement*, & de la maniere que des Etres libres peuvent être engagés à faire quelque chose, même contre le conseil de leurs passions. Or quelles sont ces choses qui déterminent les Etres libres à agir, même contre leur penchant, sans les y contraindre *physiquement* & comme causes externes ? Ce ne peut être que des *motifs* ; lesquels étant presens à l'ame, apperçus & pesés par la raison, nous font sentir la nécessité d'agir d'une telle maniere, & déterminent la volonté, souvent contre l'inclination du cœur & malgré la résistance des passions. Comment sommes-nous donc obligés à faire une certaine action ? C'est par la liaison d'un motif puissant avec cette même action. Ainsi il y a deux choses à considérer dans l'*obligation* : 1°. Le principe d'où elle naît, ou ce

qui la constitue ; ce qui fait l'obligation. 2°. L'état dans lequel nous nous trouvons, quand nous sommes obligés.

12. De-là vient que l'on distingue l'obligation en *active*, & *passive*. L'*obligation active* est, la connexion du motif avec l'action. L'*obligation passive* est, une nécessité morale (*a*) d'agir ou de ne pas agir. (*b*) Celle-là est le principe qui affecte l'Etre intelligent ; & la seconde est l'état dans lequel se trouve cet Etre.

13. L'obligation passive naît de l'obligation active, comme l'effet naît de la cause. Car s'il est

(1) Une chose est *moralement nécessaire*, lorqu'elle ne peut pas manquer d'arriver, vû la nature de l'être intelligent qui la produit ; comme on dit qu'une chose est *physiquement nécessaire*, lorqu'elle ne peut manquer d'arriver vû la nature de l'agent physique qui la fait naître.

(*b*) Vid. Wolf Phil. Pract. univ. p. 1. §. 118.

moralement néceſſaire que vous agiſſiez, il eſt néceſſaire que vous vouliez agir. Or il ne ſe forme point de volition dans l'ame ſans motif. Il faut donc pour vous mettre dans la néceſſité morale de faire une certaine action, que l'on joigne à cette action quelque motif, qu'il ne dépende pas de vous d'en ſéparer. (*a*)

14. Ce n'eſt point ſans raiſon que nous nous arrêtons à démontrer cette origine de l'obligation paſſive. Elle prouve la réalité de notre définition, & fait voir que nous ſommes d'accord avec les plus célebres écrivains; toutefois avec cette différence, que ces Auteurs ſe ſont bornés à indiquer l'effet de l'obligation, ſans expliquer diſtinctement en quoi elle conſiſte. Quelques-uns ont défini l'*obligation paſſive*, & non point l'*obligation active*. *L'obliga-*

(*a*) Ibid. §. 119.

tion, dit PUFFENDORF, (*a*) *est une qualité morale en vertu de laquelle on est astraint par une nécessité morale, à faire recevoir ou souffrir quelque chose.* Mais il ne nous dit point en quoi consiste cette *qualité morale.* GROTIUS se sert aussi de cette expression, qu'une action est *moralement nécessaire*, (*b*) pour dire que nous sommes obligés de la faire : mais il ne définit point l'*obligation.*

15. Ceux qui n'ont de tout ceci que des idées extremement confuses, nous objecteront peut-être, que c'est le *devoir* qui fait l'*obligation* ; que nous sommes *obligés* de faire certaines actions, parce qu'elles sont conformes à notre *devoir*, & de nous abstenir d'autres, parce qu'elles y sont contraires. Rien n'est si commun

(*a*) Dr. de la nat. & des gens L. I. ch. 1. §. 21.

(*b*) De jure B. & P. L. I. c. 1. §. 10.

que cette façon de parler : c'eſt pourquoi il importe d'éclaircir la difficulté, quoiqu'elle ne conſiſte, comme on va le voir, que dans un pur galimathias. Voyons donc ce que c'eſt que ce *devoir* ſur lequel on fonde l'*obligation*.

16. Notre *devoir* n'eſt autre choſe que la maniere dont nous devons déterminer ou diriger nos actions, pour qu'elles ſoient *bonnes* & droites. (*a*)

17. Or une action libre eſt *bonne*, ou *droite*, quand elle a ſa raiſon ſuffiſante dans l'eſſence, & dans les attributs de l'être qui la produit ; (*b*) c'eſt-à-dire, quand on peut rendre raiſon, ou expliquer par l'eſſence & les at-

(*a*) En Latin *rectæ*. La rectitude d'une action, *rectitudo*, ſignifie tout ce que l'on entend par les mots, droit, juſte, bon, louable, &c.

(*b*) La différence qui ſe trouve entre les actions libres, par rapport à cette rectitude, eſt ce qu'on appelle *la moralité* des actions.

tributs de cet être, pourquoi son action a dû être telle qu'il l'a faite, & non pas autre. (*a*) Ce qui revient à ce que nous avons dit, (*§. 6.*) de la convenance ou disconvenance des actions, avec l'essence de la nature de l'homme & des choses, qui fait le fondement du droit naturel, & la source des loix qui le composent. Il reste donc encore à savoir, ce qui constitue l'*obligation* où nous sommes de vivre selon notre *devoir*; & par conséquent, l'objection que nous venons de voir, n'est qu'un verbiage vuide de sens. Il en sera de même, si l'on prend le terme de *devoir* dans un autre sens, suivant lequel un *devoir* en particulier, est une action déterminée conformément à la loi, en tant que nous sommes *obligés* à la déterminer de cette maniere. Car en ce sens, c'est l'*obli-*

(*a*) Wolf. Theol. Nat. Part. I. §. 950.

gation qui constitue le *devoir* ; & ainsi, elle ne vient pas du devoir.

18. Mr *Barbeyrac*, dans ses notes sur *Grotius* & sur *Puffendorf* ne donne point de définition de l'*obligation* : seulement, en disant qu'il n'y a point d'obligation sans supérieur, il l'a fait envisager comme une dépendance où nous sommes de la volonté d'un supérieur, laquelle nous assujettit à conformer notre conduite aux loix de ce supérieur. Mais c'est visiblement confondre les choses, que de prendre l'*obligation* pour la *dépendance* & pour la *soumission*. Il reste à expliquer, pourquoi cette dépendance nous lie, pourquoi nous devons garder cette soumission. Si l'on demande à ce savant ; pourquoi devons-nous obéir à un supérieur ? Il ne répondra pas : parce que nous y sommes obligés. Ce seroit ne rien dire, & expliquer *idem per*

idem. Dira-t-il, que c'eſt parce que cette obéiſſance eſt juſte, conforme aux regles de l'ordre; ou parce que ce ſupérieur peut nous punir, ſi nous lui ſommes rebelles? Mais alors, il nous allegue des *motifs*, qui ſont joints à cette action d'obéiſſance; & il retombe dans notre définition, ſuivant laquelle, l'*obligation* eſt *la connexion, ou la liaiſon du motif avec l'action.*

19. Maintenant que cette définition eſt ſuffiſamment établie, ſi l'on veut trouver le premier principe de l'*obligation* qui nous lie à l'obſervation du droit naturel; un principe qui ſoit véritablement primitif, qui ne dérive d'aucun autre; il eſt évident qu'on ne peut le chercher que dans un motif général, qui nous détermine, ſans qu'il tire ſon efficace d'aucun autre, & auquel au contraire, tous les autres ſe

rapportent, comme autant de branches, ou de motifs subalternes, qui tirent tous leur efficace de cette source commune.

20. Les motifs n'agissant sur nous qu'en vertu de nos désirs, de nos inclinations; pour découvrir celui que nous cherchons, il faut voir s'il y a dans notre ame une affection, un désir essentiel & primitif, qui ne dérive d'aucun autre, & auquel les autres se rapportent. Il n'est pas besoin de longues méditations pour se convaincre, qu'aucun penchant, aucun désir, aucune affection ne nous est plus essentielle, n'est en nous plus primitive & plus générale que l'*amour de nous-mêmes*, qui nous porte à souhaiter & à rechercher notre bonheur, ou la perfection de notre état, tant interne qu'externe, c'est-à-dire, la perfection de notre ame, le bien-être de notre

corps, & le bon état de notre fortune.

21. Cela étant, le motif le plus *général* qui nous détermine, ce motif *primitif* qui ne dérive d'aucun autre, ne peut être que celui qui se rapporte à cette inclination générale & primitive. Or quel est ce motif qui se rapporte à l'amour de nous-mêmes, ou au désir du bonheur? C'est sans doute, notre *bien*, notre utilité, notre avantage. L'expérience établit manifestement cette vérité, aux yeux de quiconque veut faire quelqu'attention à ce qui se passe en lui-même. Sondons-nous avec soin, examinons attentivement la maniere dont se forme nos volitions, & nous verrons que nous ne nous déterminons jamais à une action, que par la vue de quelque *bien*, que nous croyons y appercevoir, soit pour la perfection, ou pour la tran-

quillité & le plaisir de notre ame, soit pour le bien être de notre corps, soit pour l'avantage de notre fortune. Tout motif revient dans le fonds à l'*utilité* réelle ou apparente. Mais il faut observer pour le dire en passant, que notre plus grand bien consistant dans la perfection de notre ame, les motifs qui y ont rapport, par exemple, ceux qui sont pris de l'obéissance due à un être tel que Dieu, indépendamment de toute crainte, de la beauté de la vertu, &c. ces motifs, dis-je, passent avec raison pour les plus nobles. Après eux, ceux qui se rapportent au bien du corps sont les plus raisonnables. Enfin, les motifs que nous fournit l'état de notre fortune tiennent le dernier rang. On peut voir ce que nous avons dit là-dessus, dans la lettre sur les sentimens désintéressés, age 1. de ce recueil.

22. Notre utilité, notre bien étant donc le motif le plus général, le motif primitif qui nous détermine, nous devons en conclurre, que ce *bien* cette *utilité*, est le premier principe de toute *obligation*, & en particulier de celle qui nous astraint à l'observation du droit naturel. Que notre utilité se trouve jointe à cette observation, cela n'est pas douteux, puisque le droit naturel est une science, qui nous apprend ce qui est naturellement *bon* ou *mauvais* à l'homme, (§. 3.) & que les loix naturelles qui constituent ce droit, ne nous prescrivent certaines actions & ne nous en défendent d'autres, qu'en conséquence de la convenance, ou de la disconvenance de ces actions avec notre nature & avec celle des choses. (§. 6.)

23. L'homme est d'une nature sociable; la société lui est natu-

relle, elle lui est même nécessaire, pour passer sa vie heureusement. De-là vient que le judicieux GROTIUS a pris cette sociabilité de l'homme, pour le fondement du droit naturel; & cela est très-raisonnable, pourvû qu'on ne la prenne pas pour le premier principe de l'*obligation*, mais seulement pour le principe prochain, duquel on déduit l'obligation où sont tous les hommes, d'observer les loix qui doivent régler la societé naturelle qui se trouve entr'eux, & sans lesquelles elle ne peut subsister.

24. Chaque individu a pour motif général & premier, son utilité propre; & ce motif fait l'obligation dont il est susceptible: c'est le principe constant de ses déterminations, contre lequel il seroit absurde de prétendre qu'on puisse jamais le faire agir. Mais la societé lui étant utile, & même nécessaire, &

cette societé ne pouvant subsister sans des loix ou des regles générales, observées par tous les membres; il est obligé en vertu de sa propre utilité à les observer. Il ne doit même pas balancer à leur sacrifier dans des cas particuliers un avantage présent; parce que ce sont elles qui lui assurent la paisible jouissance de tous ses autres biens.

25. C'est-là le fondement des loix civiles, & le principe de la soumission que nous leur devons. Les hommes engagés par leurs besoins à former des sociétés particulieres, ne renoncerent certainement pas en y entrant, chacun à son bien & à son utilité propre. Au contraire, ce fut sans doute en vue de ce même bien, qu'ils se déterminerent à s'y engager. Mais sentant aisément quelle foule de maux & d'inconvéniens pouvoient naître parmi des

êtres

êtres si souvent aveuglés ou entraînés par leurs passions, si chaque individu avoit la liberté de décider dans les cas particuliers, de ce qui lui est le plus avantageux; ils comprirent qu'il falloit établir des loix, capables d'assurer le bonheur de la société. On les accommoda autant qu'il fut possible dans leur généralité, à l'utilité de chaque membre. Tous sentirent que ces loix, pour produire l'effet désiré, doivent être observées religieusement; que l'on ne peut y faire soi-même des exceptions sans les affoiblir ou sans les détruire, & qu'ainsi il faut leur sacrifier dans l'occasion un avantage présent, comme à un plus grand bien; puisqu'elles sont la base de notre repos & de notre sûreté. Voilà le vrai principe de l'obligation où nous sommes de les observer; principe auquel tous les hommes se soumettent sans peine.

26. Le sentiment que j'établis (§. 21.) sur le principe de l'obligation, n'est pas nouveau, & je trouve dans une note de M. *Barbeyrac* sur le grand ouvrage de Puffendorf, (*a*) un passage, dans lequel je vois avec un singulier plaisir, qu'un savant Anglois étoit précisément dans les mêmes idées. " selon lui le *devoir* ou „ l'*obligation* par rapport à l'hom„ me ne peut être qu'une raison „ ou un motif proposé d'une ma„ niere convenable, & qui le dé„ termine nécessairement à choi„ sir ou à préférer une maniere „ d'agir à l'autre; & cette raison „ ou ce motif ne peut être qu'un „ plus grand degré de misere à „ éviter; ou de félicité à acqué„ rir, qu'on ne peut éviter ou „ acquérir en agissant d'une au„ tre maniere. Il ne reconnoît „ point d'autre obligation; ou

(*a*) L. I. c. vj. §. 5. not. 4.

„ s'il y en a quelqu'autre, il croit „ qu'en l'examinant avec soin, „ on verra qu'elle se termine en„ fin à celle-là. C'est ainsi que „ M. *Bernard* exprime les pen„ sées de M. *Gastrell. Nouvelles „ de la Répub. des Lettres, Avril* „ 1700. p. 408. „ On ne peut rien dire de plus conforme à ce que j'ai tâché d'établir.

27. Mais voyons ce que M. *Barbeyrac* nous oppose dans la même note. " On confond ici, „ dit-il, le *motif* de l'*obligation*, „ ou ce qui porte plus efficace„ ment à s'y soumettre, avec le „ *fondement* de l'*obligation*, ou la „ raison pourquoi on est tenu in„ dispensablement de faire telle „ outelle chose. Cette raison n'est „ autre chose que la volonté „ d'un supérieur, dont le pou„ voir par rapport à notre bon„ heur ou notre malheur sert en„ suite à mouvoir notre volonté,

„ enſorte qu'elle ſe détermine „ actuellement à ce qui eſt de „ notre devoir. „ Toute la difficulté, entre ce ſavant Commentateur & nous, vient de ce qu'il ne définit point l'*obligation* comme nous l'avons déja obſervé (*§.* 18.). L'utilité, dit-il, eſt le *motif* de l'*obligation*; elle n'en eſt pas le *fondement*: nous ſommes *tenus* d'obéir à un ſupérieur. Mais on lui demandera: quel eſt donc ce *fondement* de l'obligation, & en vertu de quoi ſuis-je *tenu* d'obéir à un ſupérieur? Vous me direz que c'eſt mon *devoir* de lui obéir, parce que je dépens de lui. Cela ne m'éclaircit pas encore. Je pourſuis: pourquoi dois je reſpecter cette dépendance, pourquoi remplir mon devoir? & ſi je le viole, qu'en arrivera-t-il? Vous ſerez puni, me direz-vous. Voilà donc le motif qui fait mon *obligation* à ce *devoir*;

en le violant je m'attire du mal. Mais si je pouvois éviter la punition, cette transgression seroit-elle encore une faute ? Oui, dites-vous, & pourquoi ? parce que je dois obéir à un Supérieur, qui a une légitime autorité sur moi : ma désobéissance seroit une mauvaise action. Mais pourquoi ne dois-je pas commettre une mauvaise action, lors même qu'elle ne m'attirera aucun châtiment ? Vous ne sauriez me répondre rien de raisonnable que ceci : » En commettant une mauvaise » action, une action contraire à » l'ordre & à la raison, vous dé» rogez à la perfection de votre » être. « Et cela revient à mon sentiment, qui fonde l'*obligation* sur l'utilité; car il m'est sans doute utile d'être parfait. N'insistons pas davantage sur une chose que nous avons déja touchée (§. 18.).

29. Je me flate qu'en dévelop-

pant soigneusement les idées, & en déterminant exactement la signification des termes, comme je me suis étudié à le faire, le Lecteur verra un moyen de concilier M. Barbeyrac avec nous, & que ce savant lui-même en tombera d'accord (1). La volonté d'un Supérieur n'est pas comme nous venons de le voir, le premier principe, ou le *fondement* de l'*obligation*. Mais elle en fait sans doute, un principe prochain très-solide, 1°. parce qu'en faisant même abstraction de la rectitude propre de l'action qui nous est prescrite, il est *beau* & *louable* d'obéir à un Supérieur légitime. 2°. Parce que ce Supérieur peut nous récompenser ou nous punir, indépendamment du bien ou du mal que notre action entraîne naturellement après soi. Et lorsque ce Supérieur est re-

(1) Ceci a été écrit en 1742.

connu pour très-sage, & qu'il est tout-puissant, sa volonté seule nous impose une véritable obligation, quand même nous n'apercevrions pas la rectitude de l'action qu'il nous prescrit, ou le rapport qu'elle peut avoir en elle-même, avec notre félicité; je dis plus, quand nous croirions y voir quelque chose de nuisible pour nous; en un mot, quand nous ne connoîtrions pas les *raisons* de la Loi qu'il nous donne. Car nous pouvons nous en rapporter à lui; nous reposer sur sa sagesse, pour la rectitude de l'action, & sur sa bonté pour l'utilité de cette même action: & c'est en vertu de cette légitime confiance, que l'on peut dire de lui quand il prescrit une Loi, que sa volonté tient lieu de raisons (*a*). De plus, quand cette

(*a*) Quod stet pro ratione voluntas. *Wolf. Phil. Pract. univ.* p. 1. §. 132. *in nota.*

action seroit indifférente en elle-même, soit pour la rectitude, soit pour notre utilité, ou même contraire à celle-ci, elle devient bonne & louable, dès qu'il la prescrit, & il est le maître par sa toute-puissance, d'y attacher telle récompense qu'il juge à propos, & de nous dédommager au centuple du mal qu'elle nous aura causé. Dieu seul étant un Supérieur infiniment sage & tout-puissant, cette confiance sans bornes n'est due qu'à lui. Mais le cas d'agir en conséquence ne peut exister que quand ce souverain Législateur nous donne des Loix révélées. Car pour ce qui est des Loix naturelles, nous ne connoissons que ce sont des Loix de Dieu, que par les *raisons* de ces Loix, par les raisons qui en montrent la justice & l'utilité; ensorte que si nous ne voyons pas de sages raisons de faire

faire une certaine action, ou de s'en abstenir, nous ne pouvons savoir si c'est la volonté de Dieu, que nous la fassions ou que nous l'évitions. Rapportons ici un passage de M. Barbeyrac, quoiqu'un peu long. Le Lecteur, en le comparant avec ce que nous venons de dire, verra clairement quel est le nœud de la difficulté; comment nos principes la font évanouir, & peuvent servir à concilier des sentimens, qui paroissent d'abord si opposés. (*a*) „ L'Auteur „ suppose donc ici que l'on seroit „ dans quelqu'*obligation* de faire „ ou de ne pas faire certaines choses, quand même on n'auroit „ à répondre de sa conduite à „ personne. Et il ne faut pas s'étonner que ses idées là-dessus „ ne fussent pas tout-à-fait justes, „ puisque l'on voit encore au-

(*a*) Traduct. de Grot. du droit de la G. & de la P. L. I. C. 1. §. x. N°. 2. not. 4.

„ jourd'hui, non-seulement la
„ plupart des philosophes & des
„ Théologiens scholastiques, mais
„ encore quelques Auteurs d'ail-
„ leurs très-judicieux & nulle-
„ ment esclaves des préjugés de
„ l'école, s'opiniâtrer à soutenir
„ que les regles du Droit naturel
„ & de la Morale imposent par
„ elles-mêmes une nécessité in-
„ dispensable de les suivre, in-
„ dépendamment de la volonté
„ de DIEU. Quelques uns néant-
„ moins raisonnant d'une maniere
„ à donner lieu d'inférer qu'il n'y
„ a qu'une dispute de mots en-
„ tr'eux, & les autres qui ne sont
„ pas de même opinion, je vais
„ tâcher de mettre dans tout son
„ jour, quoiqu'en peu de paro-
„ les, & l'état de la question, &
„ les fondemens de la négative,
„ que je prens contre l'Auteur...
„ Il ne s'agit donc point ici de
„ disputer, si en faisant abstrac-

„ tion de toute volonté d'un être
„ intelligent, & même de la vo-
„ lonté de DIEU, notre esprit ne
„ peut pas découvrir les idées &
„ les relations d'où se déduisent
„ toutes les regles du Droit na-
„ turel & de la Morale. On doit
„ convenir de bonne foi avec les
„ partisans de l'opinion que je
„ combats, que ces regles sont
„ effectivement fondées sur la na-
„ ture même des choses; qu'el-
„ les sont conformes à l'ordre
„ que l'on conçoit qui est néces-
„ saire pour la beauté de l'uni-
„ vers; qu'il y a une certaine
„ proportion ou disproportion,
„ une certaine convenance ou
„ disconvenance, entre la plu-
„ part des actions & leurs objets,
„ qui fait qu'on trouve de la
„ beauté dans les unes, & de la
„ laideur dans les autres. Mais
„ de cela seul il ne s'ensuit pas
„ que l'on soit proprement *obligé*

„ à faire ou ne pas faire telle ou
„ telle chose. La convenance ou
„ disconvenance, que l'on peut
„ appeller *moralité naturelle* des
„ actions, est bien une raison qui
„ peut porter à agir ou ne point
„ agir : mais ce n'est pas une rai-
„ son qui impose une nécessité in-
„ dispensable, telle que l'em-
„ porte l'idée de l'*obligation.*
„ Cette nécessité ne peut venir
„ que d'un *Supérieur*; c'est à-dire,
„ d'un être intelligent hors de
„ nous, qui ait le pouvoir de gê-
„ ner notre liberté, & de nous
„ prescrire des regles de conduite. Pour le prouver, voici
„ comme je raisonne. S'il y avoit
„ quelqu'obligation, indépen-
„ damment de la volonté d'un
„ Supérieur, il faudroit qu'elle
„ nous fût imposée ou par la na-
„ ture même des choses, ou par
„ notre propre raison. La nature
„ même des choses ne sauroit
„ nous imposer aucune obliga-

„ tion, proprement ainſi nom-
„ mée. Qu'il y ait tel ou tel
„ rapport de convenance ou
„ de diſconvenance entre nos
„ idées, cela ſeul ne nous enga-
„ ge qu'à reconnoître ce rapport;
„ il faut quelque choſe de plus
„ pour nous aſſujettir à y confor-
„ mer nos actions & notre vie.
„ La raiſon ne peut pas non plus
„ par elle-même nous mettre
„ dans une néceſſité indiſpenſa-
„ ble de ſuivre les idées de con-
„ venance ou de diſconvenance
„ qu'elle nous met devant les
„ yeux, comme fondées ſur la
„ nature des choſes. « (Je ne copie pas la preuve qu'en donne l'Auteur, elle ſe trouve mot pour mot dans ſa *réponſe au jugement de M.* LEIBNITZ, que j'examinerai tout-à-l'heure. Paſſons à ſa concluſion.) „ De tout cela je
„ conclus que les maximes de la
„ raiſon, quelque conformes

„ qu'elles ſoient à la nature des
„ choſes, à la conſtitution de no-
„ tre être, ne ſont nullement
„ obligatoires, juſqu'à ce que
„ cette même raiſon nous ait dé-
„ couvert l'Auteur de l'exiſtence
„ & de la nature des choſes, le-
„ quel par ſa volonté donne for-
„ ce de Loi à ces maximes, &
„ nous impoſe une néceſſité in-
„ diſpenſable de nous y confor-
„ mer, en vertu du droit qu'il a
„ de gêner notre liberté comme
„ il le juge à propos, & de preſ-
„ crire telles bornes que bon lui
„ ſemble aux facultés qu'il nous
„ a données. Il eſt vrai que DIEU
„ ne peut rien ordonner de con-
„ traire aux idées de convenance
„ ou de diſconvenance que la
„ raiſon nous fait voir dans cer-
„ taines actions: mais cela n'em-
„ pêche pas que l'obligation de
„ ſe regler ſur ces idées ne vien-
„ ne uniquement de ſa volonté:

„ il n'importe que cette volonté
„ ſoit arbitraire, ou non; c'eſt
„ toujours elle ſeule qui impoſe
„ proprement la néceſſité.....
„ Enfin une preuve que la volon-
„ té de Dieu eſt la ſource de tout
„ devoir & de toute obligation,
„ c'eſt que quand ceux qui ont
„ une religion pratiquent les re-
„ gles de la vertu, & les maxi-
„ mes du Droit naturel, ils doi-
„ vent le faire, non pas principa-
„ lement & préciſément parce
„ qu'ils reconnoiſſent que ces re-
„ gles ſont conformes aux idées
„ naturelles & invariables de l'or-
„ dre, de la convenance, de la
„ juſtice; mais parce que DIEU,
„ leur Maître ſouverain, veut
„ qu'ils les ſuivent dans leur con-
„ duite. " Plaiſante preuve! qui
poſe préciſément ce qui eſt en
queſtion. Mais il y a moyen peut-
être de nous concilier. Nous ré-
pondons à tout ce raiſonnement,

que les hommes seroient obligés à l'observation des Loix naturelles, même en faisant abstraction de la volonté de Dieu ; parce qu'elles sont louables & utiles ; mais que cette volonté ajoute sans contredit un très-grand poids à cette obligation ; qu'elle en est un fondement très-légitime & très-solide, bien que ce fondement ne soit pas un principe primitif, puisqu'il dérive lui même d'un autre dont il tire sa force, je veux dire de notre utilité. Le savant Commentateur de Grotius ne sera-t-il pas obligé d'en convenir, & n'avoura-t-il pas que la note est inutile contre un pareil système? Ce qu'il ajoûte „ qu'au fond il seroit autre„ment assez inutile que Dieu „ leur (*aux hommes*) prescrivît „ rien là-dessus, puisqu'ils y se„roient déja tenus d'ailleurs : la „ volonté & l'autorité de Dieu

„ ne ſeroit ici qu'une eſpece „ d'acceſſoire, qui ne feroit tout „ au plus que rendre l'obligation „ plus forte. " Cela, dis-je, ne fait pas une difficulté. Ce n'eſt point déroger à l'autorité de Dieu que de dire que tout ce qu'il nous preſcrit dans les Loix naturelles eſt ſi *beau* & ſi *utile* par lui-même, que nous ſerions *obligés* de le pratiquer, quand même Dieu ne l'auroit pas ordonné.

3°. Encore un mot ſur l'*utilité*. Il y a quelque équivoque dans ce terme : quelques-uns le reſtraignent ſans raiſon & ſemblent ne déſigner par-là qu'une utilité groſſiere & bornée aux biens de la terre. C'eſt ce qui a donné lieu à cette note de M. Barbeyrac. » Il y a ici deux extrémités à évi- » ter : l'une, de ceux qui en con- » fondant l'*honnête* avec l'*utile*, & » meſurant cette utilité à leur in- » térêt particulier, détruiſent ain-

» ſi toute idée de vertu & de vi-
» ce, tout Droit naturel toute
» moralité; l'autre, de ceux qui
» croyant avec raiſon que la pra-
» tique de toutes les vertus, de
» toutes les regles du Droit na-
» turel, eſt véritablement & in-
» failliblement avantageuſe à tous
» les hommes en tout & par-tout,
» confondent cette utilité avec
» l'honnêteté naturelle des ac-
» tions. La premiere, n'eſt qu'une
» ſuite inſéparable de l'autre, &
» un caractere auquel on peut
« diſtinguer ce qui eſt véritable-
» ment honnête, d'avec ce qui
» ne l'eſt que dans l'opinion er-
» ronée des hommes. Quand je
» dis: *Il faut rendre le bien pour*
» *le mal, mais non pas le mal pour*
» *le bien: les hommes doivent obéir*
» *à la volonté de Dieu leur Créa-*
» *teur*; il y a dans ces propoſi-
» tions une convenance ſi clai-
» re & ſi évidente, qu'on ne peut

» s'empêcher pour peu qu'on
» y fasse attention d'y acquies-
» cer, de trouver beau & hon-
» nête ce qu'elles renferment,
» sans avoir besoin de penser en
» aucune maniere à l'avantage
» qui revient de leur observation.
» On est convaincu dès-lors,
» que si l'on agit contre les maxi-
» mes, on peche contre la rai-
» son, & l'on est porté à s'en
» faire des reproches à soi-même.
» De cela seul naît l'idée du *de-*
» *voir*, & le but raisonnable de
» son observation. Il est vrai que
» pour donner une pleine force
» à toutes les maximes sembla-
» bles, où l'on découvre une
» convenance & une beauté na-
» turelle, il faut s'être bien per-
» suadé de la vérité de la secon-
» de que j'ai donnée pour exem-
» ple. Mais lors même qu'on ré-
» duit tout comme il le faut à
» cette regle fondamentale, on

» n'a nul besoin pour sentir l'o-
» bligation où l'on est de s'y
» conformer, d'envisager l'utilité
» infinie qui en résulte Bien
» plus : ce n'est point préciſé-
» ment à cause de cette utilité,
» qu'on doit actuellement faire ce
» qui est conforme à la volonté
» de DIEU : c'est uniquement
» parce qu'on se reconnoît dé-
» pendant de lui, & qu'il est beau
» & honnête de lui obéir, enco-
» re même que par impossible,
» il exigeât quelque chose d'ab-
» solument inutile. Que si l'on
» pense à l'utilité, on ne doit pas
» la regarder simplement en elle-
» même, mais en tant qu'elle
» résulte de l'union naturelle &
» merveilleuse que le Créateur
» a établie entre le devoir & la
» félicité de ses créatures. En un
» mot, c'est brouiller les idées
» & faire de l'accessoire le prin-
» cipal, que d'établir l'utilité

» même la plus réelle & la plus
» universelle pour fondement de
» l'honnêteté morale, & de l'o-
» bligation, proprement ainsi
» nommée. Aussi voyons-nous
» que ceux qui ont ignoré, ou
» qui n'ont connu que fort im-
» parfaitement, cette utilité n'ont
» pas laissé d'être frappés, &
» d'une maniere assez vive, de
» l'Honnêteté intrinseque de la
» plupart des actions conformes
» au Droit naturel. « Ne suffit-
il pas de répondre, que quand
nous disons que l'*utilité* fait le
fondement ou le principe de l'o-
bligation, nous parlons d'une
utilité noble & bien étendue,
qui se trouve principalement
dans l'observation de l'ordre &
dans la pratique de la vertu, par-
ce que cette observation, cette
pratique nous rend plus parfaits;
cela seul, dis-je, ne suffit-il pas
pour faire tomber tout ce raison-

nement, & pour éclaircir les difficultés, dans lesquelles l'Auteur s'embarrasse, & dont il ne sauroit se tirer à l'aide de ses principes? Quand on a une juste idée de l'*utilité*, quand on la fait consister principalement dans la perfection de l'ame; perfection qui fait déja notre bonheur par elle-même, & qui nous concilie la bienveillance du Créateur; quel danger y a-t-il à confondre en ce sens, l'*honnête* avec l'*utile?* Disons plus: la doctrine de ceux, qui séparant l'honnêteté de l'utilité, établissent qu'il y a des choses honnêtes qui ne sont pas utiles, & des choses utiles qui ne sont pas honnêtes; cette doctrine comme les anciens l'ont déja observé, n'est-elle pas aussi pernicieuse qu'elle est peu solide? Voyez là-dessus ces belles paroles de Cicéron: *in quo lapsa consuetudo deflexit de via, sensimque eò deducta est, ut*

honestatem ab utilitate secernens, & constituerit honestum esse aliquod, quod utile non esset, & utile, quod non honestum, quâ nulla pernicies major hominum vitæ potuit adferri (*a*). *Itaque accepimus, Socratem exsecrari solitum eos, qui primùm hæc, naturâ cohærentia opinione distraxissent* (*b*). Maintenant donc que nous savons ce que l'on doit entendre par le mot d'*utilité*, concluons avec Horace:

Atque ipsa utilitas, justi prope mater & æqui (*c*).

31. Puisque nous avons commencé à examiner les raisonnemens que fait M. Barbeyrac pour soutenir son hypothese, ajoutons quelques réflexions sur ce que le même savant, à la fin de sa traduction du *Traité des devoirs de l'homme & du Citoyen*, oppose au

(*a*) De Offic. l. 2. c. 3.

(*b*) Ibid. l. 3. c. 3.

(*c*) Lib. 1. Sat. 3. p. 98.

jugement que M. de *Leibnitz* avoit porté sur cet ouvrage de *Puffendorf*. Cette discussion achevera de mettre au jour l'usage que l'on peut tirer de nos principes. Ce n'est point dans la vue de critiquer un habile homme, que nous finissons cette dissertation par ces remarques : c'est pour faire sentir l'avantage d'une méthode exacte, & pour montrer comment en déterminant les idées, en les rendant distinctes, & en définissant les termes, on démêle presque sans peine, des questions dans lesquelles de plus savans que nous se sont embarrassés.

» L'Anonyme, dit M. Barbeyrac, (*a*) confond manifestement le *devoir* avec les *effets* ou » les *motifs de son observation*, la » force qu'a le *devoir* par lui-mê-

(*a*) p. 444. Je me sers de la quatrieme Edition, à Amsterdam chez P. de Coup. 1718.

» me, avec celle qu'il a sur les » esprits des hommes, de la ma- » niere que la plupart d'entr'eux » sont faits. « Il ne faut pas dire, *la plupart*, mais *tous*. Car ce que dit M. de Leibnitz, que les devoirs n'ont aucune force sans motifs, est vrai à l'égard de tous les hommes, sans exception; comme nous l'avons établi ci-dessus, en faisant voir que l'*obligation* n'est autre chose que *la liaison du motif avec l'action* (§. 11. & 12.) ensorte que ce Philosophe étoit fondé à soutenir, que *sans la considération d'une autre vie*, » si l'on » n'est né avec de telles disposi- » tions, & si l'on n'a été élevé » d'une telle maniere, que l'on » trouve un grand plaisir dans la » vertu, & un grand déplaisir » dans les vices, (bonheur que » tout le monde n'a pas) il n'y » aura rien qui soit capable de » détourner d'un grand crime,

» lorsqu'on pourra en le commettant, acquérir impunément de » grands biens (*a*) ; « & sur tout, rien qui puisse nous porter à sacrifier nos biens & notre vie pour l'avantage de la patrie, ou pour le maintien du droit & de la justice (*b*). Car dans le cas supposé, un homme n'auroit aucuns motifs pour faire ce sacrifice, pas même ceux que peut fournir la *beauté* de la vertu. Cependant M. Barbeyrac s'oppose à une doctrine qui nous paroît si évidente. » On est obligé, dit-il, » (*c*) non-seulement de ne faire » du mal à personne, pour se » procurer à soi-même quelqu'» avantage, mais encore de sa» crifier quelquefois ses biens, » ses honneurs & sa vie même, » indépendamment de la vue des

(*a*) P. 442.
(*b*) P. 441.
(*c*) P. 445.

» récompenses & des peines
» d'une autre vie, & par cette
» seule raison que ce sont des
» *devoirs* qui nous sont imposés
» par le sage Auteur de la Loi
» naturelle, par le conducteur
» souverain de l'Univers. « Que signifie ici le terme *obligés ?* Si M. B. a de l'obligation la même idée que nous (§. 11 & 12.), certainement ce qu'il avance est insoutenable. Car il ne reste aucun motif que l'on puisse joindre à l'action, dans le cas dont il s'agit. Si ce savant veut dire, que c'est une regle du *droit*, une maxime de la *vertu*, de sacrifier quelquefois ses biens, &c. nous en convenons. Mais que fait cela à un homme, qui, comme nous le supposons ici, n'a aucun goût pour la vertu, & ne la préfere point au vice ? Il n'est pas question de déterminer les maximes du *droit* & de la *vertu*, mais de

savoir à quoi les hommes pourront être portés ou obligés, dans tel ou tel cas; comment on pourra leur imposer une espece de nécessité d'agir, sans les contraindre par une force physique. Ils sont obligés à ces actions, dit l'Auteur, par cette seule raison, que ce sont des *devoirs*, qui nous sont imposés par le sage Auteur de la Loi naturelle, par le conducteur souverain de l'Univers. Mais que fait cette raison à un homme qui n'a rien à attendre de ce Législateur souverain, & qui n'a point d'amour pour la vertu, ainsi que porte l'hypothese sur laquelle nous raisonnons?

33. „ Quelle de ces deux morales, je vous prie, ajoûte „ M. B. est la plus pure, la plus „ noble, & la plus conforme aux „ idées des sages Payens, qui „ ont si bien distingué entre l'*honnête* & *l'utile*?« Sans disputer sur

les épithetes de *pure* & *noble*, demandons à notre tour, quel eſt le but de ceux qui enſeignent le Droit naturel, & la morale ? N'eſt-ce pas de porter les hommes à l'obſervation de la juſtice, à la pratique de la vertu ? Quelle morale eſt donc la plus raiſonnable & la plus utile ; celle qui fondée ſur la nature de l'homme, le porte à la vertu, par la conſidération de ſes intérêts les plus chers : ou celle qui eſt ſi *pure* & ſi *noble*, qu'elle ſe trouve hors de notre portée & abſolument inefficace pour fléchir notre volonté ? Quant aux idées des *ſages Payens*, nous avons vû que les plus *ſages* étoient bien éloignés de *ſi bien diſtinguer entre l'*honnête *& l'*utile. *Socrates*, dit *Ciceron*, *avoit en exécration ceux qui les premiers avoient ſeparé dans leurs opinions, des choſes que la nature a intimement unies.*

34. M. B. poursuit; „ Mais „ comment accorder le raisonnement de notre Anonyme „ avec ce qu'il dit ici, qu'il y a „ un *degré de droit naturel, qui „ peut avoir lieu, même par rapport „ à un Athée;* & avec ce qu'il „ soutient encore plus bas, qu'*il „ y auroit quelque obligation naturelle, quand même on accorderoit „ qu'il n'y a point de divinité.*" L'Anonyme, ou M. de *Leibnitz*, ne s'est point contredit. Il avance (p. 141.) que *négliger la considération d'une autre vie, qui a une liaison inséparable avec la providence divine..., c'est détruire plusieurs devoirs de la vie.* Il ne dit pas que c'est les détruire tous; au contraire, il reconnoît qu'il y auroit encore un grand nombre de devoirs pour un Athée; parce qu'il y en a en effet plusieurs dont les *raisons*, ou les *motifs* qui nous y *obligent*, se trouvent dans leur

utilité, même par rapport à cette vie, & qu'un Athée peut bien aussi trouver des motifs suffisans en plusieurs cas, dans la seule *beauté* de la vertu. M. B. en même tems qu'il reproche une contradiction à son adversaire, ne peut s'empêcher d'alléguer lui-même, dans les deux pages suivantes (446. & 447.) ce qui détruit cette prétendue contradiction. On peut les lire. Je passe à un autre endroit.

35. „ Il n'y a donc point de „ milieu: ou l'obligation des ré„ gles du Juste entre les hommes „ est absolument indépendante „ de la divinité, & fondée uni„ quement sur la nature même „ des choses, comme *les princi„ pes de l'Arithmétique & de la „ Géométrie*; ou elle n'est du tout „ point fondée sur la nature des „ choses. (*a*) " Et pourquoi n'y

(*a*) p. 470.

auroit-il point de *milieu* ? Il y en a un certainement ; & le voici : l'*obligation* naît de la nature même des choſes : mais la divinité eſt au nombre de ces choſes, dont la nature détermine les *regles* du *Juſte* & de l'*injuſte*, & fournit les *motifs* qui conſtituent l'*obligation*. De plus, nous avons obſervé (§. 29.) que la volonté de Dieu eſt auſſi un principe immédiat, & très-puiſſant, de l'*obligation*. Il n'eſt pas difficile de prouver ce qu'avance M. DE LEIBNITZ ; que l'opinion de ceux qui font naître tout droit de volonté d'un Supérieur, eſt deſtituée de fondement, & qu'il faut toujours en revenir à la nature des choſes. Quand un homme, qui n'a d'autres lumieres que celles de la raiſon, reconnoît qu'une telle action eſt *bonne*; & une telle autre, *mauvaiſe* ; quelle preuve a-t-il que la volonté de Dieu ſoit, qu'il faſſe

la

la premiere, & qu'il s'abſtienne de l'autre? Sa raiſon, direz-vous, lui apprend, que Dieu veut tout ce qui eſt *bon*. Fort bien. Mais cette réponſe même fait voir, que la qualité intrinſeque de l'action eſt déja une raiſon de la préférer, en faiſant abſtraction de la volonté de Dieu, & que la volonté de Dieu même ſe regle ſur cette raiſon. Cette volonté n'eſt donc pas le *premier principe*, le *fondement* de la préférence que mérite le *bon* ſur le *mauvais* : elle ajoute ſeulement un grand poids à la raiſon priſe de la nature des choſes; & quand elle eſt clairement connuë, elle doit nous tenir lieu de tout, & elle fait une raiſon ſuffiſante pour nous déterminer, ſans ultérieur examen ſur le mérite propre de la choſe preſcrite (§. 29.)

§. 36. La nature des choſes par

„ elle-même, ajoûte M. B. (*a*),
„ ne sauroit nous imposer une
„ *obligation*, proprement ainsi
„ nommée. Qu'il y ait tel ou tel
„ rapport d'égalité & de propor-
„ tion, de convenance ou de
„ disconvenance, dans la nature
„ des choses, cela seul ne nous
„ engage qu'à reconnoître ce
„ rapport : il faut quelque chose
„ de plus pour gêner notre liber-
„ té, pour nous assujettir à régler
„ nos actions d'une certaine ma-
„ niere. " Il est vrai que ces rapports de convenance ou de disconvenance, qui sont entre les choses, ne nous engagent par eux-mêmes qu'à reconnoître ces rapports : mais l'influence que ces mêmes choses peuvent avoir en vertu de ces rapports, sur notre félicité, est un puissant motif, qui nous oblige à agir, ou à ne pas agir : puisque l'*obli-*

(*a*) Ibid.

gation est la liaison du motif avec l'action (§. 12.). Voilà ce *quelque chose de plus*, que M. B. demande, *pour gêner notre liberté & pour nous assujettir à régler nos actions d'une certaine maniere.*

37. „ La raison, dit-il, encore „ (*a*) considérée en elle-même „ & indépendamment du Créa„ teur qui nous l'a donnée, ne „ peut pas non plus nous mettre „ dans une nécessité indispensa„ ble de suivre ces idées, quoi„ qu'elle les approuve, comme „ fondées sur la nature des cho„ ses. Car 1. les passions oppo„ sent à ces idées abstraites & „ spéculatives, des idées sensi„ bles & touchantes, &c. " Si la raison nous fait voir clairement qu'en suivant *ces idées fondées sur la nature des choses*, nous travaillons à notre plus grand *bien*, à notre vraie félicité, elle nous

(*a*) P. 471.

met dans la néceſſité de les ſuivre ; puiſque cette *néceſſité* n'eſt autre choſe que l'*obligation paſſive* (§. 12.), laquelle naît de l'*obligation active* (§. 13.), qui conſiſte dans la liaiſon du motif avec l'action (§. 11. & 12.). La plus forte & la plus générale de nos paſſions étant l'amour de nous-mêmes & le déſir du bonheur (§. 19.) : quelle paſſion pourra s'oppoſer avec ſuccès aux conſeils de la raiſon, quand elle nous fera voir clairement la liaiſon d'une certaine action avec notre félicité ? Il n'y a qu'à nous éclairer ſur ce qui eſt véritablement propre à faire notre bonheur : & nos paſſions mêmes nous porteront à remplir notre devoir.

38. » Pourquoi, dit notre Auteur, dans la même page, » ſuivrions-nous les lumieres de » notre eſprit, plutôt que le

» penchant de notre cœur, s'il » n'y a aucun principe extérieur, » aucun être au-dessus de nous, » qui nous y assujettisse ? « C'est parce que nous comprenons que les lumieres de notre esprit nous conduiront plus sûrement à la félicité, que le penchant de notre cœur. Et sans cette considération, que pourroit ce principe extérieur sur notre volonté ; & comment cet être qui est au-dessus de nous, pourroit-il nous assujettir à suivre librement ses ordres, plutôt que notre penchant ? Il ne peut certainement nous y assujettir que par des *motifs*, capables de fléchir notre volonté. Il pourroit nous forcer, par une action physique : mais ce ne seroit plus nous imposer une obligation, nous n'agirions plus librement. Il est vrai, sans doute, que la considération d'un Maître souverain, notre Créateur, est d'une

grande efficace pour nous imposer l'*obligation* de pratiquer les devoirs de la morale. C'est pourquoi M. Leibnitz a dit plus haut, que *négliger la considération d'une autre vie, qui a une liaison inséparable avec la providence divine, c'est priver le Droit naturel de la plus belle de ses parties & détruire en même tems plusieurs devoirs de la vie.* En effet, quoique toute *bonne action* soit *utile* par elle-même, & toute *mauvaise action nuisible*; il est mille cas, dans lesquels nous ne voyons pas assez clairement cette influence que les actions ont par elles-mêmes sur notre bonheur, pour que cette considération l'emporte sur la force de nos penchans. Mais l'idée d'un Dieu sage, bon, & juste dispensateur des *biens* & des *maux*, cette idée, dis-je, toujours présente à notre esprit, nous porte à une action que nous savons être conforme à sa

volonté, quoique nous n'appercevions pas dans ce moment, les raisons prises de la nature même de cette action, qui devroient nous porter à lui donner la préférence. Au reste, il faut remarquer, que cette idée d'une divinité n'agit sur nous que comme un motif. D'où vient qu'elle a tant d'efficace pour nous déterminer, qu'elle nous *oblige* si fortement ? C'est parce que nous sommes convaincus, que rien n'est plus important pour notre félicité, qu'une parfaite obéissance envers un Etre tout-puissant, qui tient notre sort entre ses mains, & dont les ordres sont toujours sages & justes.

39. M. B. a prévû cette réponse. Voyons ce qu'il y oppose (*a*). » La raison, direz-vous, nous » montre clairement, qu'en ob» servant les regles de convenan-

(*a*) P. 471. 472.

» ce, fondées sur la nature des
» choses, nous agirons d'une ma-
» niere plus conforme à nos in-
» térêts, que si nous nous laiſ-
» sions conduire à nos passions.
» Mais ..... il ne s'agit point ici
» d'*utilité*, il s'agit de *devoir* &
» d'obligation. Je conviens, &
» je l'ai déja remarqué ci-dessus,
» que si l'on y pense comme il
» faut, on se convaincra, que
» tout bien compté, notre inté-
» rêt demande que nous suivions
» ce que la raison nous dicte.
» Mais n'est-il pas libre à chacun
» de renoncer à son avantage,
» tant qu'il n'y a rien d'ailleurs
» qui l'en empêche, tant qu'il
» n'y a point d'autre personne
» qui soit intéressée à ce qu'il ne
» fasse rien de contraire à ses in-
» térêts, & qui ait droit d'éxi-
» ger qu'il les procure ? « Il n'est
pas question ici de quelques pe-
tits intérêts, de quelques avan-

tages de fortune, auxquels nous reconnoissons que chacun est libre de renoncer : il s'agit de notre plus grand intérêt, puisque l'Auteur dit lui-même, que *tout bien compté, notre intérêt demande que nous suivions ce que la raison nous dicte.* Et il faut bien qu'il le prenne en ce sens, autrement tout son raisonnement ne signifieroit rien contre nous. Mais quelle morale, bon Dieu ! & pour quelle espece d'Etres sera-t-elle faite ? S'il étoit libre à chacun de renoncer à son plus grand avantage, que deviendroit l'obligation ? Où seroient les devoirs ! Quelle obligation, je vous prie, quels devoirs y auroit-il pour un homme qui renonceroit à son bonheur temporel & éternel ! S'il est capable par lui-même d'y renoncer, que pourra-t-il y avoir *d'ailleurs qui l'en empêche* ; & que lui importe le

droit d'une *autre personne intéressée* à sa conduite? Je conviens que cette *autre personne* sera en droit de le contraindre, comme on contraint un fou en le garrotant: mais elle ne pourra jamais l'*obliger* à agir *volontairement*. On n'auroit jamais avancé des paradoxes si insoutenables, si l'on s'étoit fait des notions distinctes des choses, & si l'on eût commencé par donner de bonnes définitions des termes. Nous avons prouvé (§. 11. & 12.), que l'on ne peut entendre par celui d'*obligation*, que la connexion du motif avec l'action; d'où il paroît, qu'il n'y a point d'*obligation* pour un homme qui renonce à tous ses intérêts. Et quant au *devoir*, que l'on prenne ce terme dans quel sens on voudra, on ne fera jamais voir qu'il y ait des devoirs pour un homme capable de renoncer à la félicité. Si l'on dit, que no-

tre *devoir* est, la maniere dont nous devons déterminer nos actions, pour qu'elles soient bonnes & droites (§. 16.), ou qu'un *devoir* est une action déterminée conformément à la loi, en tant que nous sommes *obligés* de la déterminer de cette maniere ; nous avons fait voir (§. 17.), que toute la force du *devoir*, en ce sens vient de l'*obligation* telle que nous l'avons définie (§. 12.). Si les *devoirs*, comme on les définit souvent en Théologie, sont des choses que nous devons pratiquer si nous voulons plaire à Dieu & être heureux, il est encore plus évident qu'il n'y en a point pour un homme qui renonce à tout intérêt. Qu'importe à un tel homme, que Dieu approuve un action, qu'il la *veuille*, qu'il la *commande* ? Pourquoi lui obéiroit-il, s'il ne se soucie, ni de faire ce qui est *beau* & *louable*,

ni de travailler à être heureux? Or il ne s'en souciera nullement, s'il peut renoncer à tout avantage. Enfin dans un sens particulier, nos *devoirs* à l'égard des autres sont, des choses qu'ils ont *droit* d'exiger de nous, que nous leur *devons*; ensorte qu'ils pourroient avec *justice*, nous faire du *mal*, si nous refusions de nous en acquiter. Mais, en ce sens encore, que deviendront ces *devoirs* pour quiconque renonceroit à ses intérêts? Et comment le portera-t-on à les observer, autrement que par la force? Fera-t-il pour autrui, ce qu'il ne feroit pas pour lui-même?

40. Voici une autre objection. » Mais ce qu'il faut sur-tout » bien considérer, c'est que no- » tre raison considerée hors de » toute dépendance du Créateur » de qui nous la tenons, n'est au » fond autre chose, que nous-

» mêmes. Or personne ne peut » s'imposer à soi même une né- » cessité indispensable d'agir ou » de ne point agir de telle ou » telle maniere (*a*). « C'est ici une pure pétition de principe. L'objection est fondée sur ce sentiment que nous avons assez réfuté, que toute *obligation* vient d'un principe externe, de la volonté d'un Supérieur. D'ailleurs, il faut remarquer, que ce n'est pas notre raison qui nous impose l'*obligation*; elle ne fait qu'apperçevoir la liaison du motif avec l'action, qui constitue l'*obligation*. Cette liaison vient de la nature des choses, & c'est le Créateur qui l'a établie, quand il a fait les choses telles qu'elles sont. Voilà de quoi répondre d'avance à ce qu'ajoute M. B. » Car enfin, que » la nécessité ait lieu véritable- » ment, il faut sans contredit

(*a*) P. 472.

» qu'elle ne puisse point cesser » au gré de celui qui y est sou- » mis, autrement elle se réduit » à rien. « Cette nécessité, ou l'*obligation* ne peut point sans doute, cesser à notre gré. Car il ne dépend pas de nous, de séparer un motif, d'une action à laquelle il se trouve joint par la nature des choses.

41. J'ai cru que ce petit nombre de réflexions sur ce que le savant Traducteur de *Puffendorf* oppose au *jugement d'un anonyme*, pourroit servir à répandre un plus grand jour sur la matiere; & c'est dans la même vue que je finirai en rapportant ces belles paroles de l'Anonyme, ou de M. DE LEIBNITZ (*a*). » Ce que » nous venons de dire, est d'un » grand usage par rapport à la » pratique de la véritable piété. » Car il ne suffit pas d'être soumis

(*a*) §. 16. p. 476.

» à Dieu comme on obéiroit à
» un tyran : & il ne faut pas seu-
» lement le craindre, à cause de
» sa grandeur, mais encore l'ai-
» mer à cause de sa bonté ; ce
» sont des maximes de la droite
» raison, aussi bien que des pré-
» ceptes de l'écriture. Et c'est à
» quoi menent les bons principes
» de Jurisprudence, qui s'accor-
» dent aussi avec la sainte Théo-
» logie, & qui portent à une véri-
» table vertu. Bien-loin que ceux
» qui font de bonnes actions,
» non par un motif d'espérance
» ou de crainte de la part d'un
» Supérieur, mais par l'effet du
» penchant de leur cœur, n'agis-
» sent pas justement : ce sont eux
» au contraire qui agissent le plus
» justement, puisqu'ils imitent
» en quelque maniere la justice
» de Dieu. Car quand on fait du
» bien par l'amour de Dieu ou
» du prochain, on trouve du plai-

» sir dans son action même (telle
» étant la nature de l'amour) &
» on n'a pas besoin d'autre éguil-
» lon, ou du commandement
» d'un Supérieur. C'est d'une telle
» personne qu'il est dit, *que la*
» *Loi n'est pas faite pour le juste* (a).
» Tant il est contraire à la rai-
» son, de dire, que la loi seule
» ou la seule contrainte, fasse le
» juste. Il faut avouer pourtant,
» que ceux qui ne sont pas par-
» venus à ce point de perfection
» ne sont susceptibles d'obligation
» que par l'espérance ou la crain-
» te; & que c'est sur-tout dans
» l'attente de la vengeance divi-
» ne, qu'on trouve une nécessité
» pleine & entiere, & qui ait de
» la force par rapport à tous les
» hommes, d'observer les regles
» de la justice & de l'équité. «

(a) Timoth. 1. 8.

DISSER-

DISSERTATION

sur cette Question :

SI LA LOI NATURELLE PEUT PORTER LA SOCIETE' A SA PERFECTION, SANS LE SECOURS DES LOIX POLITIQUES.

1. CEtte question proposée il y a deux ou trois années par une Académie, me parut choisie avec d'autant plus de sagesse, que si on veut la traiter solidement & par principes, il faut méditer sur les fondemens, sur la nature & sur le but de la morale & de la politique. On ne sauroit trop souvent inviter les hommes à de pareilles recherches.

2. Pour développer ce sujet intéressant d'une maniere nette

& préciſe, & pour décider la queſtion ſans équivoque ; il eſt néceſſaire avant toutes choſes, de déterminer exactement la ſignification des termes, & de rendre claires & diſtinctes les notions qui y répondent. C'eſt là le point eſſentiel dans les matieres de morale : & quand il eſt bien éclairci, la déciſion ſuit naturellement & ſe préſente d'elle-même. Voyons donc ce que c'eſt que *la perfection* de la ſociété, la *Loi naturelle*, & les *Loix politiques*.

3. La perfection d'une choſe en général, conſiſtant dans l'harmonie, ou dans l'accord de tout ce qui ſe trouve en elle, pour concourir au même but ; il faut voir quel eſt le but de la ſociété, ſi l'on veut connoître préciſément en quoi conſiſte ſa perfection.

4. L'homme déſire naturelle-

ment la perfection & le bonheur, & il est doué d'intelligence & d'une volonté libre, pour s'y élever. Mais il ne peut y travailler, s'il ne jouit d'une vie tranquille, s'il n'a les moyens de pourvoir à sa sureté & à tous ses besoins: & il n'est personne qui puisse se procurer ces avantages, sans le secours des autres. C'est ce qui a porté les hommes à former une société, dans laquelle ils se promettoient de les rencontrer. La perfection de cette société consiste donc, en ce que tout y soit tellement reglé, que non-seulement tous les membres voyent leur personne en sûreté, mais encore que le travail de chacun d'eux lui procure les nécessités & même les commodités de la vie, afin que rien ne l'empêche d'avancer sa propre perfection & son bonheur, en répondant aux vues du Créateur.

5. Pour qu'une societé soit bien constituée, que tout y soit en ordre, & que chaque particulier puisse vaquer tranquillement à ses affaires, il faut qu'il y ait des regles de conduite, fondées sur de sages raisons, & auxquelles tous les membres se soumettent. Ces regles sont des *Loix*. Nous en connoissons de deux sortes; la *Loi naturelle*, & les *Loix politiques* ou civiles.

6. La *Loi naturelle* consiste dans des regles de conduite, fondées sur la nature des choses, & particulierement sur la nature de l'homme. Nous la connoissons par la raison. Cette faculté de l'ame nous découvre la convenance, ou la disconvenance, qui se trouve entre les actions libres, & la nature des choses & de l'homme en particulier; elle nous convainc de plus, que si nous voulons agir en Etres rai-

ſonnables, nous devons obſerver ſoigneuſement ces differens rapports des actions avec la nature des choſes, & ſur-tout avec la nature de l'homme, rapports qui ſont le *bien* & le *mal*, le *bon* & le *mauvais*. Elle nous apprend que nous ſommes obligés de pratiquer le premier, & déviter le dernier. Enfin nous ne pouvons douter qu'en agiſſant ainſi, nous ne rempliſſions la volonté du Créateur, qui nous en a impoſé la Loi, par cela même qu'il a établi les choſes telles qu'elles ſont.

7. Les anciens avoient la même idée que nous de la Loi naturelle. Voici la définition qu'ils en donnoient: *lex eſt ratio ſumma inſita in natura, quæ jubet ea quæ facienda ſunt, prohibetque contraria* (*a*). Ciceron dit encore dans le même endroit: *eadem ratio, cùm eſt in hominis mente confirma-*

(*a*) Cicero, de Legib. l. 1.

ta & confecta, lex est. Et le même Philosophe, avec les plus sages de l'antiquité, rapporte toute la Loi naturelle à cette regle générale, que l'homme doit vivre d'une maniere convenable à sa nature, *naturæ convenienter vivere.* En effet, on peut déduire de la nature de l'homme, tous ses devoirs ou tous les préceptes de la Loi naturelle, de même que les mathématiciens déduisent toutes les Loix du mouvement, de cette seule proposition, fondée sur la nature des corps : tout corps persévére dans son état de repos ou de mouvement, tant qu'aucune force externe ne l'oblige à le quitter.

8. Il paroît dès-là, *que la loi naturelle s'étend à tout.* Puisqu'elle nous prescrit de faire toujours ce qui est le plus convenable à notre nature, il n'est aucune rencontre où elle puisse nous manquer,

Car par-tout où il y aura un *meilleur* parti à prendre, elle nous ordonne de le choisir. Et s'il étoit possible de trouver des cas d'une parfaite indifférence, il seroit inutile qu'aucune Loi en décidât.

9. Enfin observons encore, que la Loi naturelle étant essentielle à l'homme, fondée sur sa nature & sur celle des choses, elle est éternelle, immuable, & prescrite par le Créateur. C'étoit le sentiment des jurisconsultes Romains. *Sed naturalia quidem jura*, dit l'Empereur Justinien (*a*) *quæ apud omnes gentes pleraque observantur, divinâ quâdam providentiâ constituta, semper firma atque immutabilia permanent.* D'où il suit manifestement, qu'aucune Loi ne peut être contraire à celle de la nature.

10. C'est ce qu'il est très-important d'observer à l'égard des

(*a*) Instit. §. 11. tit. de jure nat. Gent. & Cit.

Loix politiques ou civiles. Celles-ci sont des regles de conduite, établies par l'autorité publique, pour le bien de la société & munies d'une *obligation* positive, par le moyen des peines attachées à leur inobservation. Comme elles ne peuvent point être contraires à la Loi naturelle (§. 9.), & que celles ci s'étendent à tout (§. 8.); les Loix politiques coïncident, dans le fond avec elle. Ce qui les distingue, c'est 1°. qu'elles sont écrites, ou énoncées en termes formels, & qu'elles réduisent la Loi naturelle en regles générales, pour tous les cas de même espece. 2°. Qu'elles sont munies de l'autorité civile, & accompagnées de l'obligation positive, que la sanction pénale ajoute à l'obligation naturelle.

11. Comme il est impossible de déduire la Loi naturelle en regles

regles générales, dirigées au bien de la societé & accommodées aux circonstances, sans lui faire souffrir quelques légers changemens, ou quelque déviation, dans les cas particuliers, c'est ce qui a donné lieu à cette définition du droit civil, qui se trouve dans la Loi 6. du digeste, *de justitia & jure : jus civile est, quod neque in totum à naturali vel gentium recedit, nec per omnia ei inservit. Itaque cùm aliquid addimus vel detrahimus juri communi, jus proprium, i. e. civile efficimus.*

12. Selon l'idée que nous avons donnée de la Loi naturelle, il est manifeste que cette Loi est suffisante en elle-même, pour porter la societé à sa perfection; & si on ne demandoit que cela, j'estime que la question seroit décidée. Une Loi fondée sur la nature des choses, particulierement sur la nature de

l'homme, & qui par conséquent est la sagesse & la justice même, une Loi qui peut s'appliquer à tous les cas ; une Loi en un mot, qui pourvoit *sagement* à *tout*, est sans-doute propre à régler parfaitement une societé. Elle produiroit infailliblement cet effet si les hommes étoient tels qu'ils devroient être ; si n'abusant jamais de leur liberté, ils s'efforçoient de *vivre convenablement à leur nature*. Cette regle étant aux Loix naturelles, ce qu'est aux Loix du mouvement, la proposition, ou l'Axiôme que nous avons cité (§. 7.), si les hommes avoient soin d'observer tous les préceptes qui en découlent, comme les corps suivent les Loix qui leur sont données, on verroit dans le monde moral, dans la societé humaine, le même ordre & la même harmonie, que nous admirons dans le monde matériel.

13. Quand je dis, ſi les hommes étoient tels qu'ils devroient être, je ne demande point qu'ils fuſſent au deſſus de l'humanité, mais ſeulement qu'ils fiſſent de leurs facultés, l'uſage qu'ils pourroient en faire aiſément. Suppoſons mille perſonnes, de l'un & de l'autre ſexe, choiſies dans ce qu'il y a de plus raiſonnable & de plus vertueux en Europe, & qu'elles forment enſemble une eſpece de petite république. Qui peut douter que cette ſociété ne fût mieux reglée, par la Loi naturelle ſeule, qu'aucune autre ne l'a jamais été, par le ſecours des Loix politiques? Ces mille perſonnes ſeront aſſez éclairées, pour connoître la Loi naturelle, & pour être convaincues que leur plus grand intérêt demande qu'elles s'y conforment exactement. Dès-là, que manquera-t-il à leur ſocieté, pour

être aussi parfaite qu'une societé d'hommes peut l'être ? Ils auront une Loi juste, sage & complete, connue de tous les membres & accompagnée de motifs suffisans pour déterminer leur volonté. Sans s'assujettir à l'autorité d'un Gouvernement, tous se reconnoîtront *obligés*, par cette Loi qu'ils tiennent de la nature, à procurer le bien commun. Ils dirigeront à ce but, leurs talens, leurs travaux : tous concourront à maintenir l'ordre & la paix. S'il survient des différens, ils choisiront des arbitres pour les terminer. Et s'il arrivoit qu'un particulier, entraîné par la force d'une passion violente, s'écartât de son devoir, les autres, dont la raison ne seroit point obscurcie par les mêmes nuages, ne le réprimeroient-ils pas aisément & d'un commun accord, sans exciter le moindre

trouble dans la ſocieté ? En vain objecteroit-on, qu'il faut des reglemens pour le commerce, par exemple, & pour les tems critiques de guerre ou de contagion, & une autorité ſouveraine pour les faire obſerver. La raiſon ſuggerera dans ces occaſions de ſages meſures, à des gens tels que nous les ſuppoſons, & la Loi naturelle les obligera à les garder religieuſement, puiſqu'elles tendront au bien de la ſocieté.

14. Mais les hommes ſont très-différens, & de ce qu'ils devroient être, & de ces mille perſonnes, dont nous venons de parler. Deux choſes rendent la Loi naturelle inefficace à leur égard, 1°. la plupart ne connoiſſent point, dans tous les cas, ce qu'elle décide, ſoit qu'ils manquent des lumieres néceſſaires, ſoit que les paſſions & les préjugés leur faſſent illuſion, & les

jettent dans l'erreur, en leur représentant comme légitime, ou indifférent ce qui est criminel. Il est même des circonstances délicates, dans lesquelles la prévention la plus légere écarte un honnête-homme de la vérité, sans qu'il s'en apperçoive. 2°. Les hommes ne sont pas toujours assez éclairés sur leurs véritables intérêts, pour être sensibles aux motifs dont la Loi naturelle est accompagnée, & souvent dans la Passion, ces motifs ne se présentent pas à leur esprit, ou ils ne le frappent pas assez vivement. Deux choses portent un homme raisonnable à l'observation de cette Loi. 1°. L'obéissance qu'il doit à son Créateur. 2°. Les avantages qui sont une suite naturelle de cette observation. La vertu orne l'ame & l'ennoblit par sa beauté, & elle est toujours dans ses effets & dans ses consé-

quences, plus solidement utile que le vice.

Oderunt peccare boni, virtutis amore.

Mais l'expérience ne prouve que trop, combien peu ces deux motifs ont d'empire sur le commun des hommes. La plupart ne pensent gueres à Dieu dans les accès de leurs passions; ou s'ils y pensent, en des occasions plus tranquilles, sa bonté leur fait illusion, & ils se hatent qu'après avoir satisfait leurs désirs, ils obtiendront aisément leur pardon. N'en est-il pas même d'assez aveugles, pour méconnoître leur Créateur? Quant au second motif, que le nombre de ceux qui le connoissent & qui y sont sensibles, est petit! Ce seroit un plaisant moyen d'arrêter un scélérat, que de lui représenter, qu'il avilit, par ses crimes, la dignité de son être, & que la pau-

vreté accompagnée de la vertu, eſt plus ſolidement avantageuſe, qu'une opulence criminelle. Une raiſon ſi belle & ſi efficace dans l'eſprit d'un homme ſage, deviendroit ridicule aux yeux d'un miſérable, abruti par le vice.

15. Il a donc été néceſſaire, pour le bien de la ſociété de remédier à ces inconvéniens, & de ſuppléer à ce qui manque à la Loi naturelle, non en elle-même, mais eû égard à la corruption des hommes. Pour que cette Loi parfaite en ſoi, devienne ſuffiſante pour régler une ſocieté d'hommes, tels qu'ils ſont, il faut 1°. qu'elle puiſſe être connue de tout le monde, & qu'elle ait un ſens fixe & le même pour tous les membres. C'eſt le moyen de prévenir les diſputes & les autres inconvéniens, qui naîtroient en foule de l'ignorance, des paſſions & des préjugés, qui met-

tent une diverſité ſi prodigieuſe dans les ſentimens des hommes. Il ſeroit trop dangereux, en mille rencontres, de laiſſer à chacun le ſoin de déterminer à ſa maniere, ce que la Loi naturelle décide en tel ou tel cas. Par exemple, cette Loi dit qu'un homme dont la raiſon n'eſt pas encore formée, & qui n'a pas le bon ſens requis, pour gérer ſes affaires, n'eſt pas en état de contracter; & que ſi quelqu'un avoit abuſé de ſon ignorance, pour lui faire prendre des engagemens onéreux, le contrat doit être nul. Rien de plus juſte que cette regle: mais auſſi rien de plus propre à faire naître une multitude de querelles & d'injuſtices, parmi des hommes ignorans, prévenus, ou intéreſſés. Les particuliers ſeroient perpétuellement en diſpute, pour ſavoir ſi un jeune homme eſt réellement en

état de gérer ſes affaires, ou s'il ne l'eſt point ; & les Juges très-ſouvent embaraſſés à le décider. Le Magiſtrat integre pourroit aiſément tomber dans l'erreur, & le méchant auroit les mains libres, pour excercer ſon iniquité. Les Loix civiles ont prévenu cet abus, en determinant un âge, avant lequel un homme eſt *mineur* ; c'eſt-à-dire qu'il eſt cenſé incapable de contracter ; & elles ont fixé l'époque de ſa *majorité*, au tems où l'expérience fait voir que les ſujets de l'Etat ont communément atteint le degré de raiſon ſuffiſant pour régir eux-mêmes leurs affaires. C'eſt ainſi que pour le bien & la tranquillité de la ſociété, il a fallu tirer de la Loi naturelle, des regles générales, qui puſſent être connues de tout le monde, dont le ſens fût fixe & l'application aiſée. 2°. Il faut dans la ſociété, une

autorité qui force au respect des Loix, ceux qui ne sont pas dociles à la voix de la raison, & qui ajoutent à l'obligation naturelle, trop foible pour la plupart des hommes, une obligation nouvelle & positive, par le moyen des peines attachées à la désobéissance. C'est le seul motif qui puisse fléchir la volonté des méchans :

Oderunt peccare mali, formidine pœnæ.

16. Mais si en établissant une autorité publique, on fait à la Loi naturelle, les deux changemens, ou les deux additions, que nous venons de toucher, elle devient Loi politique. Car les Loix politiques ou civiles, n'en different précisément qu'en ces deux points (§. 10.).

17. Puis donc que, vu la dépravation des hommes, il a fallu pour bien regler la société, 1°.

faciliter la connoissance de la Loi naturelle, en rendre l'application aisée, & par conséquent, la réduire en regles générales, clairement énoncées. 2°. Etablir une autorité publique, & ajouter, par le moyen des peines, une obligation positive à l'obligation naturelle (§. 15.); & que faire cela, n'est autre chose qu'établir des Loix civiles ou politiques (§. 16.); il est démontré, que *dans l'état actuel où se trouve le genre-humain, la Loi naturelle ne peut porter la société à sa perfection, sans le secours des Loix politiques.*

18. Nous avons déja observé que celles-ci ne doivent jamais être contraires à la Loi naturelle. Il est seulement des cas, dans lesquels elles peuvent s'en écarter par une déviation nécessaire; parce qu'il seroit impossible de faire autrement, sans renoncer

à tous les avantages que ces Loix procurent à la société : & la Loi naturelle même dit, que de deux maux il faut choisir le moindre, par exemple : LOUIS XIV. a sagement établi, par son ordonnance du mois d'Avril 1667. que pour tout ce qui excéde la somme ou valeur de cent livres, même pour dépôt volontaire, il doit être passé des actes pardevant Notaires, ou sous signature privée ; & qu'il ne se reçoit aucune preuve par témoins, contre & outre le contenu aux actes. Il est certain que par la Loi naturelle un homme qui s'est reconnu débiteur d'une somme, grande ou petite, ou qui l'a reçue en dépôt, & qui a promis verbalement de la payer ou de la rendre, n'est pas moins obligé à s'en acquiter, que s'il s'y étoit engagé par écrit. Cependant la Loi Françoise décide sa-

gement, qu'on ne pourra point l'y contraindre ; parce qu'il eſt plus ſalutaire de prévenir une multitude de Procès, qu'il n'eſt nuiſible de priver un particulier d'une ſomme qui lui eſt due: d'ailleurs, c'eſt au créancier qui connoît la Loi, à prendre ſes précautions, & s'il les néglige, il n'eſt pas en droit de ſe plaindre.

19. Si le ſecours des Loix politiques eſt néceſſaire, pour donner à la Loi naturelle toute ſon efficace, nous ne devons point nous imaginer que celles-là nous ſuffiſent, & que nous puiſſions négliger l'étude de la derniere. Au contraire, ces deux Loix doivent toujours être réunies, & ſe prêter mutuellement la main. Le Légiſlateur qui veut donner de bonnes Loix à un état, doit connoître parfaitement la Loi naturelle, & ſe regler ſur ſes déciſions, toujours infailli-

bles. C'eſt-là la vraie ſource du droit comme les anciens l'ont très-bien obſervé. *Repetam*, dit Ciceron (*a*) *ſtirpem juris à natura.* Lorſque les Loix politiques, ou civiles ſont établies, ceux à qui on en confie l'exécution doivent ſe mettre en état de les interpreter avec équité & d'en faire une juſte application, par l'étude de la Loi naturelle. La connoiſſance en eſt même néceſſaire aux ſimples particuliers. Il ſe préſente à tout moment des cas que le Légiſlateur n'a pu prévoir, & dans leſquels nous n'avons d'autre guide que la Loi de la nature.

20. Une bonne Philoſophie eſt le ſeul moyen de parvenir à une exacte & ſolide connoiſſance de la Loi naturelle, connoiſſance ſi néceſſaire à quiconque veut être bien inſtruit dans le droit. C'eſt pour-

(*a*) Ubi ſupra.

quoi Ciceron a dit, que ce n'eſt point dans l'Edit du Préteur, ni dans les XII. Tables, qu'il faut puiſer la Juriſprudence, mais dans le ſein de la plus profonde Philoſophie: *non à Prétoris Edicto ut plerique nunc, neque à XII. Tabulis, ut ſuperiores, ſed penitùs ex intima Philoſophia haurienda Juris diſciplina* (*a*). Auſſi les plus ſages des anciens Philoſophes convaincus que de toutes les ſciences, il n'en eſt point de plus utile à la ſocieté que la morale, faiſoient de cette partie de la Philoſophie, l'objet principal de leurs méditations. Eſt-il en effet une ſcience plus digne d'occuper les hommes, que celle qui leur apprend les moyens d'être ſages & heureux? *Et hæc eſt*, dit Pline (*b*) *Philoſophiæ pulcherrima pars, promere & exercere Juriſpru-*

(*a*) De Leg. 1. 5.
(*b*) L. 1. Ep. 10.

dentiam

dentiam. Il parle d'une Juriſprudence fondée ſur la morale ou ſur le Droit naturel. Cependant cette même partie de la Philoſophie, eſt aujourd'hui la plus négligée. La plupart des Philoſophes modernes ne s'appliquent qu'à la Phyſique & aux Mathématiques: Et entre les prix que d'illuſtres Académies propoſent aux Savans, pour animer leurs recherches, il n'y en a pas un conſacré à la morale. Ne ſe trouvera-t-il aucune de ces ſociétés royales, qui veuille mériter cet éloge, que *Ciceron* fait de *Socrate : Socrates autem primus Philoſophiam devocavit è cœlo & in urbibus collocavit, & in Domos etiam introduxit, & coegit de vita & moribus, rebuſque bonis & malis quærere* (*a*).

(*a*) Tuſcul. L. V.

FIN.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier un Manuſcrit qui a pour titre: *Lettres de Morale & d'Amuſement* ; & j'ai crû qu'on pouvoit en permettre l'impreſſion. A Paris le 19. Janvier 1746. MAUNOIR.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France, & de Navarre: A nos Amés & Féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prevôt de Paris, Baillis, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra ; SALUT. Notre amé ANTOINE-CLAUDE BRIASSON, Libraire à Paris, ancien Adjoint de ſa Communauté, Nous a fait expoſer qu'il déſireroit faire imprimer & donner au Public, des Ouvrages qui ont pour titre, *Lettres de Morale & d'Amuſement, les Œuvres de Mr de Clermont, contenant ſon Arithmétique militaire & ſa Géométrie-Pratique de l'Ingénieur*, S'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce néceſſaires. A ces cauſes, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire imprimer leſdits Ouvrages en un ou pluſieurs Volumes & autant de fois

que bon lui ſemblera, & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de ſix années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes : Faiſons défenſes à toutes perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance ; comme auſſi à tous Libraires & Imprimeurs, d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire leſdits Ouvrages, ni d'en faire aucuns extraits ſous quelque prétexte que ce ſoit, d'augmentation, correction, changement, ou autres, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, & de trois mille livres d'amende contre chacun des Contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris & l'autre tiers audit Expoſant ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts ; A la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impreſſion des Ouvrages ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres conformément à la feuille imprimée & attachée pour modéle ſous le contreſcel des Preſentes ; que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du dixieme Avril mil ſept cent vingt-cinq ; qu'avant que de l'expoſer en vente les Manuſcrits & imprimés qui auront ſervi de copie à l'impreſſion deſdits Ouvrages ſeront remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée ès mains de notre très-cher & féal Chevalier le ſieur Da-

GUESSEAU, Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires de chaque dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & Féal Chevalier le sieur DAGUESSEAU, Chancelier de France, le tout à peine de nullité des Présentes : du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant, & ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement : Voulons que la Copie desdites Présentes qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin desdits Ouvrages, soit tenue pour duement signifiée ; & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis de faire pour l'éxécution d'icelles, tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre Permission & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires : Car tel est notre plaisir. DONNE' à Paris le dix-septiéme jour du mois de Février, l'an de Grace mil sept cens quarante-six, & de Notre Régne le trente-uniéme. Par le Roi en son Conseil.

SAINSON.

Registré, sur le Registre XI. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 572. Fol. 501. conformément aux anciens Réglemens confirmés par celui du 28. Février 1723. A Paris, le 7. Mars 1746.

VINCENT, Syndic.

De l'Imprimerie de GYSSEY, 1746.

106891
S
ULB Halle 3
006 910 114
AB 106 891
Af 5440

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-1192015415-21911403X-18/fragment/page=0267

N. 6. 5.

PIECES
DIVERSES.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-1192015415-21911403X-18/fragment/page=0269